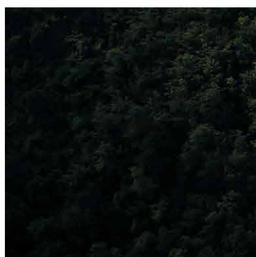


Rapport d'activité

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

ARCHE Agglo



2024

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Madame, monsieur, cher(e)s collègues, cher(e)s collaborateurs,

Ce mois de septembre, comme d'accoutumée, est marquée par la publication du rapport d'activités de l'année précédente. L'année 2024 a, une nouvelle fois, été riche pour notre Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Ce document important permet d'établir un bilan de l'année et de valoriser toutes les politiques publiques liées aux compétences exercées par l'Agglomération. Ces compétences sont nombreuses et parfois partagées avec d'autres entités publiques et parapubliques. Depuis 2017, ARCHE Agglo a contribué à organiser et à fédérer autour de projets communs, en premier en lien avec nos 41 communes formant notre territoire. Ce bloc local, intercommunalité-communes, est bien le socle de notre action quotidienne dans la proximité.

Le Projet de Territoire HORIZON, validé fin 2023, a permis de donner une ligne directrice au déploiement de nos politiques publiques et il infuse dans chaque projet que nous portons. La présentation de ce rapport d'activités évolue légèrement par rapport aux éditions précédentes. Outre la description du territoire et de sa gouvernance, les focus ont été directement intégrés dans les pôles dans lesquels les actions ont été menées. La dernière partie « l'Agglo en action » met en lumière certains projets stratégiques importants.

L'Agglomération s'est également engagée dans une réflexion globale sur son fonctionnement et son mode de gouvernance. Le film édité par Intercommunalités de France « et si l'écologie était la matrice des politiques intercommunales » a trouvé un sens auprès de nos élus et nos agents. Des travaux se sont ainsi engagés pour permettre de proposer des pistes de réflexion pour encore mieux prendre en compte notre environnement immédiat en regard des défis climatiques et sociétaux qui sont déjà là. En tant qu'élus et agents d'ARCHE Agglo, ces défis nous obligent. Ils nous obligent à faire évoluer nos pratiques pour mieux appréhender les solutions concrètes à mettre en œuvre. L'adaptabilité étant un des trois piliers du service public (avec l'égalité et la continuité), nous devons, avec confiance et ambition, continuer à imaginer ensemble le territoire de demain.

Je tiens à saluer le travail des élus et des agents communautaires et communaux qui portent les dossiers. Vous réalisez un travail pertinent et de qualité. Notre organisation et notre savoir-faire sont connus et reconnus. Votre engagement n'est plus à démontrer et permet de toujours améliorer la qualité de vie de nos 60 000 habitants.

Je suis fier du chemin parcouru et vous pouvez l'être également. Notre territoire à taille humaine a trouvé sa place dans le paysage dromardéchois mais aussi à l'échelle de notre Région Auvergne Rhône-Alpes. Je sais pouvoir compter sur vous tous pour continuer à développer notre intercommunalité, du plateau Ardéchois à la vallée du Rhône jusqu'à la Drôme des Collines.

Bonne lecture à toutes et tous !

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

LE TERRITOIRE ET SA GOUVERNANCE P 6

- P 8. FOCUS 1 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- P 10. FOCUS 2 : EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE
- P 12. FOCUS 3 : ARCHE AGGLO, LES COMPÉTENCES

SERVICES SUPPORT P 15

- P 18. FOCUS 4 : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- P 20. FOCUS 5 : ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE
- P 24. FOCUS 6 : LE SERVICE TECHNIQUE
- P 27. FOCUS 7 : SERVICE TECHNIQUE, DES IDÉES, DES COMPÉTENCES ET UN SAVOIR-FAIRE D'UNE ÉQUIPE EN ACTION

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT P 29

- P 32. FOCUS 8 : LE LOGEMENT ET L'HABITAT
- P 34. FOCUS 9 : L'INSTRUCTION DES AUTORISATION D'URBANISME PAR LE SERVICE ADS – AUTORISATION DU DROIT DES SOLS
- P 34. FOCUS 10 : LE TRANSPORT EN COMMUN
- P 37. FOCUS 11 : LA POLITIQUE CYCLABLE
- P 39. FOCUS 12 : COVOITURAGE
- P 40. FOCUS 13 : SERVICE ÉCONOMIQUE, LES CHIFFRES CLÉS
- P 42. FOCUS 14 : EMPLOI
- P 44. FOCUS 15 : ENTRETIEN & AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS
- P 46. FOCUS 16 : FAVORISER L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE
- P 50. FOCUS 17 : MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE
- P 54. FOCUS 18 : TERRITOIRE D'INDUSTRIE ET REBOND INDUSTRIEL
- P 56. FOCUS 19 : LES CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE 2024
- P 57. FOCUS 20 : DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS, LA SAISON 2023
- P 59. FOCUS 21 : SPORTS NATURE
- P 62. FOCUS 22 : L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES
- P 63. FOCUS 23 : CONCERTATION CITOYENNE – LA VIE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2024
- P66. FOCUS 24 : DÉVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME EUROPÉEN LEADER AR-DECHE : LANCERMENT DES 1^{ERS} APPELS À PROJETS

SOLIDARITÉ & ÂGES DE LA VIE P 68

- P 71. FOCUS 25 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
- P 74. FOCUS 26 : LES CHIFFRES CLÉS DE LA PETITE ENFANCE
- P 76. FOCUS 27 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
- P 79. FOCUS 28 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
- P 81. FOCUS 29 : L'ESCALE RÉPIT

- P 83. FOCUS 30 : LE FORUM DU BIEN VIEILLIR
- P 85. FOCUS 31 : ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE (EAC)
- P 88. FOCUS 32 : LECTURE PUBLIQUE
- P 93. FOCUS 33 : L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

ENVIRONNEMENT P 96

- P 99. FOCUS 34 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC À L'ENVIRONNEMENT
- P 104. FOCUS 35 : GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ
- P 106. FOCUS 36 : GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - ENTRETIEN DES COURS D'EAU
- P 108. FOCUS 37 : GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU
- P 111. FOCUS 38 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
- P 113. FOCUS 39 : AGRICULTURE
- P 115. FOCUS 40 : PROJET ALIMENTAIRE INTER TERRITORIAL - PAIT
- P 118. FOCUS 41 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)
- P 124. FOCUS 42 : PRÉVENTION ET GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES
- P 128. FOCUS 43 : DÉCHÈTERIES

ARCHE AGGLO EN ACTION

- P 134. 1 : LES TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA VEAUNE
- P 146. 2 : UNE POLITIQUE JEUNESSE 12-25 ANS RENFORCÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI D'ORIENTATION ET DE LOGEMENT DES JEUNES
- P 150. 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE 10 PROJETS AGRICOLES EN HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE
- P 155. 4 : L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

LE TERRITOIRE ET SA GOUVERNANCE

ARCHE Agglo, lien entre les deux rives du Rhône, du plateau ardéchois aux collines de la Drôme, à travers les vignobles de Saint-Joseph et de l'Hermitage, est constituée de 20 communes ardéchoises et 21 communes drômoises avec une population de près de 59 079 habitants (INSEE 2022) constituée à 43 % d'Ardéchois et donc 57 % de Drômois. Cela fait d'elle l'agglomération interdépartementale la plus équilibrée de France.

La gouvernance du territoire est confiée à un Conseil d'Agglomération constitué de 70 conseillers communautaires, issus des élections municipales de 2020, représentant les 41 communes. Le nombre de représentants par commune est déterminé par la Loi en prenant en compte la population communale. Toutefois aucune commune ne peut disposer de la majorité des sièges et toutes les communes, quelle que soit leur taille, doivent être représentées. Les communes représentées par un seul conseil communautaire disposent de plein droit d'un siège de suppléant **(focus n°1)**.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants le Maire est conseiller communautaire de plein droit et son premier adjoint suppléant. Si le Maire ne souhaite pas siéger c'est le premier adjoint qui devient conseiller communautaire de plein droit et le second adjoint suppléant.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct sur la base d'une liste alternant homme/femme (ou l'inverse), en même temps que les conseillers municipaux.

Le Conseil d'Agglomération s'appuie sur :

- L'exécutif communautaire constitué du Président, de 13 vice-présidents et 5 conseillers délégués **(focus n°2)**
- 11 commissions thématiques mêlant conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) et conseillers municipaux
- Un conseil des Maires qui comme son nom l'indique rassemble les 41 Maires du territoire auxquels se joignent les membres de l'exécutif qui ne sont pas Maire

L'action d'ARCHE Agglo ne peut s'inscrire que dans le cadre de ses compétences **(focus n°3)**. Ce document revêt donc une importance primordiale. Toute modification, hors celles imposées par la Loi, doit être soumise à l'ensemble des conseils municipaux du territoire et rassembler l'accord d'au moins les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Dans le respect de cette procédure ARCHE Agglo est devenue « autorité organisatrice de la petite enfance » depuis le 1^{er} janvier 2025. De par son mode d'adoption et de modification la liste des compétences est donc un document qui présente un caractère consensuel marqué.

En 2024, une activité intense et très mobilisatrice

- 11 réunions du Conseil d'Agglomération
- 11 réunions du Bureau
- 46 réunions de commissions thématiques
- 4 réunions du Conseil des Maires
- 249 délibérations adoptées par le Conseil d'Agglomération
- 559 décisions prise par le Président en application de ses délégations

Une implication des élus communaux marquée au sein des commissions thématiques :

- Projet de territoire / mobilité / développement local – **41 membres**
- Agés de la vie & actions sociales – **41 membres**
- Culture et centre multimédia – **40 membres**
- Tourisme – **42 membres**
- Parentalité & petite enfance – **30 membres**
- Rivières – **36 membres**
- Développement économique – **38 membres**
- Environnement – **51 membres**
- Eau & assainissement – **36 membres**
- Habitat & urbanisme – **45 membres**
- Collecte et traitement des déchets – **35 membres**

Ce sont **278 élus** qui siègent dans une ou plusieurs commissions thématiques dont **238 conseillers municipaux**.



FOCUS 1
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ARLEBOSC	Michel Gay	Raphaël Costet
ARTHÉMONAY	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
BATHERNAY	Denis Deroux	Marc Simonel
BEAUMONT-MONTEUX	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
BOUCIEU-LE-ROI	Patrick Fourchegu	Martine Raffini
BOZAS	Jean-Louis Wiart	Olivier Junique
BREN	Serge Debrie	Ludovic Robert
CHANOS-CURSON	Isabelle Freiche	Stéphane Fournier
CHANTEMERLE-LES-BLES	Vincent Robin	Lynda Mouissat-Perret
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	Stéphanie Nouguié	Christophe Chotan
CHAVANNES	Jacques Pochon	Christian Colombet
CHEMINAS	Christiane Ferlay	Christine Four
COLOMBIER-LE-JEUNE	Delphine Comte	Nadine Serrette
COLOMBIER-LE-VIEUX	Béatrice Four	Claude Desrieux
CROZES-HERMITAGE	Jean-Michel Montagne	Chantal Busche
ÉRÔME	Sandrine Pereira	Lionel Combret
ETABLES	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
GERVANS	Pascal Claudel	Jean Sébastien Guier
GLUN	Laurence Heydel-Grillère	Xavier Traverse
LARNAGE	Gérard Roberton	Céline Belle
LA ROCHE-DE-GLUN	Michel Gounon Muriel Faure Charles-Henri Rimbart	
LEMPES	Patrick Cettier	Mireille Desestret
MARGÈS	Jean-Louis Morin	Catherine Bard
MARSAZ	Gilles Florent	Mickaël Bulidon
MAUVES	Pierre Maisonnat	Isabelle Denis
MERCUROL-VEAUNES	Michel Brunet Alain Sandon Véronique Blaise	
MONTCHENU	Roger Vossier	Annie Samuel
PAILHARES	Anne Schmitt	Louis Grange
PLATS	Régis Reynaud	Gilbert La Russa
PONT-DE-L'ISERE	Marie-Claude Lambert Jean-Christophe Weibel Isabelle Pouilly Pascal Bigi	

SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	Thierry Dard	Didier Buffière
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	Claude Fourel Fabrice Lorient Mélanie Rozenac Christelle Marion Isabelle Guillaumet	
SAINT-FELICIEN	Yann Eyssautier	Christine Duportail
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Myriam Farge Jean-Paul Vallès	
SAINT-VICTOR	Agnès Orève	Sylvain Bosc
SÉCHERAS	Pascal Balaÿ	Brigitte Veyrand
SERVES-SUR-RHÔNE	Christèle Defrance	Brigitte Giacchino
TAIN L'HERMITAGE	Xavier Angéli Emmanuel Guiron Danielle Lecomte Elisabeth Junique Guy Chomel Amandine Deygas Annie Guibert	
TOURNON-SUR-RHÔNE	Frédéric Sausset Laurent Barruyer Nathalie Raze Ingrid Richioud Xavier Aubert Valina Faure Paul Barbary Annie Fournier Bruno Faure Pierre Guichard Dominique Lepage Laurent Maillard	
VAUDEVANT	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
VION	David Bonnet	Robert Fay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN PLACE LE 1^{ER} AOÛT 2025

FOCUS 2
 EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE
 2020 • 2026

Sandrine PEREIRA
 Maire d'Érôme
 Personnes âgées et personnes
 en situation de handicap



Laurent BARRUYER
 Adjoint au maire de Tournon
 Sport



Delphine COMTE
 Maire de Colombier-le-Jeune
 Âges de la vie,
 action sociale et sport



Jean-Louis BONNET
 Maire de Arthemonay
 Finances, prospective
 financière, moyens
 généraux et gestion du
 patrimoine



Béatrice FOUR
 Maire de Colombier-le-Vieux
 Culture
 et centres multimédia



Xavier ANGELI
 Maire de Tain l'Hermitage
 Projet de territoire, mobilités,
 politiques contractuelles
 et développement des
 infrastructures numériques



Claude FOUREL
 Maire de Saint-Donat-
 sur-l'Herbasse
 Tourisme

Pierre MAISONNAT
 Adjoint au maire de Mauves
 Politiques contractuelles



Michel GOUNON
 Maire de La Roche-de-Glun
 Collecte et traitement
 des déchets ménagers



Frédéric SAUSSET
 Président ARCHE Agglo
 Maire de Tournon-sur-Rhône

Isabelle FREICHE
 Maire de Chanos-Curson
 Coordination du volet
 social du projet de
 territoire, parentalité,
 petite enfance



L'EXÉCUTIF

- 1 Président
- 13 Vice-président
- 5 Conseillers délégués



Michel BRUNET
 Maire de Mercurol-Veauens
 Emploi

Communication
 Ressources humaines

Jean-Paul VALLÈS
 Adjoint au maire
 de Saint-Jean-de-Muzols
 Rivières



Yann EYSSAUTIER
 Maire de Saint-Félicien
 Habitat, urbanisme, aménagement

Jean-Louis WIART
 Maire de Bozas
 Développement économique,
 commerce,
 artisanat



Jean-Louis MORIN
 Maire de Margès
 Urbanisme et autorisations
 du droit du sol



Pascal CLAUDEL
 Maire de Gervans
 Eau et
 assainissement

Stéphanie NOUGUIER
 Maire de Charmes-sur-l'Herbasse
 Environnement, transition
 énergétique et écologique,
 agriculture



Pascal BALAY
 Maire de Sécheras
 Agriculture

FOCUS 3
ARCHE AGGLO, LES COMPÉTENCES

ARTICLE 4 : COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Article 4-1 : développement économique

- ▶ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- ▶ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt
- ▶ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- ▶ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- ▶ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- ▶ Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- ▶ Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Article 4-3 : équilibre social de l'habitat

- ▶ Programme local de l'habitat
- ▶ Politique du logement d'intérêt communautaire
- ▶ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- ▶ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- ▶ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- ▶ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Article 4-4 : politique de la ville

- ▶ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- ▶ Animation et coordination des dispositifs contractuels de dévelop-

pement urbain de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- ▶ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Article 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- ▶ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- ▶ Entretien et aménagement de cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- ▶ Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- ▶ Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- ▶ Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- ▶ Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- ▶ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

Article 4-6 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Article 4-7 : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 4-8 : eau

Article 4-9 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8

Article 4-10 : gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1

ARTICLE 5 : COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Article 5-1 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Article 5-2 : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- ▶ Lutte contre la pollution de l'air
- ▶ Lutte contre les nuisances sonores
- ▶ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Article 5-3 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Article 5-4 : action sociale d'intérêt communautaire

Article 5-5 : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 6 : COMPÉTENCES FACULTATIVES

Article 6-1 : communications électroniques

- ▶ Etablissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi
- ▶ Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- ▶ Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- ▶ Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- ▶ Passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités
- ▶ Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

- ▶ Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Article 6-2 : développement touristique

- ▶ Elaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique
- ▶ Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos
- ▶ Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- ▶ Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Chemin de Fer du Vivarais
- ▶ Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
- ▶ Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).

Article 6-3 : développement culturel

- ▶ Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
- ▶ Enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant.
- ▶ Gestion et/ou création de centre Multimédia
- ▶ Elaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat

avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

Article 6-4 : politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal

- ▶ Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Article 6-5 : emploi

- ▶ Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- ▶ Participation à la Maisons de l'emploi

Article 6-6 : apprentissage de la natation pour les scolaires

- ▶ Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

Article 6-7 : santé

- ▶ Elaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

Article 6-8 : animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département.

Article 6-9 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire.

- ▶ Bâtiment communautaire (Mauves)
- ▶ Bâtiment communautaire (Mercuriol-Veunes)
- ▶ Bâtiment communautaire (Domaine du lac de Champos)
- ▶ Maisons des Vins
- ▶ Gare de Boucieu-le-Roi
- ▶ Gare de St-Barthelemy-le-Plain
- ▶ Gare du train de l'Ardèche Tournon-sur-Rhône/St jean-de-Muzols
- ▶ Espace Aquatique « Linaë »
- ▶ Maison des Associations de Saint-Félicien
- ▶ Dépôt & local technique de Saint-Félicien

- ▶ Bâtiment industriel « Nectardéchois »
- ▶ Hôtel « le Félicien »
- ▶ Domaine du lac de Champos
- ▶ MJC + école de Musique à Saint-Donat
- ▶ Espace des Collines à Saint-Donat
- ▶ Gendarmerie + logements à Saint-Donat
- ▶ Maison de Retraite de Saint-Donat
- ▶ Maison dit « Silvestre » à Saint-Donat
- ▶ Pont Bascule à Saint-Donat
- ▶ Local « Croix Rouge » à Saint-Donat
- ▶ Centre Multi-accueil « Couleur Grenadine »
- ▶ Centre Multi-accueil « Les P'tits Bouchons » et RAM
- ▶ Centre Multi-accueil « Pomme d'Api » et CMS
- ▶ Centre Multi-accueil « Les Marmottes »
- ▶ Centre Multi-accueil « Planète Môme centre »
- ▶ Centre Multi-accueil « Planète Môme sud Luettes »
- ▶ Centre Multi-accueil « Perle de Lune »
- ▶ Centre Multi-accueil « Croque Lune »
- ▶ Micro-crèche « Les Loupiots »
- ▶ Micro-crèche « Les P'tits Loups »
- ▶ Micro-crèche « La Farandole »
- ▶ Multi accueil « la Courte Echelle »
- ▶ Déchetterie sur Tournon-sur-Rhône
- ▶ Déchetterie sur St Félicien
- ▶ Déchetterie de Saint-Donat

Article 6-10 : cession en pleine propriété de terrain permettant l'implantation d'équipements publics (caserne de pompier, collège...).

Article 6-11 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes

Pour permettre de fixer précisément l'intervention des structures intercommunales dans le domaine des compétences optionnelles le législateur permet de s'appuyer sur la notion « d'intérêt communautaire ».

Dans un domaine de compétence donné l'intérêt communautaire est la limite entre les actions que peuvent engager les communes et celles qui relèvent obligatoirement de l'intercommunalité.

L'intérêt communautaire est fixé par délibération du conseil d'agglomération (délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017). Il peut donc aisément évoluer en fonction de la conjoncture et des besoins.

SERVICES SUPPORT

Si les services opérationnels ont vocation à initier et déployer les politiques communautaires au bénéfice du territoire et de ses habitants, les services supports constituent la base sur laquelle ils s'appuient quotidiennement. Garants du bon fonctionnement de l'agglomération, ils œuvrent dans l'ombre pour permettre la bonne organisation des services publics, sur un plan matériel, financier, juridique et humain, et le déploiement des politiques décidées par le Conseil Communautaire, dans le respect des règles et des Lois qui s'imposent.

AU QUOTIDIEN, LES ACTIONS DU PÔLE

Les ressources humaines :

- ▶ Piloter et animer le dialogue social avec une équipe de représentant du personnel siégeant au Comité Social Territorial (CST) issue des élections professionnelles de décembre 2022
- ▶ Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- ▶ Organiser et piloter les recrutements
- ▶ Piloter le plan de formation dont le budget, hors cotisation CNFPT, s'élève à 107 500 €
- ▶ Gérer un plan de formation mutualisé avec les communes (18 actions, 184 agents communaux)
- ▶ Coordonner et animer une politique de sensibilisation de sensibilité de sécurité au travail
- ▶ Gérer les carrières et les paies des agents

Les finances :

- ▶ Élaborer le budget et veiller à sa bonne exécution (**focus n°4**)
- ▶ Maîtriser et piloter la chaîne comptable
- ▶ Gérer de la dette
- ▶ Gérer comptablement le patrimoine
- ▶ Piloter la prospective financière et fiscale

La communication :

- ▶ Concevoir des documents (magazine communautaire « la 41 », flyers, dépliants, affiches, programmes...)
- ▶ Coordonner et piloter les relations avec la presse

- ▶ Animer la communication via le numérique et les réseaux sociaux
- ▶ Garantir une bonne communication interne

La commande publique :

Le service Achats / commande publique est un service commun, outil juridique le plus abouti matière de mutualisation, avec les communes de Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat sur l'Herbasse, le syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux et Crozes-Hermitage depuis le 01/01/2024 (**focus n°5**)

- ▶ Assister et conseiller les directions opérationnelles dans la définition du besoin
- ▶ Gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats publics
- ▶ Assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats
- ▶ Participer à la gestion des contentieux en lien avec les conseils extérieurs
- ▶ Assurer une veille juridique et prospective

La direction technique (**focus 6 & 7**):

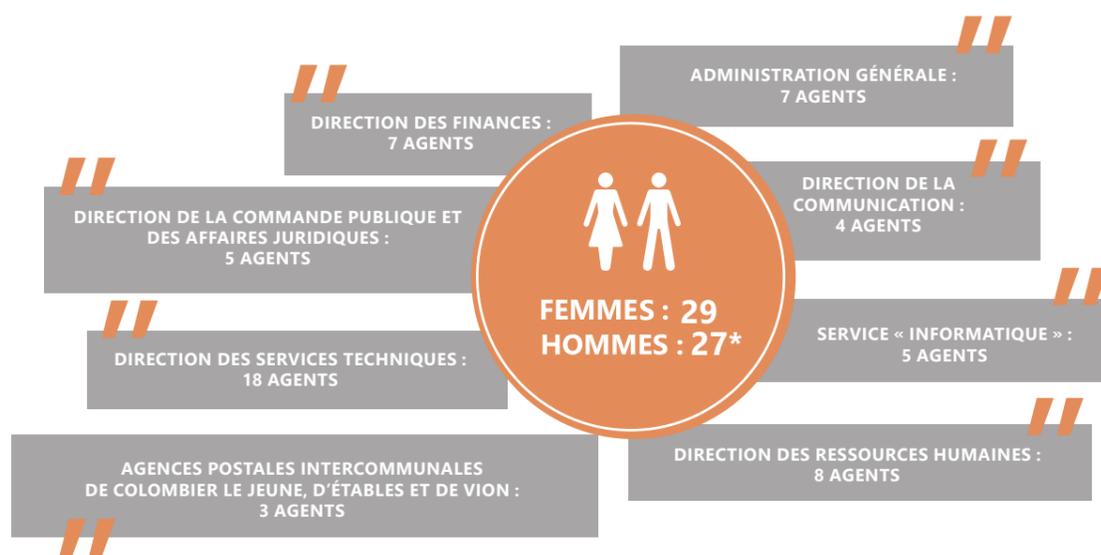
- ▶ Entretien l'ensemble du patrimoine mobilier, immobilier, et foncier de l'agglomération
- ▶ Concevoir et piloter la réalisation de l'ensemble des travaux
- ▶ Assurer une mission de conseil et d'appui auprès des communes

Le service informatique et réseaux :

L'action du service est primordiale pour faciliter le travail quotidien des agents répartis sur plus d'une trentaine de sites couvrant l'ensemble de notre territoire :

- ▶ Déployer, piloter une architecture des systèmes informatiques permettant la liaison entre l'ensemble des sites accueillant les agents d'ARCHE Agglo
- ▶ Garantir la sécurité de l'ensemble du système informatiques de l'Agglo
- ▶ Déployer et piloter des outils informatiques communs
- ▶ Déployer des outils spécifiques à certaines fonctions et/ou métiers de l'Agglo
- ▶ Proposer aux services des applications SIG adaptées à leur pratique quotidienne.
- ▶ Gérer un parc matériel constitué de 300 postes.

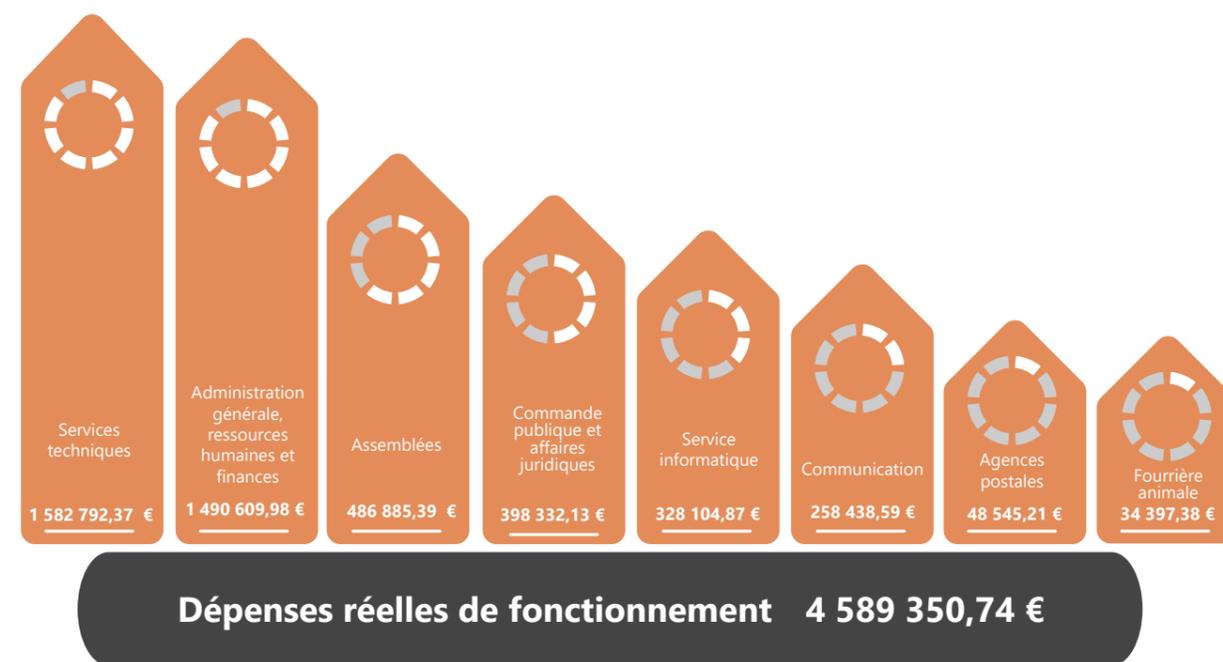
LES EFFECTIFS DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2024 :



*(dont 15 affectés à la direction des services techniques)

LE BUDGET DU PÔLE :

SOURCE CA 2024



FOCUS 4 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La capacité d'autofinancement CAF brut est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de l'année.

La capacité d'autofinancement nette s'obtient en diminuant la CAF brut du montant du remboursement annuel du capital des emprunts -> **la CAF nette représente donc notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt.**

	BUDGET 2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION (DRF)	47 834 039,61 €	45 735 317,53 €
RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION (RRF)	49 476 452,62 €	52 006 687,83 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	4 450 296,96 €	6 271 370,30 €
% (RRF)	8,51%	14,11%

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
CAF BRUTE	2 253 K€	2 672 K€	3 876 K€	4 054 K€	5 300 K€	7 706 K€	7 218 K€	6 271 K€
CAPITAL DES EMPRUNTS	1 633 K€	1 556 K€	1 575 K€	1 693 K€	1 724 K€	1 799 K€	1 764 K€	1 664 K€
CAF NETTE	620 K€	1 116 K€	2 301 K€	2 361 K€	3 576 K€	5 907 K€	5 454 K€	4 607 K€

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE TOUS BUDGETS CONFONDUS, HORS ZA, EAUX & ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CHARGES SALARIALES	14 056 675,31 €
CHARGES GÉNÉRALES	13 138 890,03 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION & DOTATION DE SOLIDARITÉ VERSÉES AUX COMMUNES	9 076 657,22 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	6 528 218,16 €
CONTRIBUTION AU FONDS NATIONAL DE PÉREQUATION ET REVERSEMENT D'IMPÔTS	2 235 462,69 €
INTÉRÊTS DE LA DETTE	570 093,46 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES & PROVISIONS	43 969,22 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE	45 735 317,53 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE TOUS BUDGETS CONFONDUS, HORS ZA, EAUX & ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FISCALITÉ	22 234 544,00 €
TEOM	7 553 252,00 €
PRODUITS DES SERVICES (Y COMPRIS REMBOURSEMENT BUDGETS ANNEXES)	6 602 126,08 €
DOTATIONS DE L'ETAT	6 121 803,21 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 468 028,71 €
VERSEMENT MOBILITÉ	2 047 485,51 €
TAXE GEMAPI	1 897 545,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	467 351,56 €
TAXE DE SÉJOUR	417 248,44 €
REMBOURSEMENT CHARGES SALARIALES	197 303,32 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE	52 006 687,83 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE OPÉRATION TOUS BUDGETS CONFONDUS, HORS ZA, EAUX & ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)	7 757 740,56 €
FIBRE OPTIQUE	1 718 000,00 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	1 664 328,58 €
SOUTIEN AUX COMMUNES	1 350 678,01 €
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	714 102,31 €
COLLÈGES SAINT-DONAT ET MERCUROL-VEAUNES	633 592,40 €
TRANSPORT	611 925,89 €
ÉCONOMIE HORS ZA	550 269,11 €
POLITIQUE DE L'HABITAT	548 786,08 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	527 749,86 €
ENVIRONNEMENT	342 802,04 €
DOMAINE DE CHAMPOS	286 243,39 €
DÉCHETS	214 673,84 €
FRICHE INDUSTRIELLE ITDT	210 354,10 €
PÔLE TECHNIQUE	167 182,72 €
MÉDIATÈQUE	85 423,97 €
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT «LES GOULES»	81 154,56 €
LIAISONS DOUCES / SENTIERS	77 227,35 €
ESPACE AQUATIQUE LINAË	60 080,14 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE OPÉRATION - RESTES À RÉALISER INCLUS :	17 602 314,88 €

FOCUS 5
ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE

SÉCURISER ET RATIONNALISER LES CONTRATS PUBLICS ET GARANTIR DES ACHATS EFFICIENTS

La Direction des Achats et de la Commande Publique (ACP) assure la sécurité juridique de l'ensemble des procédures de passations des contrats publics de l'agglomération et garantit des achats efficaces. La Direction suit également l'exécution juridique et financière des marchés conclus.

ACP est aussi un service commun de la commande publique ouvert aux communes depuis sa création en octobre 2018 et offre aux communes adhérentes à savoir les communes de Tournon sur Rhône, Saint Donat sur l'Herbasse, Crozes-Hermitage et le Syndicat mixte Bassin Versant du Doux un service spécialisé et une facilité de gestion de leurs propres marchés.

A ce titre elle :



Le pôle juridique-assurance conseille et accompagne les services de la Communauté d'agglomération dans la réalisation de leurs projets, suit les contentieux ainsi que les sinistres.

L'activité de la Direction en 2024 :

- ▶ 77 procédures adaptées et formalisées lancées dont 54 pour l'Agglo
- ▶ 140 contrats simplifiés

En collaboration avec les services opérationnels, le service ACP a également mené plusieurs procédures complexes comme le renouvellement de la concession de délégation de service public pour l'espace aquatique Linaë et 2 concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône et la construction d'un bâtiment mutualisé des Services Techniques et du Service des Eaux.

LE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MUTUALISÉ DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SERVICE DES EAUX

Objectif : sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études) qui concevra le projet et mènera à bien sa construction

La procédure se déroule en 5 étapes successives :



1 – Définition du besoin, établissement du programme, fixation de l'enveloppe financière, lancement de la procédure

Le programme a été établi pour permettre la mutualisation des espaces et accueillir les services techniques composés à ce jour de 11 personnes et le service des eaux composé de 24 personnes. Le besoin a aussi été pensé en vue de l'augmentation éventuelle des 2 services. Dans un objectif de bâtiment durable le projet intègre une toiture couverte de panneaux photovoltaïques et un système de récupération des eaux de pluie pour une réutilisation sur place.

Le coût prévisionnel des travaux de construction, objet du concours de maîtrise d'œuvre, a été fixé à 2 676 000 € HT, pour un coût global d'opération, toutes dépenses confondues de 3 500 000 € HT.

Le règlement de concours est rédigé. Il en précise les modalités (calendrier, critères de sélection, nombre de candidat autorisé à concourir, modalités financières...). La procédure est ensuite lancée par une publication de l'avis de concours sur les supports spécialisés (plateforme dématérialisée, journal officiel de l'union européenne, bulletin officiel des annonces des marchés publics).



2 - Phase de candidature

35 équipes d'architectes intéressées ont soumis un dossier de candidature comprenant références, CV et qualifications. Un jury composé des membres de la commission d'appel d'offres, de trois personnes qualifiées désignées par l'Ordre des architectes et par la fédération CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) a analysé ces 35 dossiers de candidatures.

En application du règlement de concours, le jury a sélectionné trois candidats qui ont été invités à participer à la phase de conception et à présenter une offre.



3 - Phase de conception/offre

Les 3 candidats retenus ont reçu le dossier de consultation complet comprenant le programme détaillé du projet, les contraintes techniques et le budget défini. Ils ont été invité à développer et proposer des esquisses conformes au règlement du concours. Pour ce faire ils se sont vu attribués une indemnité forfaitaire de 18 500 € HT par équipe.



4 - Jury et sélection

Le jury constitué pour la phase de candidature a pris connaissance des 3 projets proposés. Les dossiers présentés sous forme anonymisée sont constitués de plans, planches graphiques et mémoires explicatifs. Ils sont évalués sur la base des critères portés au règlement de concours, à savoir : qualité architecturale, aspects technique, économique, adéquation avec le programme, respect de l'enveloppe financière.

A l'issue des travaux du jury un classement des projets est effectué et le candidat classé au premier rang est déclaré lauréat du concours. L'anonymat est alors levé.

Lauréat : groupement AP ARCHITECTURE qui a remis le projet ci-dessous :



5 - Attribution du marché

Au terme d'une négociation avec le lauréat du concours, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé entre les parties.

FOCUS 6 LE SERVICE TECHNIQUE

Le service Technique a la charge de l'entretien de l'ensemble du patrimoine mobilier, immobilier, et foncier de l'agglomération, à l'exception de l'entretien des zones d'activités, qui est rattaché à la direction de l'Économie. Dans ce cadre il assure le suivi de la conception et le pilotage de la réalisation de l'ensemble des travaux. Le patrimoine immobilier d'ARCHE Agglo se répartit de la manière suivante :

- ▶ **Secteur Hermitage-Tournonais : 34 bâtiments**
- ▶ **Secteur Saint-Félicien : 12 bâtiments**
- ▶ **Secteur Herbasse : 15 bâtiments**

LE PÔLE TECHNIQUE EST COMPOSÉ DE 3 SERVICES :

Le service patrimoine :

Il comporte 3 antennes techniques implantées respectivement sur les communes de Saint Félicien, de Tournon sur Rhône et de Saint Donat sur l'Herbasse. L'ensemble est géré et encadré par un responsable de l'entretien du patrimoine assisté de deux chefs d'équipes sur le secteur de l'Herbasse et sur le secteur du Plateau et de la Vallée du Rhône.

Ces différentes antennes permettent ainsi de couvrir l'ensemble des zones d'implantation des biens immobiliers de la collectivité sur le territoire, et de veiller au contrôle régulier et à l'entretien

courant du parc automobile et du matériel roulant des différents services.

A cela s'ajoute un gestionnaire des contrats d'exploitation et du suivi de l'énergie en charge du suivi de l'ensemble des contrôles périodiques réglementaires et du suivi de nos consommations en énergie.

Ce service a pour objectif la gestion, le suivi et l'entretien des bâtiments et équipements communautaires, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes. Il concourt également à l'amélioration des conditions de vie et travail de l'ensemble des agents qui compose ARCHE Agglo.

Le soutien technique aux communes :

Le technicien a pour mission le conseil et l'accompagnement des communes dans le domaine des travaux de voirie, d'ouvrages d'art et de gestion du domaine public. Il réalise différentes études et suivis

de travaux d'entretien, d'aménagement de la voirie, de rénovation de petits ouvrages d'art.

L'ensemble de ses missions est confié par les communes du territoire à la collectivité par le biais de la signature d'une convention entre les parties.

Le service travaux neufs :

Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de rénovation.

Il représente la collectivité dans le rôle de maître d'ouvrage pour les dossiers d'envergure. Basé en centralité du territoire sur le site de Tournon sur Rhône, le service est composé d'un chargé de travaux.

LES INTERVENTIONS DES ÉQUIPES TECHNIQUES :

Durant l'année 2024, les agents des différentes antennes techniques ont réalisé plus de 2 193 interventions, représentant plus de 9 900 heures. Différents programmes de travaux de rénovation ou d'aménagements ont été également réalisés en régie par les agents des différentes antennes techniques. Le principal site d'envergure reste le Domaine du lac de Champos, gros consommateur d'heures et d'agents pour son entretien et sa mise en valeur. Il est une image forte de la collectivité pour les usagers et habitants du territoire.

En Fonctionnement :

- ▶ Suivi et entretien du parc auto,
- ▶ Amélioration des bureaux, des crèches afin de permettre aux agents d'avoir un lieu de travail agréable
- ▶ Contrôle des aires de jeux des crèches
- ▶ Entretien des espaces verts (taille des arbustes, tonte de la pelouse...)
- ▶ Tri sélectif par un ramassage régulier des corps plats et des corps creux
- ▶ Aide à l'installation et aux rangements des salles prêtées par les communes pour l'organisation des Conseils d'Agglo, Conseils des Maires et autres événements organisés par l'Agglo...
- ▶ Suivi des contrats de maintenance obligatoires (BAES, climatisation, extincteurs, défibrillateurs...)
- ▶ Entretien et rénovation du Domaine de Champos pendant la fermeture
- ▶ Entretien de l'ensemble du patrimoine bâti



La flotte de véhicules représente 69 véhicules et 10 équipements techniques mobiles qui nécessite un suivi mensuel. Le kilométrage annuel cumulé est de 664 330 km. Un budget de 148 000 € est alloué pour l'entretien, les locations, l'achat de véhicules et le carburant.

LE SOUTIEN AUX COMMUNES :

EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL :

Cette année **21 communes** se sont engagées conventionnellement dans le cadre de ce partenariat. Le service a supervisé plus de **1 415 000 €** de travaux.

EN MATIÈRE DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL :

Le service propose également la location de matériel technique avec ou sans chauffeur, complétée d'un agent supplémentaire en cas de nécessité technique avérée. Un camion benne poids lourd 8T ainsi qu'un camion nacelle composent le parc des véhicules à louer.

184 heures ont été proposées sur **pour un montant total de 7 034.30 €**

Du matériel est proposé aux communes et aux associations pour leurs manifestations. Une convention permet de fixer les conditions du prêt. Actuellement, nous proposons :

- ▶ 4 racks anti béliers
- ▶ 30 grilles d'exposition
- ▶ 29 barrières de manifestations
- ▶ 2 tourets électriques + rallonges



FOCUS 7

SERVICE TECHNIQUE, DES IDÉES, DES COMPÉTENCES ET UN SAVOIR-FAIRE D'UNE ÉQUIPE EN ACTION

LE CAMPING DE CHAMPOS : RÉNOVATION DES CHALETS

Les travaux se sont déroulés durant l'hiver 2024 ;

Rénovation extérieure des chalets : coût de 1 913 € de fournitures diverses

- ▶ Remplacement du bardage et des terrasses de 3 chalets type Edelweiss
- ▶ Rénovation des terrasses sur 3 chalets Edelweiss
- ▶ Rénovation des lasures sur 6 chalets type Mimosas

PENDANT LES TRAVAUX



LE RÉSULTAT



RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les travaux ont été réalisés au printemps 2014. L'équipe technique de Tournon en lien étroit avec la direction des ressources humaines a totalement réagencé et repensé l'espace du bureau partagé.

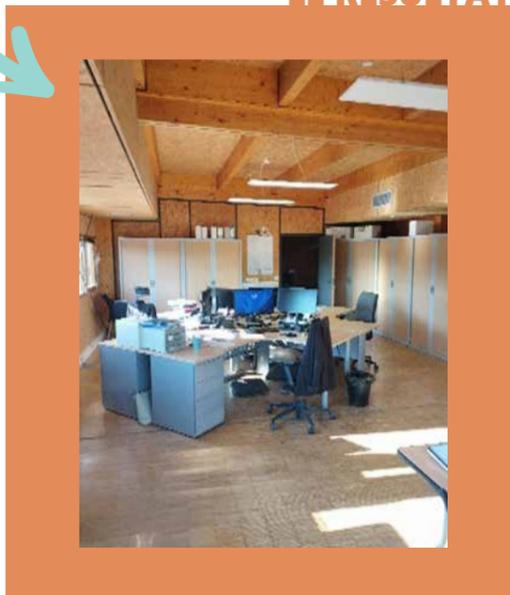
Pour cela, le cloisonnement existant a été modifié. L'ensemble de l'éclairage a été remplacé par des luminaires LED plus économes en électricité. Les alimentations électriques et les prises informatiques ont été déplacées suivant le nouvel agencement des bureaux.

Le coût des fournitures d'élève à 1 123 €.

PENDANT LES TRAVAUX



LE RÉSULTAT



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Le pôle porte les actions de développement et d'aménagement de l'agglomération autour de l'habitat, l'urbanisme et le foncier, les transports et la mobilité, l'économie, le tourisme, le développement local et les politiques contractuelles.

C'est en son sein que se dessine l'avenir de notre territoire

AU QUOTIDIEN, LES ACTIONS DU PÔLE

L'habitat (focus n°8)

- ▶ Aide la rénovation du logement,
- ▶ Aide la production de logements sociaux,
- ▶ La rénovation et la revitalisation urbaine en centralité (OPAH-RU de Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône) et sur les pôles d'équilibres (St Félicien et St Donat)
- ▶ La politique d'accueil des Gens du voyage

L'urbanisme (focus n°9)

- ▶ Instruction des actes pour le compte de 36 communes
- ▶ Accompagnement dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Les transports et la mobilité (focus 10 à 12)

- ▶ Transport scolaire de 3 000 élèves
- ▶ La ligne 11 inter-urbaine entre Tournon et Saint-Félicien
- ▶ Le circuit urbain du Bus en centralité,
- ▶ Les lignes de transport à la demande
- ▶ Le développement des modes doux à travers le déploiement d'un schéma cyclable

L'économie (focus 13 à 18)

- ▶ Gestion et entretien de 23 zones d'activités
- ▶ Espaces entreprises de Tournon, Tain l'Hermitage et Saint-Félicien
- ▶ Aides à l'investissement des petites entreprises et aides à l'immobilier
- ▶ Économie de proximité (digital...)

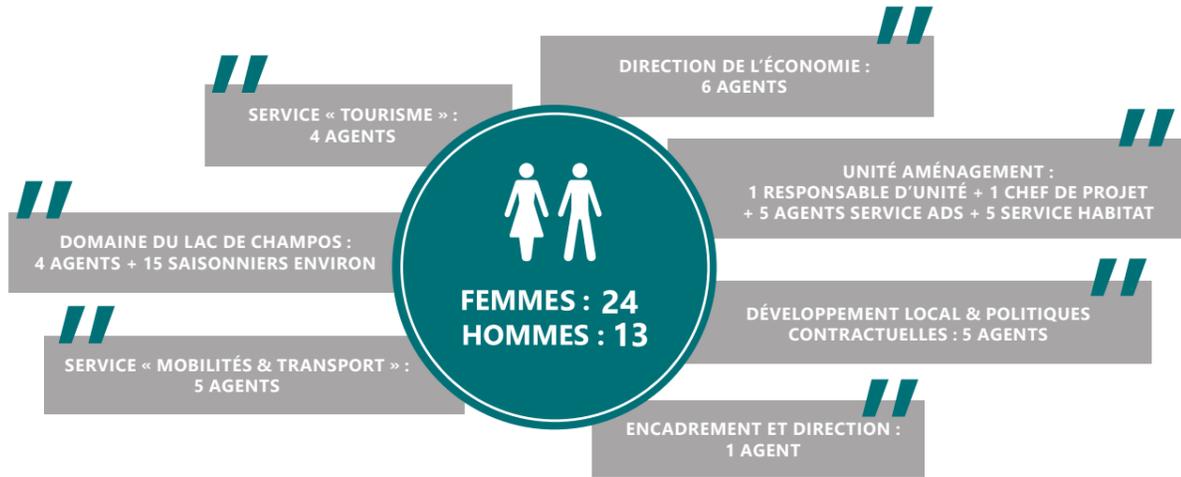
Le tourisme (focus 19 à 22)

- ▶ Le soutien à la Société publique Office de Tourisme Ah !
- ▶ Domaine du Lac de Champos
- ▶ Infrastructures touristiques autour du Sport Nature, des vélo-routes, voies vertes et les gares du Train de l'Ardèche

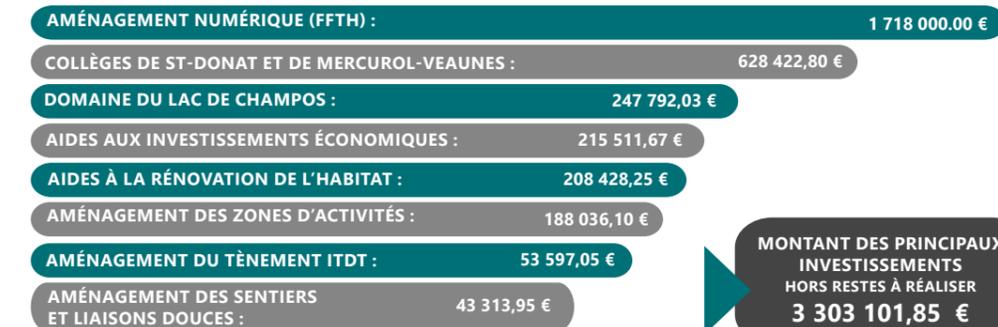
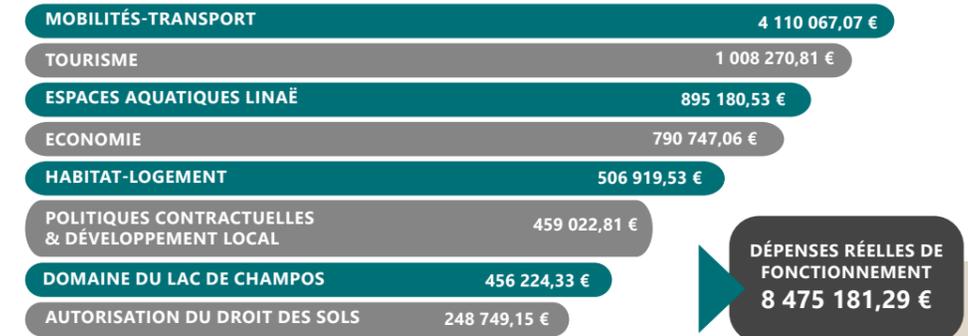
Le développement local et rural (focus 23 & 24)

- ▶ Le pilotage du projet de territoire
- ▶ Gestion du programme européen LEADER Ardèche
- ▶ La politique contractuelle (Contrat de Relance et Transition Ecologique – CRTE)
- ▶ Les relations avec le conseil de développement

LES EFFECTIFS DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2024



LE BUDGET DU PÔLE SOURCE CA 2023



FOCUS 8
LE LOGEMENT ET L'HABITAT

DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, VALIDÉ EN FÉVRIER 2019, L'AGGLO POURSUIT SES OBJECTIFS.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :



- ▶ 2 logements sociaux aidés
- ▶ 4 000 € de subvention versés par ARCHE Agglo
- ▶ 1 garantie d'emprunt pour 5 logements

RENOUVELER LES OUTILS DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT :

Trois dispositifs traduisant la politique de l'habitat doivent être renouvelés pour 2025 :

- ▶ le Programme Local de l'Habitat (2019-2025)
- ▶ les deux dispositifs d'aide à la rénovation (2020-2024) : l'OPAH-RU et le Programme d'Intérêt Général

Ainsi, en 2024, deux grandes études ont été lancées pour tirer le bilan des dispositifs et préparer les prochains. Les objectifs poursuivis :

- ▶ engager un second PLH pour les 6 prochaines années.
- ▶ disposer de nouvelles conventions pour début 2025 avec l'ANAH pour la rénovation des logements.

Pour cela plusieurs rendez-vous ont été proposés avec les acteurs du territoire dont les communes tout au long de l'année.

INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT

- ▶ **La semaine de la rénovation** en octobre reste le rendez-vous annuel pour s'informer sur la rénovation des logements. En 2024 : 12 animations ont réuni 116 personnes

- ▶ **Le guichet Habitat** continue de renseigner les particuliers sur les projets de rénovation et les dispositifs d'aides existants. Le service a dû faire face à une forte augmentation du nombre d'appels (1 580 appels en 2023, 2018 appels en 2024)

BILAN ACTION HABITAT

Le service habitat a répondu à

2018

Appels en 2024

158

Personnes reçues en permanence

178

Permanences organisées sur le territoire

6

Lieux de permanences

Au total, **117 728 €** d'aides ont été distribuées en 2024 par ARCHE Agglo

145

Logements rénovés sur le territoire d'ARCHE Agglo

37 500 €

Rénovation de logements en **centres-villes** + **14 228 €** pour la réfection de 7 façades

73 %

Des projets sur des logements dits « Passoires thermiques »

56 %

Des logements dits « Passoires thermiques » atteignent l'étiquette A/B

22

Chauffages au bois non-performants remplacés

139

Propriétaires occupants accompagnés*

6

Propriétaires bailleurs accompagnés*

133

Permis de louer déposés en 2024

FOCUS 9

L'INSTRUCTION DES AUTORISATION D'URBANISME PAR LE SERVICE ADS – AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Une nouvelle convention a été signée pour les années 2024 à 2026. **36 communes** continuent à confier au service ADS mutualisé l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisation d'urbanisme. En 2024 ils ont instruit **1 323 dossiers**.

Le nombre de dossiers traités reste sensiblement le même que les années précédentes. Cependant, la bascule entre le nombre de permis de construire et celui des déclarations préalables se confirme. Depuis 2022, le nombre de déclarations préalables a ainsi dépassé le nombre de PC.

En complément de l'accueil par les mairies, le service continue de proposer des permanences dans 7 lieux du territoire. Ainsi, au cours de 2024 les **21 permanences ADS** ont permis de renseigner **68 personnes** sur leur projet ou leur dossier en cours d'instruction.

Par ailleurs, durant l'année des formations et un accompagnement au logiciel métier ont été proposées.



PERMANENCES URBANISME
Septembre - Décembre 2024

Vous avez un projet de construction ?
Afin de vous accompagner, ARCHE Agglo assure des permanences gratuites et ouvertes à tous concernant les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)

MATINS, SUR RENDEZ-VOUS

- VENDREDI 5 SEPTEMBRE, Saint-Jean-de-Muzols (mairie)
- VENDREDI 19 SEPTEMBRE, Saint-Donat-sur-l'Herbasse (mairie)
- VENDREDI 3 OCTOBRE, Plats (mairie)
- VENDREDI 17 OCTOBRE, Larnage (mairie)
- VENDREDI 7 NOVEMBRE, Mauves (site ARCHE Agglo)
- VENDREDI 21 NOVEMBRE, Saint-Félicien (mairie)
- VENDREDI 5 DECEMBRE, Mercuriol-Veaudes (mairie)
- VENDREDI 19 DECEMBRE, Saint-Jean-de-Muzols (mairie)

RDV à prendre lors des permanences téléphoniques
Tél : 04 26 78 57 85
Mardi et Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h
Consultez l'ensemble des dates et lieux de permanences sur www.archeagglo.fr

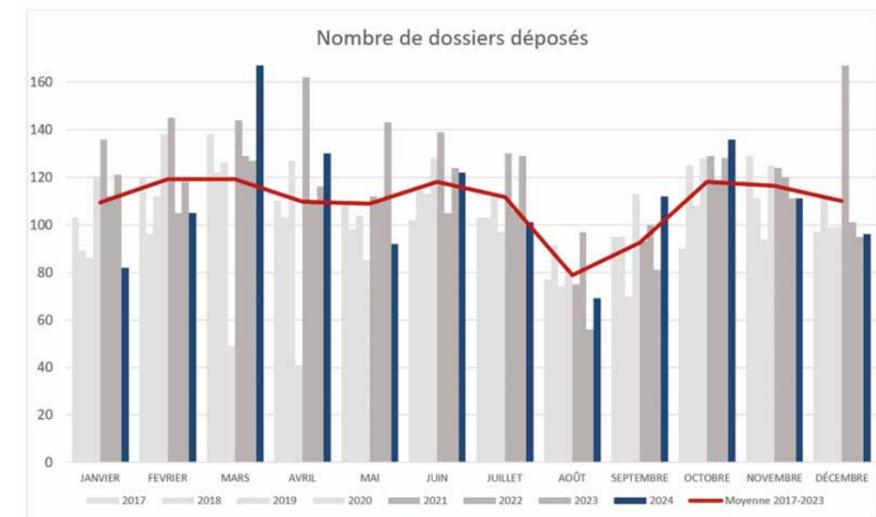
ARCHE Agglo

DONNÉES CHIFFRÉES 2024 :

NOMBRE D'AUTORISATION TRAITÉES :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	CUMUL AN
2017	103	120	138	110	110	102	103	77	95	90	129	97	1274
2018	89	96	122	103	98	116	103	91	95	125	111	112	1261
2019	86	112	126	127	104	113	113	74	70	108	94	99	1226
2020	120	138	49	41	85	128	97	82	113	128	125	99	1205
2021	136	145	144	162	112	139	130	75	93	129	124	167	1556
2022	112	105	129	109	110	105	106	97	100	119	120	101	1313
2023	121	118	127	116	143	124	129	56	81	128	111	95	1349
2024	82	105	167	130	92	122	101	69	112	136	111	96	1323

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :



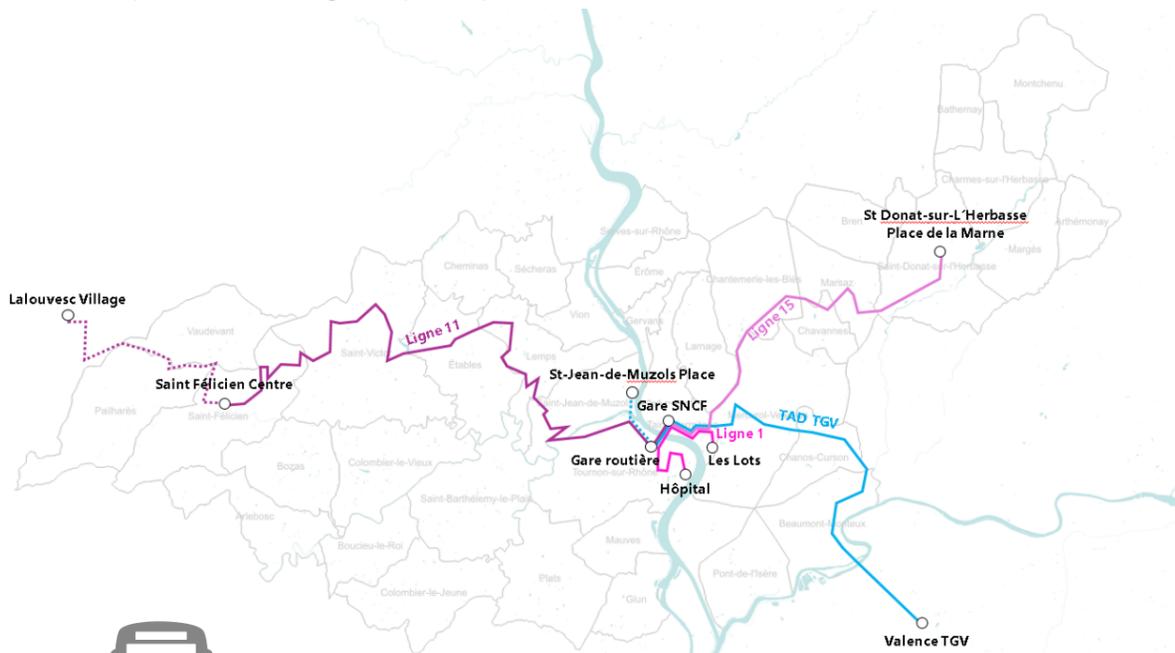
FOCUS 10
LE TRANSPORT EN COMMUN

L'offre de transport public ARCHE Agglo est complétée d'une nouvelle ligne de transport, la ligne 15, en circulation depuis janvier 2024. Cette ligne relie Saint-Donat-sur-L'Herbasse à la gare SNCF de Tain-L'Hermitage, à raison de 5 aller-retours quotidiens. Elle crée ainsi un lien jusqu'ici inexistant entre le bassin de l'Herbasse et le cœur d'agglomération. Ces trajets doivent être préalablement réservés par l'utilisateur (au plus tard la veille par téléphone) puisqu'il s'agit d'une ligne de Transport A la Demande (TAD).

L'autre ligne de TAD du réseau ARCHE Agglo, la ligne 11, relie la gare SNCF de Tain-L'Hermitage à Saint-Félicien. Cette ligne rencontre un grand succès, avec près de 60% de taux de déclenchement en 2024. A partir du mois de juillet, elle est prolongée à Lalouvesc, en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes du Val d'Ay, tout en conservant 5 allers-retours par jour.

La ligne 1 « La Teppe (Tain-L'Hermitage) – Hôpital (Tournon-sur-Rhône) » reste inchangée, avec 17 allers/retours quotidiens du lundi au vendredi, et 8 allers/retours le samedi. En 2024, 25 000 voyages sont réalisés sur la ligne 1.

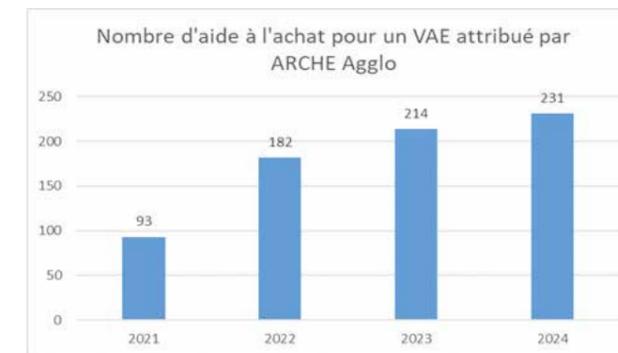
Le développement de l'offre de transport d'ARCHE Agglo est également tourné vers les pôles extérieurs au territoire, avec la ligne de TAD reliant Tain-Tournon à la gare de Valence TGV via Mercuroil Veunes et Chano-Curson. Cette ligne, exploitée par la Région, est prolongée à Saint-Jean-de-Muzols, afin de permettre un accès plus aisé à cette ligne depuis le plateau ardéchois.



L'offre ARCHE Agglo est toujours complétée par l'intégration tarifaire des lignes régionales, ARCHE Agglo ayant renouvelé un accord avec la Région permettant aux usagers d'ARCHE Agglo d'utiliser les lignes régionales au tarif d'ARCHE Agglo à condition que le trajet effectué soit intégralement situé sur le périmètre d'ARCHE Agglo.

FOCUS 11
LA POLITIQUE CYCLABLE

En 2024, le nombre d'aides à l'achat de Vélos à Assistance Electrique attribuées a légèrement augmenté avec **231 aides** de 150 € versées (budget de plus de 34 k€), traduisant la dynamique enclenchée sur le territoire depuis 2021. Au total, ce sont **2,83 % des ménages de l'agglomération qui ont bénéficié de cette aide.**



ARCHE Agglo a engagé le déploiement du dispositif «Savoir Rouler à Vélo», en s'appuyant sur des partenaires départementaux pour intervenir dans les écoles du territoire. **10 classes ont ainsi été accompagnées en 2024 (Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Gervans, Tournon-sur-Rhône, RPI Étales / Lempis)** pour un budget total de 14 800 €.



Remise des attestations SRV à l'école des Luettes à Tournon-sur-Rhône

ARCHE Agglo continue le déploiement de son Schéma Directeur Cyclable avec la réalisation d'une piste cyclable, en collaboration avec le Département de la Drôme, reliant Tain-l'Hermitage au Collège de Mercuroi-Veaunes. ARCHE Agglo ayant assuré la continuité de la piste cyclable de la RD532 en créant une passerelle sur la Bouterne dédiée aux modes doux.



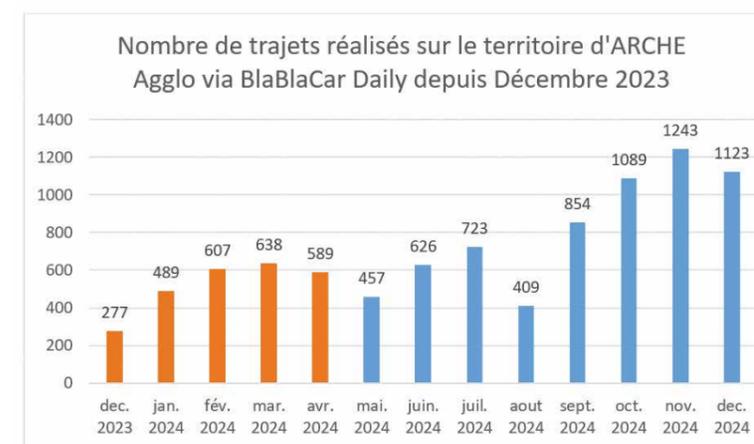
Piste cyclable – RD 115 Mercuroi-Veaunes



Passerelle de la Bouterne, Tain-l'Hermitage

FOCUS 12 COVOITURAGE

Depuis décembre 2023, ARCHE Agglo a mis en place sur son territoire le service de covoiturage Blablacar Daily (auparavant Klaxit), également disponible sur les territoires de Valence Romans Mobilités et Porte de Drôme-Ardèche. L'Agglomération prend intégralement en charge les frais habituellement à la charge du passager, qui voyage donc gratuitement, et rémunère donc les conducteurs à hauteur de 1,5 € à 3 € par trajet selon distance.



QUELQUES DONNÉES CLÉS :

- ▶ 5 021 personnes inscrites sur le territoire
- ▶ 1 406 covoitureurs actifs (ayant réalisé au moins un trajet)

COÛTS ET COFINANCEMENT :

- ▶ 5 138 trajets cofinancés par ARCHE Agglo en 2024
- ▶ Montant de l'accompagnement ARCHE Agglo : 10 796 €

RÉSULTATS :

- ▶ 10 374 trajets cofinancés sur le territoire d'ARCHE Agglo
- ▶ 85 659 km de trajets pris en charge
- ▶ 18 635 kg de CO₂ évités

COMMENT ÇA MARCHE ? :

- ▶ Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily et créez votre profil.
- ▶ Conducteurs : gagnez de 1,50 € à 3 € par trajet ; passagers : trajets gratuits.
- ▶ Partager vos trajets et covoiturez avec vos collègues ou la communauté BlaBlaCar Daily



FOCUS 13
SERVICE ÉCONOMIQUE, LES CHIFFRES CLÉS

QUELQUES DONNÉES CLÉS :

- ▶ PME : 25 rendez-vous
- ▶ TPE : 103 visites

DEMANDES DE LOCAUX ENREGISTRÉES :

- ▶ 26

FORUM DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS :

- ▶ 3^{ème} édition le mardi 23 janvier 2024 à l'Espace Rohegude à Tain l'Hermitage
- ▶ 92 exposants
- ▶ 34 classes soit 912 collégiens
- ▶ 200 visiteurs « autres » : jeunes Missions locales, lycéens, grand public

FORUM DE L'EMPLOI :

- ▶ 16^{ème} édition le mercredi 15 mars 2024 à Mauves
- ▶ 69 exposants dont 59 entreprises
- ▶ 410 visiteurs
- ▶ Taux de satisfaction visiteurs = 84%



SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES :

- ▶ Initiative 2607 : convention de partenariat – subvention de 32 000 €
- ▶ REDA : adhésion au réseau – cotisation de 2 000 €
- ▶ ADIE : convention de partenariat – subvention de 5 000 €
- ▶ VILESTA : convention de partenariat – subvention de 3 000 €
- ▶ Mission locale Nord Ardèche et Drôme des Collines Royans Vercors : conventions de partenariat – 89 481,20 €

AIDES AUX ENTREPRISES :

	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT DES SUBVENTIONS accordées par ARCHE Agglo	MONTANT DES INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS
Aide TPE avec point de vente	15	83 500 €	600 283€
Aide TPE sans point de vente	14	73 575€	635 827€
Aide à l'immobilier d'entreprise	3	45 000 €	1 872 315 €



FOCUS 14
EMPLOI

FORUM DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS :

Le mardi 23 janvier 2025 s'est tenu la 3^e édition du Forum des Métiers et de la Formation à l'Espace Rochegude à Tain l'Hermitage. Il s'agit de mettre en lien les établissements scolaires, les entreprises et les centres de formation afin de présenter aux jeunes, et moins jeunes, les possibilités sur notre territoire.

- ▶ 7 univers thématiques : industrie / transport logistique / BTP, santé / social / éducation / sport, environnement / bois / agriculture / hôtellerie / restauration / tourisme / commerce / administration / professions libérales / art & culture / numérique / artisanat
- ▶ 3 villages : métiers, formations, accompagnement
- ▶ 92 exposants
- ▶ 912 collégiens + 200 visiteurs « autres » (jeunes Mission Locale, jeunes France Travail, lycéens, grand public)



FORUM DE L'EMPLOI :

Le vendredi 15 mars 2024 s'est tenu à Mauves la 16^{ème} édition du forum de recrutement permettant de mettre en relation des entreprises qui recrutent et des demandeurs d'emplois. Tout type de poste y est proposé, du CDD saisonnier au CDI.

- ▶ 69 exposants dont 59 entreprises
- ▶ 5 secteurs d'activités représentés : agriculture / viticulture / arboriculture / industrie / hôtellerie / restauration / tourisme / animation / bâtiment / transport / commerce / santé / services à la personne
- ▶ Plus de 1 000 offres pour environ 1 500 postes à pourvoir
- ▶ 410 visiteurs

ARCHE Agglo joue la carte de la proximité pour favoriser l'emploi et le développement économique.

Pour la 1^{ère} fois, et dans le cadre de la Journée de l'emploi, le Forum de l'emploi organisé à Mauves le matin est complété par l'événement « Un Job en Local » qui s'est tenu le même jour à Saint Donat sur l'Herbasse de 14h à 20h (27 exposants et 250 visiteurs).



Le Forum de l'emploi et le Forum des métiers et des formations sont deux manifestations complémentaires avec des publics et des objectifs différents. Les deux événements participent à créer du lien entre les habitants et les acteurs économiques du territoire.

FOCUS 15 ENTRETIEN & AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

L'Agglomération est en charge de la gestion et de l'entretien des ZAE (Zones d'Activités Économiques) du territoire. Cette compétence comprend :

- ▶ L'entretien des voiries internes
- ▶ L'entretien des espaces verts
- ▶ La gestion de l'éclairage public

L'engagement d'ARCHE Agglo est de veiller à maintenir ces espaces dans les meilleures conditions pour favoriser le développement des activités économiques et assurer un niveau de service permettant d'offrir un environnement agréable aux entreprises présentes sur ces zones.

Une programmation rigoureuse permet d'assurer la durabilité des infrastructures. Elle couvre la voirie, les espaces verts, le mobilier urbain et l'éclairage.



Z.A les Serres
Commune de la Roche de Glun

En cas d'incident sur les zones d'activités – qu'il s'agisse d'une perte de chargement, d'un accident, de conditions météorologiques particulières (vent fort, fortes pluies, etc.) ou de tout autre imprévu – ARCHE Agglo assure un suivi constant de l'état des lieux. Ce suivi permet d'engager, lorsque cela est nécessaire, une intervention visant à analyser la situation, sécuriser les abords, identifier les causes et, le cas échéant, les responsabilités. Les réparations ou ajustements nécessaires sont ensuite planifiés selon les priorités et les contraintes techniques ou opérationnelles.



Z.A. Les Sables
Commune de Saint Donat sur l'Herbasse



ZA la Pichonnière et Saint Vincent
Commune de Tournon sur Rhône



Z.A. Champagne
Commune de Tournon sur Rhône



ZA les Hauches
Communes de Chanos-Curson

FOCUS 16

FAVORISER L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

En 2024, ARCHE Agglo a accompagné plusieurs projets d'installation ou d'extension d'entreprises, en assurant un soutien à la fois technique, opérationnel et financier.

ESPACE ÉCONOMIQUE LES MAISONS SEULES, ST-JEAN-DE-MUZOLS :

Dans le cadre de l'installation de l'entreprise SAVEL, les travaux de viabilisation du site ont été engagés, ainsi que la création d'un giratoire d'accès. Suite à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département de l'Ardèche, ARCHE Agglo assure la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'accueil de l'entreprise SAVEL : réalisation du giratoire et viabilisation des terrains.

La maîtrise d'œuvre est confiée au SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche). En 2024, le choix et l'attribution des entreprises pour chaque lot ont été réalisés, notamment pour la partie maçonnerie (création du mur) et pour les travaux de voirie (terrassements, voirie, etc...).



En fin d'année 2024, la phase de préparation des travaux a été menée conjointement avec l'ensemble des parties prenantes du projet.

Parallèlement, l'entreprise SAVEL, accompagnée depuis l'origine par ARCHE Agglo dans son projet d'implantation, a lancé ses propres études de conception de son bâtiment. La viabilisation du site a pu être intégrée dans le cadre des aménagements liés au giratoire et à l'accès au futur site de l'entreprise.



ZONE D'ACTIVITÉS D'ERÔME, AMÉNAGEMENT ET COMMERCIALISATION :

La phase de commercialisation de la future ZAE d'Erôme (2,2 hectares) est en cours. Les travaux d'aménagement, estimés à 220 000 €, comprennent :

- ▶ la viabilisation des parcelles
- ▶ la mise en conformité des dispositifs de sécurité incendie
- ▶ la création d'aménagements pour la circulation piétonne et routière
- ▶ l'intégration paysagère du site

L'objectif est de proposer un environnement accueillant et fonctionnel, propice à l'implantation de nouvelles entreprises. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2025.



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 473, COMMUNES DE MARGÈS ET CHARMES SUR L'HERBASSE (DESERTE DE L'ATELIER LOUIS VUITTON). AVANCÉES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES EN 2024 :

Préparation pour un lancement des travaux au printemps 2025. La phase administrative et organisationnelle du projet d'aménagement de la RD 473, entre le carrefour de Margès et l'ouvrage hydraulique franchissant le Randon, a commencé en 2024, conformément au planning prévisionnel. Cet aménagement prévoit la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), une solution technique favorisant une meilleure cohabitation entre les différents usagers (véhicules motorisés, cyclistes, piétons), tout en améliorant significativement la sécurité des déplacements.

Piloté par ARCHE Agglo en tant que maître d'ouvrage, dans le cadre d'une délégation du Département de la Drôme, ce chantier a mobilisé l'ensemble des partenaires nécessaires à sa mise en œuvre. L'année 2024 a été marquée par la finalisation des études techniques et administratives, le choix des entreprises attributaires, et la préparation du lancement effectif des travaux.

En 2025, les travaux pourront commencer au printemps, marquant ainsi le début de la phase opérationnelle du projet.



ZA LES VINAYS, COMMUNE DE PONT DE L'ISÈRE, INSTALLATION DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT OSTERNAUD

L'année 2024 a marqué le lancement des travaux de construction des futurs locaux de l'entreprise Osternaud, spécialisée dans le transport en tous types de marchandises.

Déjà implantée sur le territoire, à Mercurol-Veaunes, ce transporteur a choisi de développer son activité en s'installant sur la Zone d'Activités des Vinays, à Pont-de-l'Isère.

Les travaux sont en cours et devraient s'achever au printemps 2025, avec une mise en fonctionnement progressive du site dès la livraison des aménagements.



FOCUS 17

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

UN BILAN DE L'ACTION DE L'AGGLO :

En 2024 un bilan des entreprises accompagnées dans le cadre des dispositifs d'aides à l'investissement avec point de vente a été réalisé. Pour ce faire, la Direction de l'Économie a interrogé individuellement chaque entreprise accompagnée entre 2018 et 2024, soit par contact physique, soit par téléphone, **totalisant 134 échanges sur 154 entreprises accompagnées.**

Le bilan a permis d'établir un état des lieux des activités accompagnées, révélant une répartition relativement équilibrée. Toutefois, les secteurs de l'Alimentaire (25%) et des Cafés, Hôtels et Restaurants (28%) demeurent majoritaires. Il est par ailleurs logique de constater une concentration des activités sur les communes de Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage, qui disposent d'un nombre important de cellules commerciales.

Le local commercial :

84% des commerçants interrogés considèrent que leur local est adapté à l'activité (emplacement, surface, accessibilité...). Pour ceux qui jugent leur local inadapté, la taille est le principal facteur évoqué.

La création d'emploi :

Le dispositif a contribué indirectement à la création d'emplois. En moyenne, 0,5 ETP créé pour 28% des répondants (35 établissements). De plus, il a facilité le recrutement d'apprentis par les restaurateurs, suivi de leur embauche.

La santé financière des entreprises :

Globalement, l'augmentation du chiffre d'affaires se manifeste par les investissements réalisés mais pas que : développement de nouvelles gammes de produits pour répondre aux attentes des consommateurs, présence accrue sur internet et formations qui dynamisent l'entreprise.

Des commerçants qui souhaitent investir davantage dans leur activité :

Dans un contexte économique difficile, les chiffres sont prometteurs : **près de 60% des entreprises envisagent d'investir dans leur commerce à court ou moyen terme.** C'est une excellente nouvelle pour le territoire, car ces investissements contribuent également à améliorer l'image de nos centres-villes.

Des besoins en formation nécessaire au développement de l'activité :

46% des commerçants interrogés sont demandeur de formations :

- ▶ 15 TPE : investissement financier (achat matériel principalement)
- ▶ 15 TPE : numérique / communication / réseaux sociaux
- ▶ 9 TPE : accompagnement à la transmission d'entreprise
- ▶ 6 TPE : progresser en anglais

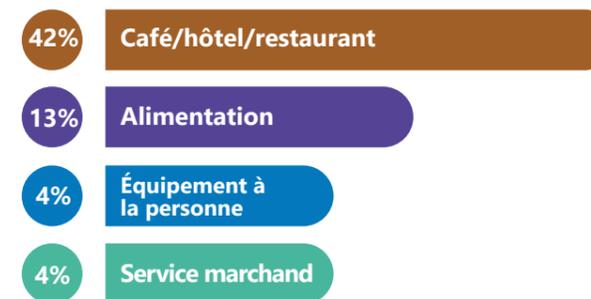
Les commerçants ont été orientés vers les chambres consulaires pour bénéficier d'une formation dans le cadre de la convention partenariale.

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN :

29 dossiers d'accompagnement financier pour les commerçants et artisans du territoire, soit **157 075 € de subvention** pour des projets représentant un **investissement de 1 236 110 €**. Soit pour 1€ de subvention de la part de la Communauté ARCHE Agglo, presque 8 € investis par les entreprises.

À noter que ce dispositif dispose ne se concentre pas que sur les pôles de centralité. Les TPE qui ont été soutenues en 2024 se répartissent sur 14 des 41 communes du territoire

AIDES TPE AVEC POINT DE VENTE 2024 :



BILAN AIDE ARTISAN SANS POINT DE VENTE 2024 :



EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS :

AVANT



APRÈS



Restaurant le 1906 (Chanos-Curson)

AVANT



APRÈS



Les locaux du bocal (Saint-Jean de Muzols)



Et Pita et Patata (Saint-Victor)

FOCUS 18 TERRITOIRE D'INDUSTRIE ET REBOND INDUSTRIEL

En 2024, ARCHE Agglo a intégré le groupement d'EPCI Ardèche Drôme Nord (Porte DrômArdèche, Annonay Rhône Agglo, Pays de Lamastre, Val d'Ay, Rhône Crussol, Val'Eyrieux, Privas Centre Ardèche et ARCHE Agglo) lauréat de 2 dispositifs ayant pour objectif de soutenir le maintien et le développement de l'industrie sur les territoires :

- ▶ appel à manifestation d'intérêt (AMI) **Rebond Industriel** (mission d'ingénierie + enveloppe de financement dédiée de 2 M €)
- ▶ **Territoires d'Industrie** temps 2 (co-financement d'un poste de chef de projet)

HISTORIQUE :

- ▶ Septembre 2023 : dépôt candidature à Territoires d'Industrie (portage Privas Centre Ardèche)
- ▶ Octobre 2023 : dépôt candidature à l'AMI Rebond Industriel (portage ARCHE Agglo)
- ▶ Novembre 2023 : validation candidature Territoires d'Industrie
- ▶ Janvier 2024 : validation candidature AMI Rebond Industriel
- ▶ Janvier – Mai 2024 : mission EY pour l'AMI Rebond Industriel
 - Rédaction feuille de route stratégique
- ▶ Mai 2024 : arrivée du chef de projet Territoires d'Industrie (portage CAPCA)
- ▶ Octobre 2024 : réunion de lancement Territoires d'Industrie
- ▶ Décembre 2024 : annonce des lauréats Rebond Industriel
- ▶

RÉSULTATS :

AMI Rebond Industriel

Deux projets industriels financés sur ARCHE Agglo par l'enveloppe dédiée :

- ▶ **CNM Process implantée à Saint-Donat sur l'Herbasse** : subvention Rebond Industriel de 252 000 € pour financer une partie des 840 000 € d'investissements prévus dans le cadre du déménagement de l'entreprise dans de nouveaux locaux. L'investissement soutenu porte sur l'aménagement des postes de travail, des aides à la manutention, l'achat de machines-outils (tour CN grande capacité, centre d'usinage, moyens de levage...)
- ▶ **Norham implantée à Saint-Donat sur l'Herbasse** : subvention Rebond Industriel de 159 000 € pour financer une partie des 530 000 € d'investissements prévus pour des équipements permettant d'automatiser la découpe des tissus de fibres de verre qui dégageront du temps et soulageront aussi les opérateurs actuels (optimisation du processus de découpe), des systèmes soulageant les opérateurs dans des tâches laborieuses et physiques tels que des exosquelettes, appareils de manutentions..., de nouveaux équipements de production plus performants pour la fabrication de raccords grands diamètres.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE :

- ▶ Une dynamique territoriale
- ▶ Un co-financement par l'Etat du poste de chef de projet à hauteur de 40 000 € par an (2024-2027)
- ▶ Une feuille de route avec 5 axes
 - Foncier industriel
 - Performances Industrielles
 - Emploi / Formation / Compétences
 - Attractivité
 - Transition Ecologique



Réunion de lancement Territoires d'Industrie le 22 octobre 2024

FOCUS 19
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE 2024

Une activité touristique qui maintient une croissance maîtrisée du cœur de saison et travaille au développement des ailes de saison !

- ▶ 80 millions d'euros de retombés économiques issus des clientèles françaises et étrangères,
- ▶ 61 euros de dépense moyenne quotidienne d'un visiteur
- ▶ 70 euros de dépense moyenne quotidienne d'un client itinérant sur la Viarhona,
- ▶ 150 euros de dépense moyenne quotidienne pour un œnotouriste.



AH ! Ardèche Hermitage Tourisme une subvention de 750 000 €
 ▶ Plus de 22 000 visiteurs accueillis en 2024 dans les bureaux de l'OT
 ▶ 440 000 sessions sur le site internet de destination de l'OT



Taxe de séjour :

- ▶ 426 000 nuitées (+2,4%) marchandes en 2024
- ▶ 374 000 euros de taxe de séjour recouverts en 2024 (+23%)
- ▶ 154 000 euros de taxe de séjour reversés uniquement par les opérateurs numériques
- ▶ 0,88 euros le montant moyen de la taxe de séjour par personne et par nuitée en 2024



Les hébergements touristiques : (source observatoire touristique CRT AURA)

- ▶ 15 200 lits touristiques (hors accueil parents ou amis)
- ▶ 6 200 lits marchands
- ▶ 1 058 000 nuitées touristiques françaises
- ▶ 506 000 nuitées touristiques étrangères +1,2% VS 2023
- ▶ 1 bassin de chalandise de plus de 2 millions de personnes dans un rayon de 2 heures



Les professionnels :

- ▶ 74 Labellisés Vignobles & découvertes (-14% VS 2023)
- ▶ 36 Labellisés Accueil vélo (-6% VS 2023)
- ▶ 4 sites touristiques accueillant + de 100 000 visiteurs : Cité du Chocolat, Cave de Tain, Train de l'Ardèche, Domaine de Champos...

FOCUS 20
DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS, LA SAISON 2024

Le Domaine de Champos a connu une bonne activité lors de la saison 2024, néanmoins les conditions climatiques du printemps n'ont pas permis d'atteindre le niveau record de l'activité connu en 2023.

La saison 2024 de la base de loisirs a été marquée par :

- ▶ une météo pluvieuse sur les week-ends des mois de Mai et Juin et retour d'une météo estivale sur le reste de la saison
- ▶ un contexte économique et des conditions météo qui accentuent les réservations de dernière minute
- ▶ le maintien de la qualité des eaux de baignade avec une quantité assurée par la pluviométrie de l'hiver et du printemps
- ▶ l'étiage « normal » de la rivière Herbasse intervenu après le 15 août
- ▶ une stabilité du Chiffre d'Affaire comparé à l'année de référence 2023
- ▶ un bon taux d'occupation des chalets avec 89% d'occupation sur les mois de Juillet et Août
- ▶ un apport de la clientèle Tour Opérateur en hausse sur l'espace locatif
- ▶ une nouvelle progression du CA en arrière-saison : **+12%**
- ▶ une excellente fréquentation des locatifs au printemps avec **7 week-ends complets** (sur 12 week-ends)
- ▶ une consommation de ventes annexes en hausse avec le développement l'épicerie et vente de produits locaux à l'accueil du camping

Chiffre d'affaires global du Domaine du lac de Champos :

- ▶ 510 000 € (VS 541 000 euros en 2023) pour un résultat net de 28 000 €



Fréquentation et tendances de l'espace de loisirs :

19 000 véhicules (-15,5% par rapport à 2023)
 Environ 67 000 personnes sur la saison (-19 % par rapport à 2023)

Maintien d'un très bon panier moyen au Snack : **5,00 €** par véhicule en 2024 contre 5,10 € en 2023.



Fréquentation et tendances du camping :

Taux d'occupation des **locations juillet et août : 89% (stable VS 2023)**
 Taux d'occupation du **camping juillet et août : 58% (62% en 2023)**
 Clientèle Auvergne Rhône-Alpes à 61 % / Clientèle étrangère à 11 %

Retour sur les principaux évènements 2024 :

9 évènements organisés sur le site en 2024 dont 4 évènements Sports Nature



Champos Fastilac Trail 2024

FOCUS 21 SPORTS NATURE

Le programme d'actions de la stratégie sports nature est mis en œuvre sur 8 des 12 actions prévues. Cela se traduit par deux actions phares : la structuration de l'offre de parcours avec Onpiste et la finalisation du projet Détour en Vignes.

UN PARTENARIAT AVEC LE GROUPE ROSSIGNOL ET SA FILIALE ON PISTE CONFORME AUX OBJECTIFS

Bilan des nouveaux parcours réalisés et balisés fin 2024

- ▶ Création de 16 parcours trail dont 1 atelier VMA et 1 km vertical
- ▶ Création de 11 parcours marche nordique dont 1 atelier d'initiation
- ▶ Création de 10 parcours gravel allant de la découverte à des parcours experts
- ▶ Création de 2 parcours VTT + valorisation des 17 parcours des espaces VTT / FFC
- ▶ Valorisation des parcours Cyclo de l'Ardéchoise



Triathlon du Domaine du Lac de Champos 2024



FOCUS 22
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

720 km de chemins et sentiers sur le territoire arche agglo, dont environ 300 km sont entretenus pour un montant de 80 000 €/an.

ARCHE Agglo a fait le choix de l'insertion pour l'entretien des sentiers en s'appuyant sur :

- ▶ Tremplin Insertion pour l'entretien courant et le gros entretien dans le cadre d'un marché espaces d'espaces verts avec un lot dédié à l'insertion ;
- ▶ L'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) pour le balisage afin d'accompagner la ré-insertion dans le cadre d'un partenariat avec l'association dans le cadre de la politique en faveur des jeunes

Ces deux structures sont supervisées par le référent sport nature du territoire, poste pleinement internalisé au service tourisme de l'agglomération.

Deux périodes d'intervention pour les chemins de randonnée :

- ▶ En préparation de la période estivale : entre le 15 avril et le 15 juillet 1 à 2 passages en fonction des conditions météorologiques pour l'entretien courant
- ▶ À l'automne et l'hiver : les travaux de reprise plus importants notamment si besoin de petite maçonnerie, de réouverture de sentiers, reconstruction passerelle, traitement des ravinelements les plus importants...

ZOOM SUR LES AMÉNAGEMENTS POUR PRÉSERVER LA ZONE NATURA 2000 DES SABLES SUR LA COMMUNE DE CHARMES SUR L'HERBASSE

Un aménagement du cheminement sur le site de la Combe de Champos, afin de d'interdire l'accès aux véhicules motorisés, canaliser les randonneurs sur le site, éviter le piétinement des pousses d'Orcanette des sables.

Les brigades tremplins ont été mobilisé pour stabiliser le chemin rural dégradé du fait du ravinement et ont installé une chicane et des piquets permettant de délimiter le cheminement.

AVANT



APRÈS



Combe de Champos

FOCUS 23
CONCERTATION CITOYENNE –
LA VIE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2024



Au 31 décembre 2024, le Conseil de Développement compte 26 membres des collèges « citoyens », « associations », « privés » et 9 membres du collège « institutions ». Un nouvel appel à candidatures est programmé en 2025, pour permettre à de nouveaux membres d'intégrer le Conseil de Développement dans la limite d'une cinquantaine de membres.

LA VIE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En 2024, le Conseil de Développement a trouvé un rythme de rencontres autour de la préparation de trois saisines. Il s'inscrit petit à petit dans le paysage institutionnel et rend des avis en réponse aux sollicitations de l'Agglomération.

Les services et les Vices-Présidents en charge d'une saisine sont associés aux travaux du CODEV en début de saisine, afin d'apporter des éléments de compréhension du sujet et co-définir la problématique de la saisine.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanges fructueux entre les élus/ les services et les membres de la société civile.

• GROUPE « Avis sur les déchetterie »

2 réunions de travail en avril et novembre ont permis à quelques membres de contribuer à une expertise d'usage dans le cadre de la modernisation de la déchetterie de Saint Donat sur l'Herbasse.

• GROUPE « Saisine sur le projet d'aménagement de la friche ITDT »

Pour cette saisine, les membres ont fait appel à des experts pour nourrir leur réflexion : Avryl Colleu Architecte et Laurent Durieux Ecologue

• GROUPE « Saisine Bilan à mi-parcours du plan climat »

Pour cette saisine, le Conseil de Développement a organisé une rencontre avec les associations du territoire en lien avec la transition écologique. Une manière de faire du lien avec les acteurs du territoire.

Toutes les contributions sont disponibles sur le site internet de l'Agglomération.

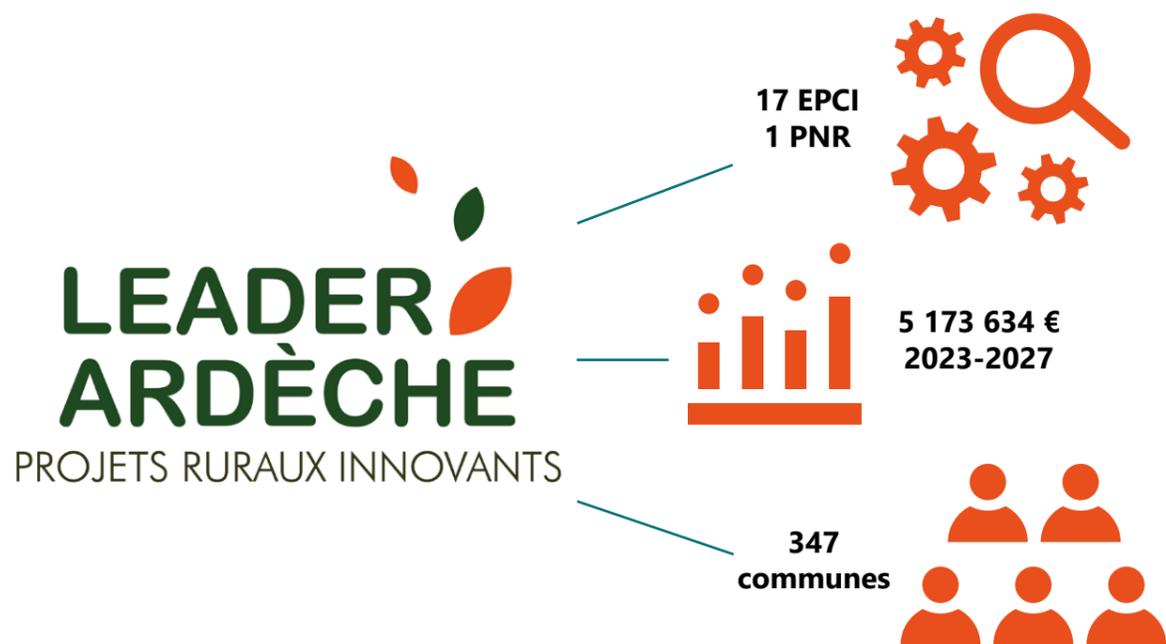
Des échanges réguliers avec les élus du bureau

- Présentation de l'avis sur le projet de territoire en bureau du 18 janvier 2024 avec intervention d'Alexandra Reynaud, Françoise De Surmont et Didier Ariagno.
- Échanges avec les élus Mme Freiche et M. Angeli le 9 juillet 2024 autour d'un droit de suite sur l'avis sur le projet de territoire présenté en bureau du 18 janvier et présentation de l'avis ITDT.

L'occasion de prendre un peu de hauteur : une petite délégation s'est rendue aux 15^{èmes} rencontres des Conseils de Développement du 6 au 7 novembre 2024 à Paris. L'occasion de s'inspirer, de rencontrer et mieux comprendre ce qu'est la transition démocratique dans les intercommunalités.

FOCUS 24

DÉVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME EUROPÉEN LEADER ARDECHE : LANCEMENT DES PREMIERS APPELS À PROJETS



Après un second semestre 2022 consacré à la construction du projet, en 2023, ARCHE Agglo devient la structure porteuse du programme européen LEADER Ardèche et les 21 communes drômoises d'ARCHE Agglo.

Le LEADER = Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. C'est un programme européen :

- ▶ pour **soutenir des projets publics et privés** et ainsi redynamiser le territoire à travers le développement rural
- ▶ avec **une stratégie locale construite et animée par le territoire** via le Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics et privés
- ▶ **concerté** avec l'ensemble des 17 EPCI et les porteurs des GAL de la programmation 2014-2022 (Annonay Rhône Agglo, PNR des Monts d'Ardèche, ARCHE Agglo).

En 2024, le programme LEADER Ardèche a lancé ses **1^{ers} Appels A Projets (AAP)** :

- ▶ 02/05/24 au 31/10/24 – Ouverture de l'AAP « **Soutien aux actions culturelles** 2024 »
- ▶ 05/07/2024 au 31/07/2025 – Ouverture de l'AAP « **Création et maintien d'activités** : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique »
- ▶ 05/07/2024 au 31/07/2025 – Ouverture de l'AAP « **Redynamiser les communes** via des démarches participatives : logements collectifs innovants, concertation nouvelles formes urbaines, éco-mobilité »
- ▶ 30/09/24 au 30/09/2025 – Ouverture de l'AAP « **Tourisme durable** : filières touristiques, changement de pratique, attractivité des métiers touristiques »
- ▶ 30/09/2024 au 31/12/2025 – Ouverture de l'AAP « Développer des projets de coopération »

2024 c'est aussi une équipe complète, de 4 salariés à temps complets, 100% dédiées au LEADER Ardèche dont la mission principale est d'accompagner les porteurs de projets. Pour ce faire, l'équipe se déploie sur l'ensemble des 17 EPCI où les animateurs LEADER vont à la rencontre de potentiel nouveaux projets de projets (privés ou publics).

Pour plus d'information, consultez notre site : leader-ardeche.fr



SOLIDARITÉ & ÂGES DE LA VIE

« **Le bien vivre et le sentiment d'appartenance** » et « **la diversité et la solidarité comme ciment** » sont deux des cinq objectifs dans lesquels s'inscrivent les orientations d'**Horizon**, projet de territoire d'ARCHE Agglo. En parallèle, et afin de ne pas creuser les écarts, le maintien d'une cohésion territoriale et sociale est un des deux enjeux transversaux de notre programme d'actions. Le pôle « **solidarité et âges de la vie** » conduit son action dans ce cadre.

Cela passe :

- ▶ par le renforcement des services aux familles, aux personnes jeunes ou moins jeunes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne
- ▶ par le développement d'une politique culturelle diversifiée en terme d'offres et d'équipements (projet de médiathèque multi-site), d'actions visant en particulier le jeune public, et plus globalement l'accès à la culture pour tous.
- ▶ par le soutien aux acteurs et structures, animateurs de la vie sociale du territoire (**focus n°25**)

AU QUOTIDIEN, LES ACTIONS DU PÔLE

La petite enfance (focus 26 & 27)

- ▶ Gestion de 11 structures d'accueil collectif et soutien financier à 2 établissements en gestion associative, soit 235 places, auxquelles s'ajoutent 35 places dans des structures privées, qui ont permis d'accueillir 638 enfants (hors structures privées)
- ▶ Gestion de 4 Relais Petite Enfance (RPE), qui accompagne les 285 assistants maternels en activité sur notre territoire, soit 1 030 places d'accueil
- ▶ Organisation du mois des familles

Enfance (focus 28)

- ▶ Soutien financier à 12 associations gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement qui proposent des loisirs éducatifs aux enfants de plus de 3 ans les mercredis et durant la plupart des vacances scolaires,
- ▶ Gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement,
- ▶ Soutien financier auprès des familles, proportionnel à leur revenu

Jeunesse

- ▶ Soutien aux associations qui interviennent auprès d'un public âgé de 15 à 26 ans et dont l'action répond à l'un des objectifs suivants :
 - prévenir les conduites à risques, l'isolement et accompagner le mal être adolescent
 - accompagner les jeunes dans leurs projets, l'accès aux droits, l'engagement citoyen
 - favoriser l'accès à la culture
 - soutenir l'orientation, l'emploi et la formation
 - favoriser l'accès au logement.
- ▶ Organisation du forum des métiers et des formations
- ▶ Mise en place et gestion d'une bourse projet « jeunes »
- ▶ Soutien au « savoir nager » en offrant la possibilité aux scolaires de bénéficier de cycle d'apprentissage de la natation

Séniors et autonomie (focus 29 & 30)

- ▶ Animer le Lieu d'Information Senior Autonomie (LISA) et l'Escale Répit à Tain l'Hermitage
- ▶ Déployer un programme d'actions culturelles à destination des seniors en établissement
- ▶ Soutien financier au programme de prévention et d'action « OLA seniors »
- ▶ Animation d'un réseau de professionnels autour de la question du grand âge

Inclusion numérique et France Services

- ▶ Gestion de 2 espaces publics numériques (Saint-Jean de Muzols et Saint-Félicien)
- ▶ Organisation d'action visant à favoriser l'inclusion numérique (formation, sensibilisation...)

- ▶ Gestion, en partenariat avec la MSA des Espaces Frances Services de Saint-Félicien, Tain l'Hermitage et Saint-Donat

- ▶ Lecture publique
- ▶ Enseignement de la musique et de la danse

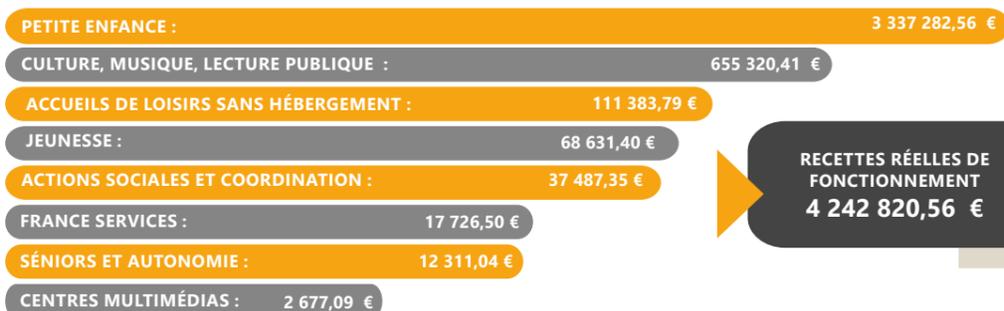
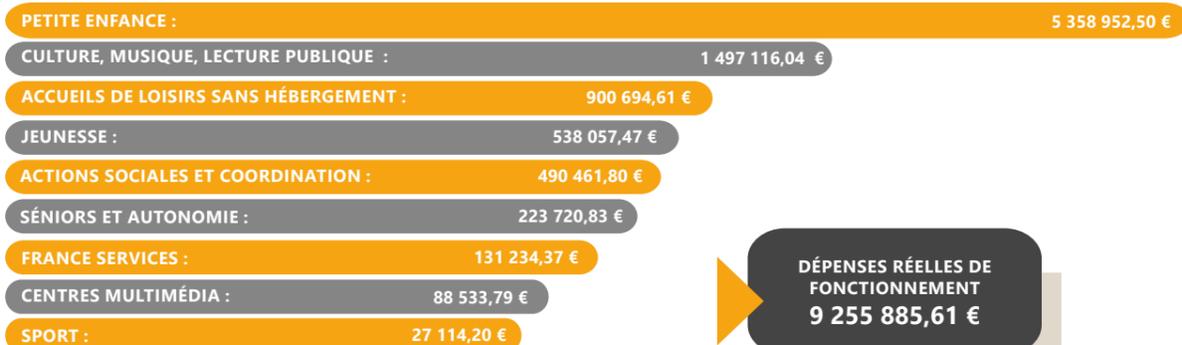
Culture (focus 31 à 33)

- ▶ Education aux Arts et à la Culture (EAC)

LES EFFECTIFS DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2024



LE BUDGET DU PÔLE SOURCE CA 2023



MONTANT DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS HORS RESTES À RÉALISER
159 966,03 €

FOCUS 25 ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ARCHE Agglo confirme et renforce son partenariat avec les structures d'animation de la vie sociale pour une action territoriale créatrice de lien social.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS), au nombre de 5 sur le territoire ARCHE Agglo, et de compétence communautaire, sont des partenaires essentiels de l'intercommunalité dans l'action de proximité auprès des habitants, la création de services, l'accompagnement du pouvoir d'agir des habitants.

- ▶ Centre socioculturel de Tournon
- ▶ MJC Centre social de Tain l'Hermitage
- ▶ MJC Centre social du Pays de l'Herbasse
- ▶ EVS de Chanos Curson (Association Familles Rurales des collines de l'Hermitage)
- ▶ EVS des 2 Rives (MJC des 2 Rives)

LES CENTRES SOCIAUX ET EVS, AU CŒUR DE LA VIE LOCALE :

- Sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'échanges, de convivialité, sur site ou en aller vers
- Jouent un rôle clef pour rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.



Un partenariat ARCHE Agglo / Structures AVS réaffirmé en 2024, en articulation avec le projet de territoire HORIZON

Ce partenariat, qui fait l'objet de conventions pluriannuelles, se traduit par des financements et mises à disposition de ressources (locaux, temps agent, matériel) qui permettent à ces structures de mettre en œuvre leur projet social et les services aux habitants.

La coopération opérationnelle entre ARCHE Agglo et ces structures s'incarne plus spécifiquement sur les politiques publiques intercommunales : enfance, jeunesse, culture, parentalité, seniors, accès aux droits et inclusion numérique, action sociale, ainsi qu'une reconnaissance du rôle pilotage / accueil / accompagnement du pouvoir d'agir, socles de fonctionnement de ces structures.

► **Un budget volontariste, soit 778 K€** de subventions dont :

- 33 % pour l'appui au pôle pilotage / accueil / pouvoir d'agir
- 40 % rattachés à la politique jeunesse (animateurs de proximité)
- 17 % rattachés à la politique enfance (ALSH)
- 10 % rattachés aux budgets séniors, culture et parentalité
- + 60 k € de budget nouveau voté en 2024 pour soutenir les 2 EVS de Chanos Curson et des 2 Rives

► **Renouvellement de conventions** avec 4 des 5 structures : Centre socioculturel de Tournon, MJC Centre social de Tain l'Hermitage, MJC du Pays de l'Herbasse, Espace de vie sociale de Chanos Curson, et **signature d'une convention de partenariat élargie** avec le nouvel Espace de vie sociale des 2 Rives à Pont de l'Isère / La Roche de Glun.

► **Mises à disposition gratuite de locaux** et prise en charge partielle des charges de fonctionnement

► **2 comités de suivi semestriels** organisés avec chacune des structures, réunissant élus ARCHE Agglo, élus associatifs, techniciens et Caf

EXEMPLES D' ACTIONS INNOVANTES MENÉES PAR CES STRUCTURES VERS LES HABITANTS :

LA MJC DES 2 RIVES itinérante :

En 2024, la MJC des 2 rives s'est engagée dans le développement de l'aller vers et a initié son projet de MJC itinérante, avec une cible privilégiée, les jeunes. Inspiré de la caravane pop-corn déployée sur Valence Romans Agglo, le projet démarre par une nécessaire recherche de financements pour l'achat et l'aménagement de la caravane. La MJC itinérante des 2 rives sera officiellement mise sur les routes en mars 2025, sur plusieurs communes du territoire, dont Pont-de-l'Isère. Un foyer jeunesse mobile permet ainsi d'aller à la rencontre des adolescents directement sur leur lieu de vie. Animations, échanges, accompagnement : chaque semaine, ce nouvel outil renforce la présence éducative de proximité et favorise l'accès aux actions jeunesse pour tous. Ce projet est soutenu par ARCHE Agglo, la CAF de la Drôme et la MSA.



Le café des habitants de l'EVS de Chanos Curson :

Le café des habitants a lieu chaque vendredi matin à l'Espace des Pichères de Chanos-Curson. L'association Familles rurales des Collines de l'Hermitage a démarré ce projet il y a maintenant 3 ans afin de favoriser sur le village de Chanos-Curson un lieu de rencontre et d'échanges entre habitants. Ce café est animé par la coordinatrice de l'Espace de Vie Sociale et les bénévoles. Il a pour intention de permettre le lien entre tous les habitants et de réunir leurs différences. Ce projet est aussi un support pour valoriser et promouvoir le projet global de l'association, notamment le Coin des Habitants qui est une salle au sein de l'Espace des Pichères qu'un collectif d'habitants aménage pour en faire un lieu convivial à même d'accueillir plus régulièrement les habitants du village.

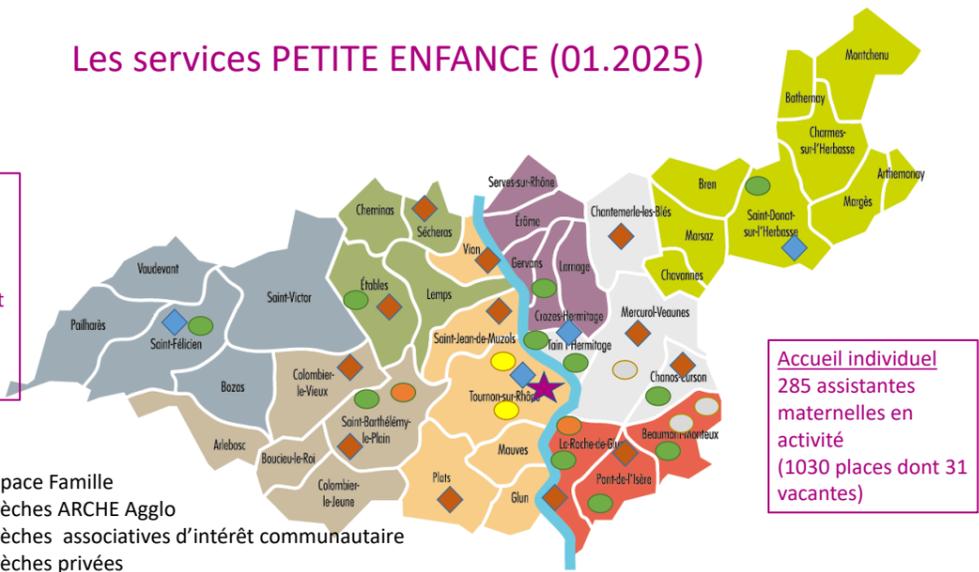


FOCUS 26
LES CHIFFRES CLÉS DE LA PETITE ENFANCE



Les services PETITE ENFANCE (01.2025)

Accueil collectif
269 places
(187 en régie,
48 en associatif
définies d'intérêt
communautaire,
34 en crèche
privée)



Accueil individuel
285 assistantes
maternelles en
activité
(1030 places dont 31
vacantes)

- ★ Espace Famille
- Crèches ARCHE Agglo
- Crèches associatives d'intérêt communautaire
- Crèches privées
- RPE fixes
- RPE itinérants
- MAM

3 rue des Condamines
07300 MAUVES
04 26 78 78 78

Vivre & Entreprendre **ici**

ACCUEIL INDIVIDUEL :

- ▶ 1030 places au 31 décembre 2024 (dont 31 vacantes) -> mode d'accueil le plus important sur notre territoire
- ▶ 285 assistantes en activité au 31 décembre 2024
- ▶ 4 Relais Petite Enfance (RPE) répartis sur le territoire et proposant de l'itinérance sur 12 communes : Etables, Colombier le Vieux, Saint Barthélémy le Plain, Sécheras, Vion, Saint Jean de Muzols, Plats, La Roche de Glun, Pont de l'Isère, Chanos Curson, Chantemerle les Blés, Mercuriol-Veaunes
- > accompagner les assistantes maternelles dans leur activité professionnelle, les parents dans leur rôle de parent employeur, proposer des animations pour les enfants, des temps festifs, ...

ACCUEIL COLLECTIF :

- ▶ **11 crèches gérées par ARCHE Agglo :**
 - ▶ Agrément total de 187 berceaux
 - ▶ 525 enfants accueillis en 2024 originaires de 38 communes sur les 41 que compte ARCHE Agglo
 - ▶ 357 704 heures d'accueil
- ▶ **2 crèches définies d'intérêt communautaire :**
 - ▶ Agrément de 50 berceaux, puis de 48 à compter du 1er octobre 2024
 - ▶ 109 enfants accueillis en 2024 originaires de 9 communes
 - ▶ 86 520 heures d'accueil
- ▶ **3 crèches privées :**
 - ▶ 1 à Mercuriol-Veaunes ouverte en 2023 (agrément de 10 berceaux)
 - ▶ 2 à Beaumont Monteux ouvertes en 2024 (agrément de 12 berceaux chacune)

UNE DYNAMIQUE DE PROJET :

Un projet de service à l'intention des familles, des enfants et des assistantes maternelles, en lien avec le Projet de territoire Horizon, la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant et notre CTG (Convention Territoriale Globale) se déclinant en 3 grands axes :

- ▶ la culture
 - ▶ la parentalité
 - ▶ la nature
- Travail partenarial et en transversalité avec les autres directions de l'agglomération.**

Un mode de management matriciel permettant aux responsables de la direction Petite Enfance (directrices de crèche, animatrices responsables de RPE et personnel administratif et d'encadrement) de faire des recherches, de se concerter, de proposer des projets dans l'intérêt de tous. Les différents groupes de réflexion travaillent sur les thèmes suivants : sécurité et bien-être au travail, communication, éducatif, parentalité et sur une veille réglementaire, observatoire de l'actualité.

QUELQUES INNOVATIONS EN 2024 :

- ▶ Réalisation d'un film promouvant le métier d'assistante maternelle
- ▶ Réalisation d'un questionnaire sur la parentalité, diffusé à l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance et des familles salariant une assistante maternelle ou confiant leur enfant à une crèche gérée par ARCHE Agglo, représentant un véritable état des lieux et permettant ainsi de définir des axes à développer
- ▶ Rédaction d'un projet de cursus culturel pour les enfants en vue d'une expérimentation en 2025 en partenariat avec les services Lecture Publique et Educations aux Arts et à la Culture

FOCUS 27

PETITE ENFANCE, DES INNOVATIONS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le service Petite Enfance, en partenariat avec le service Prévention (Ressources Humaines) innove dans l'intérêt de tous en matière d'entretien des locaux

La collectivité s'est saisie de l'opportunité du renouvellement de son marché des produits d'entretien pour revisiter ses techniques de ménage dans les crèches avec pour objectifs :

- ▶ d'améliorer la qualité de l'air dans les crèches (le ménage se faisant en grande partie dans la journée)
- ▶ de limiter la pollution de notre planète par produits chimiques ou linges à usage unique
- ▶ de limiter la consommation d'eau

et pour les agents :

- ▶ de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ▶ de limiter les risques liés à l'exposition et à la manipulation de produits chimiques
- ▶ de diminuer le risque de chute de plain-pied par le balayage humide

Ces innovations permettent de maintenir voire d'améliorer la qualité de l'hygiène de nos locaux.

Après quelques recherches, la technique de la pré imprégnation, déjà utilisée dans différents secteurs dont le domaine hospitalier, est apparue la plus adéquate. Elle consiste à pré-imprégner des lavettes avec la quantité exacte de solution nécessaire.

Un travail partenarial a été mené au sein des crèches avec les professionnelles de la prévention d'ARCHE Agglo et les représentants du personnel. Une présentation de la méthode a été faite à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) du 24 juin 2024.

ETAPE N°1 - PHASE DE TEST :

Après une réunion d'information, des agents d'entretien ont « testé » cette nouvelle technique et ont été « pilotes » pour ARCHE Agglo. Dans un premier temps, seuls les sols ont été nettoyés par pré imprégnation, puis ensuite les surfaces. Elles ont pu ainsi affiner la technique, l'ajuster à leurs besoins, leurs pratiques, et la spécificité des crèches.

ETAPE N°2 - PHASE DE CONSTAT :

Les agents de prévention se sont déplacés dans 4 crèches pour échanger avec les agents «pilotes » et les ont accompagnés afin de s'assurer de leur sécurité sur leur poste de travail (manipulation des produits, prévention des TMS).

ETAPE N°3 - FORMALISATION :

De nouveaux protocoles ont alors été rédigés, puis validés en F3SCT du 28 novembre 2024. Ceux-ci généralisent cette technique en revenant également à des désinfections systématiques à 2 fois par semaine (sur les 3 autres jours de la semaine, seul un détergent est utilisé).

ETAPE N°4 – APPROPRIATION & ACQUISITION DE MATÉRIEL :

Des réunions avec l'ensemble des agents d'entretien ont été réalisées, afin de partager cette expérimentation, ... puis de la généraliser à l'ensemble des crèches d'ARCHE Agglo. En 2 fois, nous avons fait appel aux lauréats du nouveau marché des produits d'entretien et habitués à cette technique pour échanger avec les professionnelles, répondre à leurs questions, ...

Du matériel spécifique a été acheté (chariots de ménage, mops supplémentaires, manche à mop ergonomique réglable en hauteur...)

ETAPE N°5 – BILAN :

- ▶ Cette technique permet une qualité de nettoyage bien équivalent, voire supérieure
- ▶ Les agents utilisent moins de produits et contribuent ainsi à une amélioration de la qualité de l'air dans leur interêt et surtout dans celui des enfants.
- ▶ Diminution de l'utilisation de produits chimiques
- ▶ Fin de l'utilisation de tissus à usage unique.
- ▶ Les agents ont beaucoup moins de manipulations à faire, limitant les risques de TMS (notamment ceux induits par la presse ou le port de sceaux pleins) et les risques liés à l'exposition, à la manipulation de produits chimiques

Des effets positifs indirects :

- ▶ Les agents « pilotes » ont apprécié de faire partie de cette dynamique et d'être acteurs de ces nouvelles techniques de travail. Ils se sont sentis valorisés d'être associés dans cette démarche, mais aussi dans l'accompagnement de leurs collègues dans ce changement
- ▶ Un gain de temps pour les tâches de ménage
- ▶ Un séchage plus rapide des sols
- ▶ Réduction du coût pour la collectivité



Manche ergonomique réglable en hauteur et pommeau évitant la sollicitation des poignets



Technique pour changer de mop sans se baisser



Les mops prêts à l'emploi



Chariot de ménage

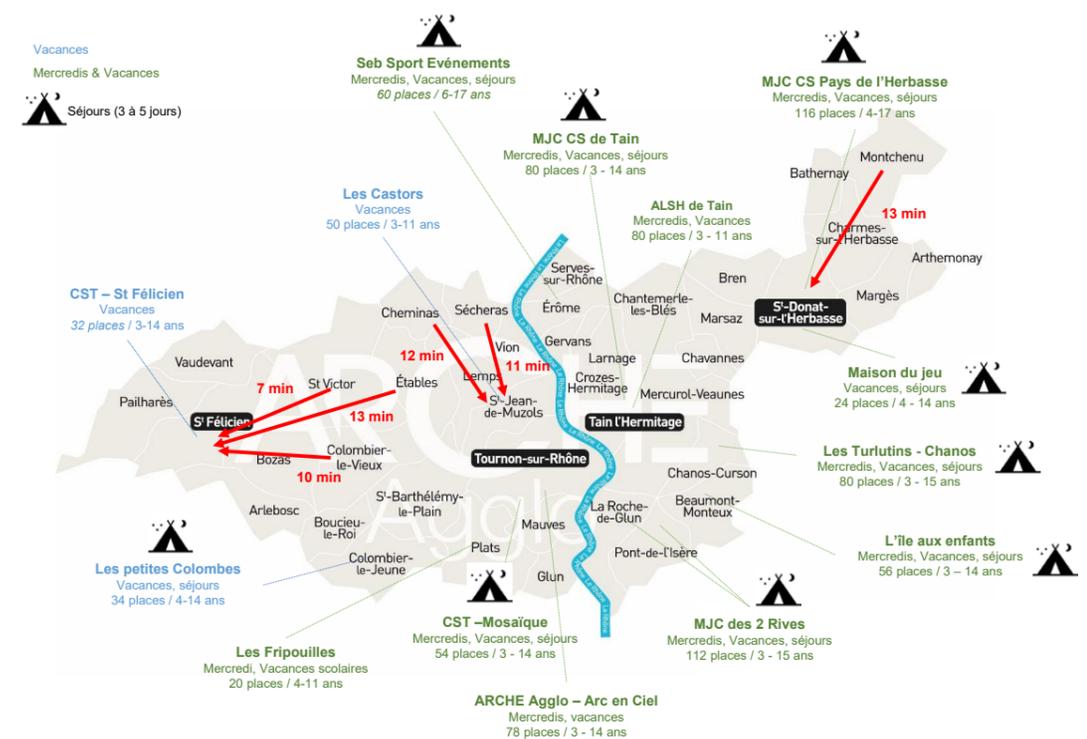
FOCUS 28 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

ARCHE Agglo confirme son action publique enfance en direction des 3/17 ans en partenariat avec 12 associations locales gestionnaires de centres de loisirs et par son accueil de loisirs Arc en Ciel en régie directe

Trois ambitions :

- ▶ Soutenir les familles pour concilier vie personnelle et activité professionnelle, mais aussi permettre le répit parental
- ▶ Favoriser la reprise d'emploi, en particulier pour les femmes, aux 3 ans de l'enfant (dans la continuité des accueils petite enfance)
- ▶ Permettre au plus grand nombre d'enfants du territoire d'accéder dès 3 ans à des loisirs éducatifs de qualité les mercredis et pendant les vacances scolaires, peu importe les ressources de la famille ou sa résidence géographique sur ARCHE Agglo (le centre de loisirs représente ainsi un espace reconnu de sociabilisation et d'épanouissement de l'enfant)

Un maillage territorial de l'offre pour permettre une accessibilité géographique sur tous les bassins de vie d'ARCHE Agglo



LES CHIFFRES CLEFS :

- ▶ 14 centre de loisirs, 13 en gestion associative et 1 ALSH en régie directe
- ▶ 820 places d'accueil en période de vacances scolaires
- ▶ 580 places d'accueil les mercredis
- ▶ 8 centres de loisirs proposent des séjours enfants et ados
- ▶ Près de 48 000 jours d'accueil enfants réalisées, soit environ 16 jours en moyenne par enfant (30 % 3-5 ans, 62 % 6-11 ans, 8 % 12 ans et plus)
- ▶ Près de 2 000 familles utilisatrices soit + de 1/5 ème des familles avec enfants du territoire (avec un équilibre de répartition selon les ressources)
- ▶ Près de 3 000 enfants accueillis, soit + de 4 enfants sur 10 du territoire

Une mesure phare -> des aides directes à destination des familles pour réduire le reste à charge d'une journée en centre de loisirs : en moyenne de 5.2 € euros par jour enfant pour les familles du territoire, soit un budget d'aide familles global s'élevant à 250 000 €. Cette aide modulée en fonction du quotient familial concerne toutes les familles du territoire utilisatrices. Elle est directement déduite par les gestionnaires des tarifs pratiqués et vient ainsi réduire le coût d'une journée d'accueil (prix moyen observé sur le territoire avant aide Arche Agglo : 19 € par jour d'accueil enfant avec repas ; prix reste à charge aides ARCHE Agglo et Caf cumulées allant de 4 € à 18.15 € selon les tranches de quotient).

Un engagement pour soutenir les gestionnaires : un soutien financier au fonctionnement est apporté aux centres de loisirs associatifs, ainsi qu'une aide aux communes mettant gratuitement des locaux à disposition (fluides et ménages), soit un budget cumulé de près de 300 K€.

ORIENTATIONS 2024 – 2026 :

Maintenir les aides familles

Renforcer le soutien aux gestionnaires associatifs qui constituent l'offre majoritaire du territoire :

- ▶ Un budget complémentaire de 35 K € a été voté pour accompagner les nouveaux besoins de ces gestionnaires confrontés à des hausses de charges multiples, plus une revalorisation annuelle des aides globales de +2.5% sur 2024-2026.
- ▶ L'offre de centre de loisirs sur le bassin de Saint Félicien a été renouvelée par le biais d'un appel à projet lancé en 2023, et confiée au Centre socioculturel de Tournon qui a intégré cette action dans le cadre de son secteur enfance.

Investir dans des locaux adaptés :

- ▶ Septembre 2024, l'ALSH de Pont de l'Isère géré par l'association MJC des 2 Rives, a intégré les nouveaux locaux communaux de l'Espace 45, pour un accueil des enfants de 3 à 11 ans. Financement ARCHE Agglo : 350 K€
- ▶ Lancement du projet de construction d'un nouveau bâtiment à Tournon Sud pour accueillir l'ALSH Mo-saique géré par le Centre socioculturel de Tournon, pour un budget voté de 2 Millions d'euros : ce futur bâtiment viendra remplacer les locaux actuels du centre de loisirs pour répondre à la réglementation du secteur (livraison prévue fin 2026)

FOCUS 29 L'ESCALE RÉPIT

ARCHE Agglo soutient les actions de répit pour les aidants afin de leur apporter des solutions et des réponses de proximité. Cette orientation politique s'incarne dans la mise en œuvre depuis 2020 d'un lieu d'accueil dédié « L'Escale Répit », destiné aux aidants et à leur proche aidé à Tain l'Hermitage.

Partant du constat, de l'absence de prise en charge de proximité pour les aidants du territoire communautaire et au regard du vieillissement de la population, **ARCHE Agglo développe cette solution de répit** pour proposer à l'échelon local et en proximité, une grande diversité d'actions, afin de soutenir les aidants en terme d'écoute, de soutien, de loisir et de répit.

Après trois années de fonctionnement post-covid, la réponse aux besoins a fait l'objet d'une évaluation pour déterminer si les actions proposées aux usagers sont pertinentes et efficaces dans un souci d'adaptabilité du service. Deux types de public ont été enquêtés : les usagers et les intervenants en février et en décembre 2024 sur la base d'entretiens semi directifs en lien avec le contexte de vie de l'aidant et son fardeau.

PUBLIC CIBLE :

Les aidants de proches de 60 ans et plus en perte d'autonomie notamment cognitive qui vivent à domicile ou en hébergement collectif.
Le profil type de l'aidant qui fréquente le service : une femme entre 70 et 80 ans vivant à domicile avec un conjoint présentant des troubles neuro-cognitifs.

LA RÉPONSE AUX BESOINS :

- L'Escale répit répond à 4 types de besoins des aidants :
- ▶ Écoute (individuelle et collective)
 - ▶ Soutien (notamment dans l'accès aux droits)
 - ▶ Loisirs (activités ludiques et bien être ; sorties, voyage)
 - ▶ Répit (accueil des personnes aidées une après midi par semaine sans leur aidant en collaboration avec la plateforme de répit Pep's RA)

UNE RÉPONSE COORDONNÉE :

Cette réponse aux besoins s'organise en partenariat avec les acteurs du territoire : accueil de jours, professionnels de santé, départements, associations de malades comme France Parkinson ou France Alzheimer ...
L'Escale Répit participe au réseau séniors et coordonne la rencontre mensuelle des animatrices des établissements d'hébergement.

DIAGNOSTIC ET RÉSULTATS :

Les aidants soulignent l'importance :

- ▶ de pouvoir participer aux ateliers collectifs avec la personne aidée
- ▶ la régularité de l'accueil et l'accompagnement global
- ▶ l'esprit « comme à la maison » qui génère une réelle convivialité et favorise l'entraide entre les usagers

Les intervenants mettent en avant :

- ▶ la qualité du service rendu
- ▶ la gratuité pour les usagers
- ▶ l'esprit comme à la maison

L'Escale Répit répond aux 4 types de besoin repérés et 70% des personnes reçues donnent suite aux préconisations.

Dans un souci d'évolution, une étude sera lancée en 2025 pour comprendre les refus d'adhésion aux préconisations et envisager d'autres besoins à prendre en compte.



FOCUS 30 LE FORUM DU BIEN VIEILLIR

ARCHE Agglo soutient « le Bien Vieillir » et entend lutter contre l'isolement des âgés. Cette orientation politique s'incarne dans la mise en œuvre d'un évènement phare annuel : Le Forum du Bien Vieillir.

L'objectif de ce forum est de sensibiliser les seniors sur les clés d'un vieillissement réussi.

Dans le champ du bien vieillir, les actions visant à motiver les personnes âgées, à participer socialement pour favoriser des changements de comportement, améliorer leur mode de vie et préserver leur capacité de décision, sont identifiés comme les plus efficaces.

C'est dans ce cadre qu'ARCHE Agglo ambitionne une stratégie d'accompagnement des seniors pour agir sur les déterminants du bien vieillir et améliorer leur qualité de vie.

En novembre et décembre 2024, **240 seniors ont participé au forum** sur la thématique de la fin de vie qui s'est tenu sur 3 bassins de vie du territoire à Tournon s/Rhône, à Saint Félicien et à St Donat.

Les partenaires du réseau seniors d'ARCHE Agglo ont co-construit ce projet afin d'apporter conseils et aides aux 60 ans et plus, avec l'aide d'une classe de terminale du lycée La Pélissière.

LE FORUM DU BIEN VIEILLIR
"On ne mourra pas d'en parler"

3 DATES EN 2024 :

- Mardi 19 novembre**
• Tournon-sur-Rhône
Salle Georges Brassens
13H30 - 17H30
RENCONTRE CONFÉRENCE
- Mardi 3 décembre**
• Saint-Félicien
Salle des fêtes
14H00 - 17H00
SPECTACLE
- Jedi 12 décembre**
• Saint-Donat-sur-l'Herbasse
Espace des collines

GRATUIT
ENTRÉE LIBRE

CONVIVIALITÉ ASSURÉE & COLLATION OFFERTE
ARCHE Agglo espace famille : 04 26 78 39 26
www.archeagglo.fr

Des activités de prévention ont été proposées :

- ▶ snoezelen (méthode qui consiste à mettre en avant l'éveil des sensations physiques au cœur de la prise en charge des personnes atteintes de problèmes d'apprentissage et de communication)
- ▶ exposition d'art postal
- ▶ séjour vacances
- ▶ ateliers de découverte

En parallèle, les seniors ont pu échanger avec les acteurs du territoire (EHPAD, CCAS, département ...) et bénéficier d'une conférence de l'association Tanathosphère «On ne mourra pas dans parler» clôturée par un spectacle de la Cie Les Désaxés.



FOCUS 31 ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE (EAC)

L'Éducation aux Arts et à la Culture vise à :

- s'adresser à tous les publics sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo
- renforcer le lien social
- accompagner les transitions
- valoriser le tissu associatif et artistique du territoire
- favoriser la coopération et l'interconnaissance entre les acteurs du territoire

L'EAC s'inscrit dans une offre forte en direction des écoles primaires, en complément de l'éducation au développement durable, du savoir nager, du savoir-rouler et des interventions musicales en milieu scolaire. Elle permet la rencontre avec l'artiste et avec l'œuvre et facilite la pratique pour un public de tous âges et de tous profils, et développe ainsi :

- ▶ **7 parcours artistiques et culturels à l'école** : 46 classes impliquées avec une répartition des projets basée sur l'équité territoriale, l'implication des équipes et la pertinence pédagogique des projets (parcours : cinéma, art contemporain, cirque, théâtre, chant choral et éducation aux médias (radio), exploration graphique et littéraire)
- ▶ **Des projets artistiques et culturels au collège et au lycée**
- ▶ **Des projets pour tous les publics construits avec les services du pôle solidarité ARCHE Agglo**, allant de l'éveil artistique et culturel du très jeune enfant à des actions auprès des seniors dans les structures médicosociales.
- ▶ **Une programmation culturelle familiale** en lien avec les interventions pédagogiques, notamment dans le cadre du Mois des Familles
- ▶ **La création de ressources mutualisées et de biens communs**, liés aux actions de médiation

Le programme d'actions développé dans le cadre de l'EAC a associé de nombreux partenaires, structures culturelles conventionnées par l'Etat et les départements et partenaires culturels locaux :

- ▶ **Musiques actuelles** : SMAC 07, École de musique et de danse intercommunale
- ▶ **Musique classique et chant choral** : Les Cordes en Ballade – Quatuor Debussy, Vochora
- ▶ **Éducation aux médias et à l'information** : Déclic radio
- ▶ **Image / cinéma** : MJC du Pays de l'Herbasse
- ▶ **Art contemporain et patrimoine** : Agence de développement des métiers d'Arts en Ardèche et Château-Musée de Tournon

- ▶ **Théâtre et explorations autour du récit** : Comédie de Valence, Théâtre de Privas, MJC du Pays de l'Herbasse (Monstrueuses Rencontres)
- ▶ **Cirque** : Quelques p'Arts, La Cascade et Théâtre Jacques Bodoïn
- ▶ **Exploration graphique et littéraire** : service de lecture publique d'ARCHE Agglo, bibliothèque et médiathèques du territoire
- ▶ **Théâtre et musique** : Comédie de Valence, le Théâtre de Privas et le Train-Théâtre

En lien avec les parcours dans les écoles, ces partenariats permettent l'organisation d'une véritable saison culturelle sur l'ensemble du territoire, avec 18 spectacles programmés en 2024. Parmi les projets menés, on peut citer :

- ▶ Soirée slam et hip-hop, avec le Collège St Louis, suite à des ateliers menés avec Medhi Dix et DJ Zajazza, en partenariat avec la SMAC 07
- ▶ Spectacle « 3 vies », de Guillaume Caillet, au Lycée la Pélassière, en lien avec le service environnement – Rencontre avec l'auteur
- ▶ Concert-restitution avec le Quatuor Debussy, réunissant des élèves de l'école primaire de Mauves et du Collège de l'Hermitage
- ▶ Été 2024 : 8 événements gratuits, accueil de 3 compagnies en résidence, participation de 5 EHPAD et 5 ALSH du territoire à des ateliers, 900 spectateurs
- ▶ Projet cirque à l'école de Sécheras, avec la Compagnie Prise de pied, en partenariat avec Quelques p'arts
- ▶ Accueil de l'Orchestre de chambre de la Drôme avec son spectacle « Vienne à travers les siècles, accompagné d'un temps de médiation à destination du grand public et des ALSH



Représentation du spectacle « 3 vies » et rencontre de Guillaume Caillet, auteur du spectacle, au lycée de la Pélassière, en partenariat avec La Comédie de Valence

Le budget global annuel pour l'Éducation aux Arts et à la Culture représente 140 000 euros, dont 80 000 euros de subventions de l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Auvergne – Rhône-Alpes, et les Départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Les actions ont pu bénéficier à près de 6 000 personnes :

- ▶ 46 classes d'écoles primaires (plus de 1 000 élèves)
- ▶ 7 collèges et lycées
- ▶ 5 accueils de jeunes
- ▶ 5 EHPAD

Grâce au soutien d'ARCHE Agglo, plus de 750 heures d'ateliers de pratique artistique ont été dispensées lors de l'année scolaire 2023/2024, avec une vingtaine de représentations organisées.



Temps de médiation, avec l'Orchestre de chambre de la Drôme, en amont de leur concert « Vienne à travers les siècles »

LECTURE PUBLIQUE

**FESTIVAL LITTÉRATURE JEUNESSE « PARTIR EN LIVRE »
19 JUIN AU 20 JUILLET 2024 :**

3^{ème} édition du festival « Partir en livre », une action territoriale et partenariale de médiation et valorisation du livre jeunesse



« Partir en livre » est une manifestation nationale soutenue par le CNL (Centre National du Livre) qui promeut la lecture auprès des jeunes sur tout le territoire français.

Objectif du festival sur ARCHE Agglo :

- ▶ créer une action territoriale autour du livre jeunesse dans une tonalité festive
- ▶ renforcer les liens avec les partenaires dans le cadre d'une action de médiation du livre jeunesse
- ▶ favoriser la rencontre des habitants avec les acteurs du livre en maillant le territoire
- ▶ soutenir une ouverture intergénérationnelle et sociale

- ▶ **1 800 personnes touchées**, dont 1 000 enfants et adolescents,
- ▶ **des événements sur 21 communes**
- ▶ **50 partenaires institutionnels et associatifs** des champs culturels et sociaux
- ▶ **59 événements tous publics**
- ▶ **27 intervenants** : auteurs, plasticiens, conteuses, ateliers philo, formations, radio, 2 EPN, spectacles dont un temps fort d'ouverture qui a marqué les esprits, une pièce chorégraphique originale et de découverte du hip hop



PARTICIPATION AU MOIS DES FAMILLES SERVICE PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ :

Un cheminement ludique, sensible, poétique dans différents univers pour questionner les problématiques du Mois des familles : les machines de Sophie, spectacle participatif.

Proposition d'un atelier d'écriture intergénérationnel, sous un format insolite pour jouer avec les façons d'écrire, et avec les thématiques du Mois des familles ; à la fois spectacle et atelier d'écriture puisqu'il s'agissait d'écrire avec des machines à écrire complètement décalées et transformées. Chaque machine est une œuvre unique et propose un univers d'écriture différent : La Machine pour les Fakir, la Machine Rétro, la Machine Loto, La Machine à coudre les souvenirs ou celle pour apprivoiser la beauté du hasard... 17 en tout.

Les deux personnages clownesques Madame Sophie et Mademoiselle Solange ont accompagné le public dans l'écriture et dans la lecture tout au long de ce spectacle complètement interactif.

Un moment intergénérationnel et ludique, poétique et de créativité pour adultes et une clé pour renouer avec le plaisir de jouer avec les mots.



ATELIERS JEUX VIDÉO PROTÈGE-TOI, PROTÈGE TES PROCHES, PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT :

Une animation proposée par Fred Moulin de « Just a game production », à destination des parents avec leurs enfants à partir de 6 ans, en partenariat avec l'association Addictions France.

2 Objectifs :

- ▶ Proposer la découverte d'une sélection de jeux vidéo à la fois immersifs et poétiques aux messages forts (de la préservation de la nature aux relations humaines, en passant par le bien-être personnel)
- ▶ Partager un temps familial riche en découverte.

L'objectif était de sensibiliser les publics à une expérience familiale et partagée, montrer que le jeu vidéo peut-être une expérience d'échange positive, et connaître les clés pour une pratique enrichie au sein de la famille.

Ce projet s'est élaboré en proximité des publics, en partenariat avec 5 bibliothèques communales : Chavannes, Tournon-sur-Rhône, La-Roche-de-Glun, Saint-Victor et Colombier-le-Vieux.

PARTICIPATION AU FESTIVAL DU CONTE DES COLLINES – CHANOS-CURSON :

Un partenariat qui s'étoffe d'année en année avec l'Association Familles Rurales de Chanos-Curson qui coordonne le Festival du conte des collines.

Pour sa troisième année de participation ARCHE Agglo a proposé des temps de formation aux habitants, bénévoles et professionnels dans les bibliothèques communales, pour soutenir le développement de la pratique du conte et la connaissance du conte oral.

Pourquoi une Formation à l'art de conter ?

Le conte est porteur de valeurs, de tolérance, de transmission et de vivre ensemble. Il permet de découvrir toutes les cultures et se partage depuis toujours...

Cette formation permet de découvrir l'univers du conte, savoir s'approprier un texte, et savoir conter devant tous les publics.

En 2024, la conteuse Claire Bonnaz a accompagné les stagiaires. Depuis 3 ans, 25 personnes ont suivi ces formations, certains commençant à initier une pratique individuelle ou des projets collectifs.

LE DISPOSITIF « DES LIVRES À SOI » :

Le projet a réuni 4 bibliothèques communales et 3 libraires.

Des livres à soi est un projet qui s'adresse directement aux parents, quelle que soit leur « compétence lecture », pour leur apporter les moyens de s'appropriier et partager le livre jeunesse, déterminant pour les apprentissages, avec leurs enfants. Grâce à sa dynamique partenariale il contribue également à créer une synergie entre professionnels et développe de nouvelles activités autour du livre.

En 2024, 26 parents ont participé aux ateliers organisés sur le territoire avec nos partenaires. 8 parents ont participé à un temps de formation sur le thème « Le livre et les tout petits » dans le cadre du festival Partir en livre.

En fin de parcours, toutes les familles ont bénéficié de chèques lire leur permettant de créer la une bibliothèque familiale ou de la compléter.



FOCUS 33

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Depuis le mois de septembre 2022, ARCHE Agglo assure la gestion d'une école intercommunale de musique et de danse répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Saint Donat sur l'Herbasse et Colombier le vieux. Trois responsables d'antenne épaulés par un agent administratif assurent le pilotage et la mise en œuvre du projet d'enseignement artistique.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ 3 sites d'enseignements
- ▶ 40 professeurs
- ▶ 550 élèves dont 490 issus des communes de l'Agglomération
- ▶ 22 instruments enseignés
- ▶ 20 pratiques collectives
- ▶ Des interventions en milieu scolaire dans 82 classes sur 20 communes ce qui représente environ 1750 élèves (actions réalisées en collaboration et avec la participation financière des communes)

Pour permettre aux élèves de présenter leurs travaux individuels et / ou collectifs des « scènes ouvertes », des « auditions » ou encore des « concerts » sont organisés un peu partout sur le territoire. Plus de 60 événements ont été réalisés par les élèves accompagnés par leurs enseignants.



LE PROJET SEMAINE DE LA DANSE :

L'école intercommunale de musique et de danse compte une centaine d'élèves dans la classe de danse, dès l'âge de 4 ans, de l'éveil chorégraphique, jusqu'aux adultes. Chaque année, les élèves sont mis en situation de diffusion, avec des représentations au théâtre de Tournon sur Rhône. Dans le cadre des objectifs pédagogiques de la classe de danse, l'apprentissage de la scène est un élément important. L'aboutissement de cette compétence se caractérise à travers des spectacles sur une grande scène, dans un théâtre, avec des conditions professionnelles (lumières, son et costumes). C'est un temps fort de l'année où tous les élèves de la classe (sauf les petits éveils) se retrouvent pour offrir un spectacle d'une belle envergure. Cette année, le théâtre est en travaux et ne peut accueillir cet événement. La décision a été prise de faire « une semaine de la danse » dans nos locaux et de permettre à l'ensemble de nos élèves danseurs de se produire et de mener à bien cet objectif artistique.

- ▶ Participation de tous les élèves de la classe soit environ 70 élèves sur scène
- ▶ 5 représentations : près de 350 spectateurs



PROJET CONTE MUSICAL : « ZLATHE, LA CHÈVRE » :

Le projet permet de réunir des élèves des 3 sites inscrits dans les classes de cordes, pour deux concerts (un sur Saint Donat, l'autre sur Colombier le Vieux). Coordonnés par l'un des enseignants, les élèves interprètent des morceaux composés pour l'occasion par Vincent MAGNAN et accompagnent un conteur.

Cet ensemble a été créé pour l'occasion, réunissant des élèves de tous les âges. Chaque enseignant a préparé ses élèves sur les compositions de M. MAGNAN. Des répétitions communes ont été programmées à l'approche des concerts.

Ce projet a permis de créer du lien, de donner l'occasion aux enseignants et aux élèves d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble, de développer l'envie de renouveler l'expérience et de renforcer l'idée d'appartenance à une même structure.

Ces concerts réunissaient environ 50 musiciens dans des groupes variés :

- ▶ Un ensemble de guitare
- ▶ Un orchestre composé d'élèves inscrits en cycle 2
- ▶ Un petit ensemble à cordes et percussions
- ▶ Un grand ensemble à cordes

Les 2 concerts ont été une réussite, la qualité musicale était au rendez-vous, les salles combles.

Au total, 500 spectateurs ont assisté aux concerts.

INTERVENTION MUSIQUE EN MILIEU SCOLAIRE :

ARCHE Agglo organise en collaboration et avec la participation financière des communes, des Interventions musicale en Milieu Scolaire (IMS).

Ces séances, construite avec l'école en lien avec le projet pédagogique, sont animées par un musicien intervenant certifié par la DSDEN. C'est un artiste pédagogue spécialiste de l'éducation musicale, formé à la pédagogie collective pour des jeunes enfants et qui transmet son savoir par des méthodes artistiques innovantes. Il apporte une réelle complémentarité au professeur des écoles en binôme sur le projet musical tout au long de l'année.

Sur les 41 communes qui composent ARCHE Agglo, 33 ont, sur leur territoire, des écoles. Parmi celles-ci, 20 ont sollicité des interventions en milieu scolaire (musicales ou chorégraphiques). Cela représente environ 82 classes pour un total d'environ 1 750 élèves.

Ces actions sont en constante progression quantitative depuis la prise de compétence «enseignement artistique» par ARCHE Agglo.

ÉCOLE INTERCOMMUNALE
de **MUSIQUE**
et de **DANSE**

ENVIRONNEMENT

La question environnementale ne doit plus être aujourd'hui pilotée comme une politique à part entière, mais un comme un élément indissociable de toutes les politiques publiques. Tous les projets d'ARCHE Agglo, et plus largement des communes du territoire, doivent être interrogés au travers du prisme d'une gestion économe des ressources. Si aujourd'hui l'environnement constitue un pôle au sein d'ARCHE Agglo, l'action des équipes s'inscrit en transversalité dans toutes les politiques menées au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Le changement de pratique s'appuie de fait sur une démarche forte de sensibilisation et plus particulièrement des plus jeunes. A ce titre le pôle environnement est très fier d'avoir pu proposer à 146 classes des campagnes pédagogiques sur les thèmes de l'alimentation et de l'agriculture, des rivières, des milieux et espaces naturels, de la transition écologique et énergétique et enfin de la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire (focus 34).

AU QUOTIDIEN, LES ACTIONS DU PÔLE

Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations – GEMAPI (focus 35 à 37)

- ▶ Entretien des cours d'eaux et des boisements de berges
- ▶ Etablissement d'un programme de travaux de protection des biens et des personnes (bassin versant de la Veauce, de la Bouterne du Torras, digues du Rhône...)
- ▶ Valorisation et développement des zones humides
- ▶ Sensibilisation des scolaires

Transition énergétique (focus n°38) :

- ▶ Élaboration d'un programme de solarisation des toitures et espaces publics
- ▶ Sensibilisation des scolaires

Agriculture et alimentation (focus 39 & 40) :

- ▶ Edition d'un guide des producteurs
- ▶ Soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs avec une bonification pour les pratiques bio
- ▶ Programme Alimentaire inter Territorial (PAiT) en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol
- ▶ Sensibilisation des scolaires

Espaces Naturels et Sensibles - ENS (focus n°41) :

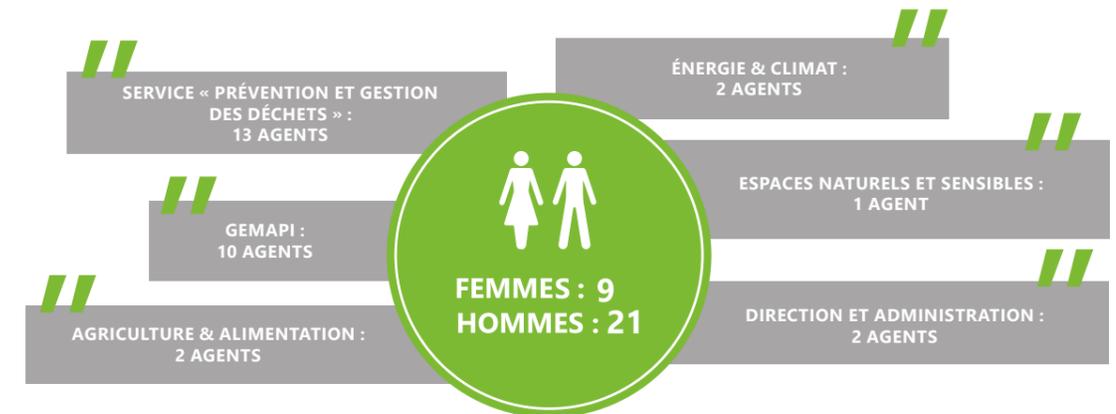
- ▶ Gestion de 7 sites classés ENS
- ▶ Sensibilisation scolaire
- ▶ Organisation d'animations de découverte

Déchets ménagers (focus n°42 & 43) :

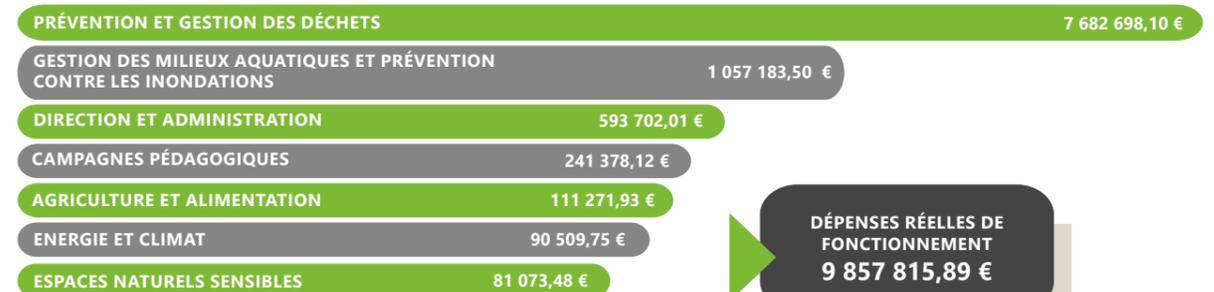
- ▶ Gestion de la collecte des déchets
- ▶ Gestion de trois déchèteries
- ▶ Développement d'actions visant à réduire la fraction fermentescible des ordures ménagères
- ▶ Sensibilisation scolaire

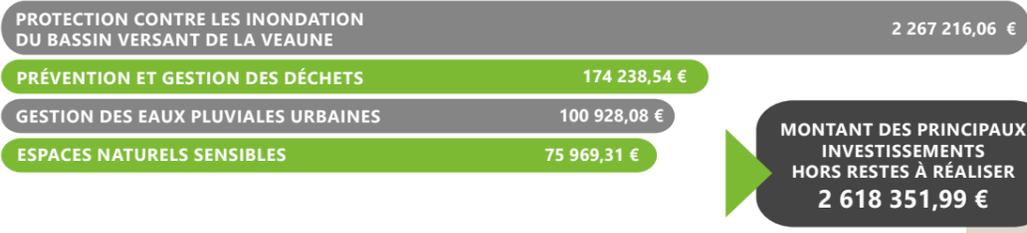
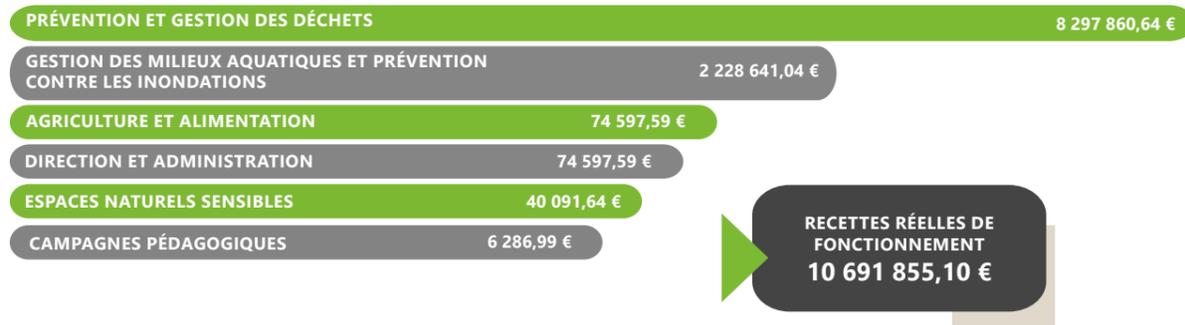
Le pôle Environnement doit également assurer une veille permanente sur les évolutions techniques et réglementaires et sur les enjeux autour de la gestion des déchets, de la prévention du risque inondation et de la transition énergétique.

LES EFFECTIFS DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2024



LE BUDGET DU PÔLE SOURCE CA 2024





FOCUS 34

INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC À L'ENVIRONNEMENT

ARCHE Agglo engage des politiques publiques ambitieuses pour la gestion et la protection de l'environnement, l'Éducation à l'Art et à la Culture, la mobilité, l'habitat, l'accompagnement des seniors... Forte de connaissances techniques fines et de la maîtrise de procédures souvent complexes, ARCHE Agglo doit savoir vulgariser ces données, les outils de planification associés (PAPI, PAT, Plan Climat) et les rendre accessibles au plus grand nombre.

La direction de l'Environnement développe ainsi les compétences suivantes :

- ▶ Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- ▶ Agriculture et alimentation
- ▶ Milieux et espaces naturels sensibles
- ▶ Gestion et prévention des déchets
- ▶ Transition énergétique et écologique

Chacune de ces compétences et des actions associées doivent être déclinées pour en faciliter la compréhension auprès d'un public varié : élus communaux, « grand public », familles, scolaires, seniors, personnes en situation de handicap...

Sur l'année 2024, Arche Agglo a proposé un programme riche de sensibilisation et d'information.

GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMAPI)

- ▶ Pierre angulaire de la **sensibilisation scolaire**, la campagne pédagogique 2023-2024 a de nouveau tenu ses engagements. Avec **82 classes**, soit près de **1 900 enfants** ont été sensibilisés aux milieux aquatiques, à la biodiversité sur le territoire et au risque inondation.
- ▶ **La maquette hydraulique**, réceptionnée en août 2024, a été mobilisée à l'occasion de divers événements dont le plus marquant a été les Fêtes de la Science. Cet outil a permis de sensibiliser, au total, près de **600 personnes**, à la fois sur le risque inondation mais également sur les enjeux de la ressource en eau.
- ▶ **Une pièce de théâtre** a été organisée le jeudi 9 octobre à destination de scolaires puis, le soir, à destination du grand public afin de sensibiliser sur le risque inondation. Sur les deux représentations, **100 personnes** ont été présentes.
- ▶ Dans le cadre du **marathon de la biodiversité**, 1 classe de la commune de Mercuro-Veaunes a bénéficié d'une **intervention en classe** puis d'une sortie sur le terrain pour planter des haies et réaliser des hibernaculums.



Maquette Hydrolique : village des Sciences à Tournon-sur-Rhône

AGRICULTURE ET ALIMENTATION :

- ▶ **Campagne pédagogique** sur les thèmes « Du champ à l'assiette » et « Agriculture, Alimentation, Santé » : **15 classes, soit 350 enfants** ont bénéficié de cette sensibilisation. **12 fermes** ont ainsi été accompagnées pour recevoir du public et accueillir les écoles bénéficiaires sur le territoire.
- ▶ **5 ateliers de jardinage au naturel** « du potager à l'assiette » gratuits sur inscription pour le « **grand public** » ont été animés par la SCIC Jardin'enVie. Un sixième atelier a été animé par la Conserverie mobile et solidaire, au Café du Facteur à Charmes-sur-l'Herbasse pour apprendre à réaliser ses conserves lorsque l'on a des surplus de récolte au jardin. **Nombre de participants : 13.**
- ▶ **Projet alimentaire inter-territorial, 12 familles** d'ARCHE Agglo ont relevé le défi « foyer à alimentation positive ». Six temps d'animation sont prévus sur 6 mois d'accompagnement par AgriBio Ardèche. Les défis se sont terminés à la MJC de Tain l'Hermitage avec un spectacle sur le thème du sucre intitulé «Daddyction». Chaque famille est repartie avec un livre de recettes. **nombre de participants en 2024 : 12 familles**
- ▶ « **marché de producteurs** » l'année 2024 a également été l'occasion de renouveler l'expérience estivale à deux reprises au domaine de Champos. Evènement « 0 dechet », avec des animations musicales, c'est aussi un moment convivial où il est possible de se restaurer sur place grâce aux plats et produits proposés par la quinzaine de producteurs locaux. **Fréquentation d'environ 350 personnes pour chaque marché.**
- ▶ **Mois des Familles** : deux ateliers cuisines à destination des ados, en duo avec leurs parents, ont été proposés. Cet atelier était animé par « Les Carnets d'Agnès » et proposait de réaliser des « tacos locaux, végétariens, bio » et fait maison évidemment. Au total **25 personnes** ont pu bénéficier de cet atelier cuisine. Toujours dans le cadre du Mois des Familles, deux ateliers « fabrication de bocaux » ont été animés et réalisés par la conserverie mobile et solidaire à Colombier-le-Vieux et à Marsaz. Au total, **une douzaine de participants** ont bénéficié de ces ateliers.

MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES :

- ▶ Propice aux observations et aux inventaires de la faune et de la flore, les sorties sur les sites naturels d'ARCHE agglo mobilisent de nombreux curieux et passionnés lors des **balades découvertes** dans le cadre d'événements nationaux (Fête de la Nature) ou locaux (Semaine verte, Mois des Familles, Fête de la Science, Marche des saveurs...). Plus de **800 habitants** ont été sensibilisés en 2024.
- ▶ La campagne de **sensibilisation scolaire** a de nouveau eu du succès. Plus de **30 classes**, soit 690 enfants ont été sensibilisés à la biodiversité et sont sortis sur les ENS du territoire.
- ▶ **Action Nature & Santé** : en partenariat avec La Teppe, le service espaces naturels ARCHE Agglo s'engage à animer, une fois par trimestre, une sortie nature avec un groupe de 7 résidents en itinérance sur plusieurs milieux naturels du territoire. L'objectif est **l'éveil des sens et la découverte de la nature** dans un temps calme qui accompagne la pathologie sur le long terme.

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS :

- ▶ La collaboration avec le SYTRAD et le SIRCTOM permet de proposer **une campagne pédagogique** accès sur le geste de tri ainsi que le gaspillage alimentaire. **8 classes, soit 185 enfants** ont été sensibilisés avec pour chacune d'entre elle cette année, une visite du centre de tri MéTRIpolis du SYTRAD. En complément, 2 classes (de primaire, de collège, de lycée) ont visité le centre de tri du SYTRAD et 2 classes ont testé l'es-cape game sur le thème des déchets, soit 46 élèves.
- ▶ **Une visite de centre de tri** a été organisée à l'automne avec transport par bus au départ de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Tournon-sur-Rhône. **Nombre de participants : 25 personnes.**
- ▶ Dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2024**, ARCHE Agglo a organisé 7 actions entre le 16 et le 24 novembre, visant à sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et à encourager des pratiques durables. Parmi les temps forts :
 - une collecte éphémère de réemploi en déchèterie (1 m³ d'objets collectés),
 - deux ateliers de conservation alimentaire (13 participants au total),
 - une opération de broyage à Chavannes (81 m³ broyés, 7 participants),
 - un retournement de compost collectif à Saint-Félicien (15 personnes sensibilisées, 5 composteurs distribués).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE :

- ▶ La campagne de **sensibilisation scolaire** sur le thème « énergie climat » 2023-2024 a été appréciée par les **11 classes** participantes, soit **273 enfants** sensibilisés.
- ▶ **9 soirées « les vrais du faux de l'énergie »** ont été co-organisées avec les communes, à destination du grand public autour des bons choix sur les installations de chauffage, le photovoltaïques et le rafraîchissement des logements (interventions de l'ADIL26 et de l'ALEC07).
- ▶ **6 fresques du climat** ont par ailleurs été réalisées auprès d'élus et agents communaux et communautaires.
- ▶ **2 stands multithématiques Plan Climat** : semaine verte et village des sciences/festival territoire durable).
- ▶ **Permanences d'information-conseil** aux particuliers sur le photovoltaïque : 83 personnes reçues et renseignées

ZOOM SUR LA PARTICIPATION D'ARCHE AGGLO AU VILLAGE DES SCIENCES LES 12 ET 13 OCTOBRE 2024 (4 450 ENTRÉES SUR LE VILLAGE DES SCIENCES SUR LE WEEK-END) :

- ▶ **Stand «ARCHE Agglo vous accompagne»** : 113 personnes renseignées autour des thématiques déchets, habitat, agriculture-alimentation, mobilité, inondations
- ▶ **Atelier « Des bocal avec vos surplus du jardin»** (avec la conserverie mobile) : environ 40 personnes ont participé
- ▶ **Balade commentée** «La géologie, la faune et la flore des gorges du Doux» : 25 personnes
- ▶ **Maquette «Gestion de l'eau et prévention des inondation»**, plus de 100 personnes ont participé à l'animation chaque jour
- ▶ **Atelier «le cycle du compost»**
- ▶ **Les Vrais du faux de l'énergie** «rafraîchir son logement» (ALEC07)
- ▶ **Exposition ITDT Tournon**



Le rendu du travail des enfants est disponible sur :
<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/education-et-sensibilisation/>



Animation compostage lors de la SERD 2024

FOCUS 35

GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Le territoire est sujet à trois types d'inondations :

- ▶ les débordements de cours d'eau
- ▶ les ruissellements
- ▶ les remontées de nappe

Compte tenu de limites réglementaires et techniques, certains bâtis exposés ne peuvent être protégés par des mesures collectives. Afin de réduire leur vulnérabilité et conformément à l'axe 5 du PAPI, **ARCHE Agglo favorise la mise en place de mesures de protections individuelles**. Ces mesures peuvent être financées par le FPRNM à hauteur de 80% pour les habitations, 40% pour les bâtiments économiques de moins de 20 salariés et les bâtiments publics (PPRI approuvé). L'obtention de ces subventions est soumise à la réalisation préalable d'un diagnostic de vulnérabilité.

ARCHE Agglo a lancé le dispositif ALABRI qui permet de proposer des diagnostics gratuits aux particuliers ainsi qu'un accompagnement pour les demandes de subventions.



La réalisation de diagnostics de vulnérabilité à destination des propriétaires d'habitations s'effectue en régie depuis janvier 2024. Concernant les diagnostics en entreprises, exploitations agricoles et bâtiments publics, ARCHE Agglo a souhaité faire appel à un prestataire extérieur. Dans ce cadre, le bureau d'étude OSGAPI réalise, depuis fin 2024, des diagnostics de vulnérabilité dans des bâtiments économiques et publics. La prestation, qu'elle soit en régie ou externalisée, comprend la réalisation des diagnostics, la remise du rapport en main propre aux bénéficiaires et un accompagnement pour le montage des dossiers de subventions.



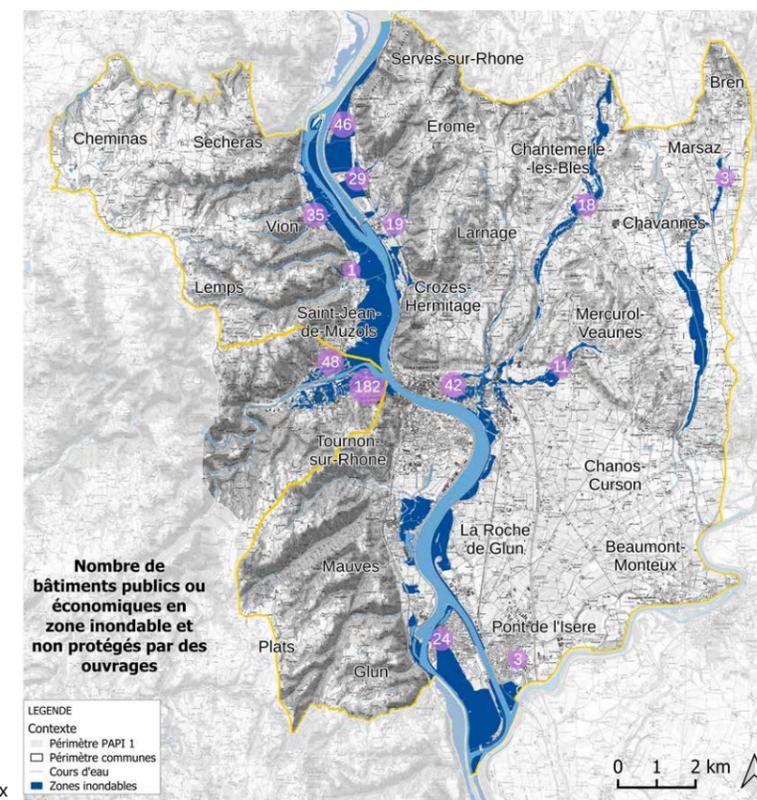
Batardeaux mis en place dans une habitation à Vion

Précision sur les biens concernés : le dispositif Alabri concerne les biens inondés en crue de référence du Rhône (Q1000), du Doux (Q100) sur Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols, de leurs affluents (Q100) et de la Veune (Q100). Cette décision répond aux forts enjeux sur ces communes et au besoin de cohérence de l'action de réduction de la vulnérabilité aux yeux des propriétaires de biens en zone inondable.

DIAGNOSTICS RÉALISÉS EN RÉGIE EN 2024

COMMUNE	NOMBRE DE DIAG.	NOMBRE DE TRAVAUX
Vion	15	4
Saint-Jean-de-Muzols	4	
Tournon-sur-Rhône	1	
Chantemerle-les-Blés	2	
Erôme	3	
Mercuriol-Veunes	1	
Beaumont-Monteux	1	
Gervans	1	
TOTAL	28	4

Le recensement des bâtiments économiques et publics en zone inondable pouvant bénéficier d'un diagnostic a été réalisé en 2024. Ce travail a permis de localiser les bâtiments, d'identifier le type d'activités exercées et le nombre d'emplois concernés.



Carte réalisée grâce au recensement des enjeux

FOCUS 36

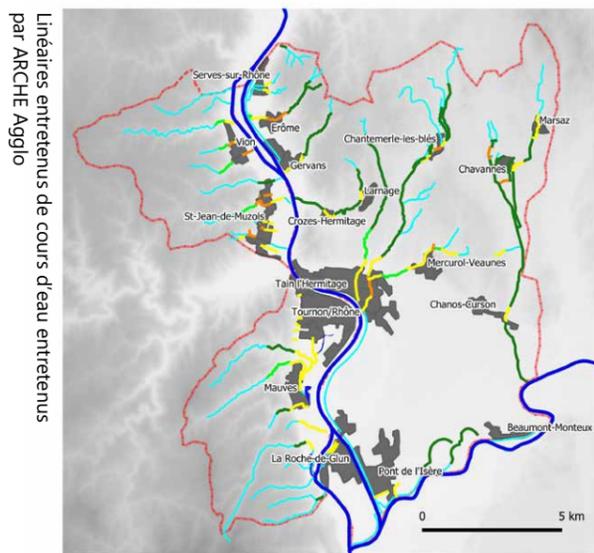
GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le service GEMAPI est constitué d'agents de terrain en charge de l'entretien des cours d'eau (abattage, débroussaillage, plantations, végétalisation, ...) et d'agents en charge de la planification de travaux en lien avec les milieux aquatiques et/ou de protection contre les inondations. Le service GEMAPI est également mobilisé pour la surveillance et la gestion des système d'endiguement classés par les services de l'Etat, qui garantissent la protection des biens et des personnes.

L'entretien des cours d'eau est réalisé sur la base d'un Plan Pluriannuel d'Entretien, déclaré d'intérêt général et soumis à enquête publique. Le PPE actuel concerne 105 km de cours d'eau, couvre la période 2021 – 2025 et permet de se substituer aux propriétaires privés qui ne répondent pas à leurs obligations règlementaires sur l'entretien des berges et du lit des rivières.

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN CHIFFRES :

- ▶ 1 équipe rivière constituée de 4 agents dont 1 chef d'équipe
- ▶ Entretien de cours d'eau : 31 km annuel (11 km en Ardèche et 20 km en Drôme)
- ▶ Restauration de cours d'eau (travaux plus conséquents suite à l'épisode neigeux de 2019 par exemple) : 48 km sur la période 2021-2025 (8 km en Ardèche et 40 km en Drôme)
- ▶ Prévisionnel financier annuel sur les deux départements : 160 000 € répartis entre l'équipe rivière, les prestations confiées à des équipes en insertion ainsi qu'à des entreprises spécialisées (abattage complexe, débardage, fauchage mécanique)



Entretien des cours d'eau par ARCHE Agglo

Fréquence d'intervention
 ■ 1 fois / 5 ans
 ■ 1 fois / 3 ans
 ■ 1 fois/an
 ■ 2 fois/an



SUR 2024 :

- ▶ 31 km de cours d'eau entretenus (sur 16 communes)
- ▶ 10 km de cours d'eau restaurés par l'équipe Rivière :
 - La Bouterne, de Tain l'Hermitage à Chantemerle-les-Blés
 - Le Veune à Chavannes
 - Le Combs à Serves-sur-Rhône
 - Le Beauséjour à Beaumont-Montoux
- ▶ Travaux de génie végétal sur les bords de la Veune
- ▶ Plantation de 6 km de haies répartis sur 18 communes d'ARCHE Agglo en partenariat avec les communes et les agriculteurs du territoire



Plantation d'une haie avec une classe de Mercuriol-Veunes

FOCUS 37

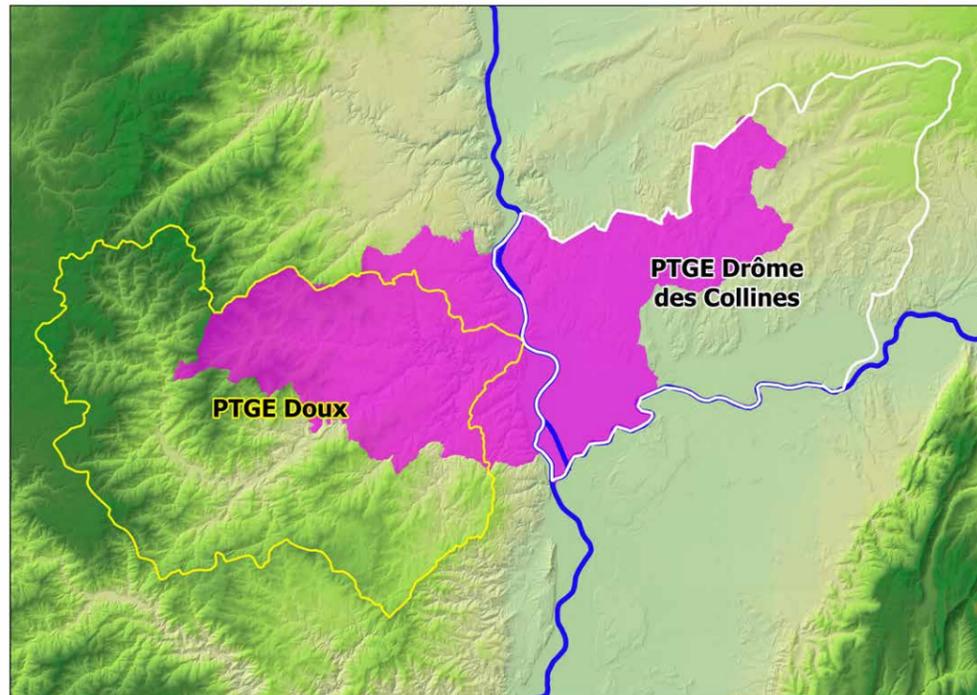
GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI) - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

La sécheresse historique de 2022 qui a frappé l'ensemble du pays n'a pas épargné notre territoire. Tant en Drôme qu'en Ardèche, les besoins pour l'agriculture, l'eau potable et dans une moindre mesure l'industrie ont été très importants. Ces prélèvements massifs ajoutés aux canicules à répétition ont impacté significativement les milieux aquatiques qui en subissent encore aujourd'hui les conséquences, notamment sur la vallée du Doux.

Pour éviter que ces situations ne se reproduisent à l'avenir, l'Etat a demandé la mise en place de PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sur les territoires en tension.

C'est ainsi que, sur ARCHE Agglo, 2 PTGE sont en cours d'élaboration :

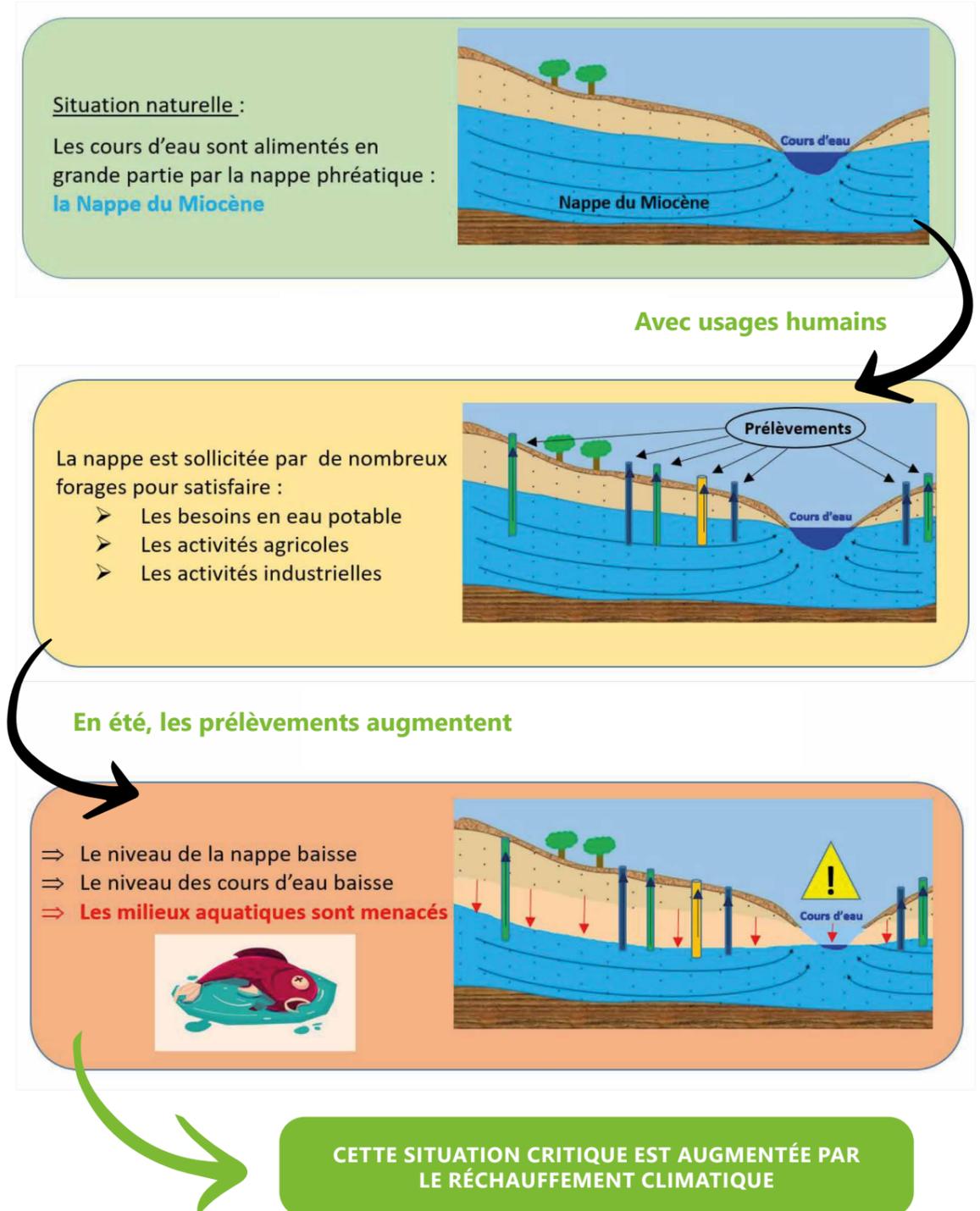
- ▶ Un sur le bassin versant du Doux, porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux
- ▶ Un sur la Drôme des Collines, portés conjointement par ARCHE Agglo et Valence-Romans Agglo



Les 2 PTGE sur ARCHE Agglo

A noter que les problématiques liées à la ressource en eau prennent une forme très différente sur les 2 PTGE.

Sur la Drôme des collines, c'est la trop forte sollicitation estivale de la nappe phréatique (appelée nappe du Miocène) qui impacte le débit des cours d'eau comme expliqué dans les illustrations suivantes :



Sur le Doux, c'est le nombre trop important de retenues et plus précisément de barrages qui pose problème. En effet, en l'absence d'équipement spécifique de débit réservé, ces retenues interceptent la totalité des écoulements pendant la période estivale. Par conséquent, les rivières en fond de vallée ne sont plus alimentées en eau et s'assèchent avec des dégâts majeurs sur les milieux aquatiques.



Le bassin versant du Doux : « La vallée aux milles retenues »

Bien que les configurations soient différentes sur les 2 PTGE, l'objectif est le même : travailler collectivement avec l'ensemble des usagers : syndicats d'eau potable, monde agricole, acteurs du tourisme et industriels pour avoir un développement du territoire en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.

Ce travail collégial doit aboutir à un programme d'actions permettant le retour à l'équilibre dont les trois piliers sont : sobriété, adaptation au changement climatique et régénération du cycle de l'eau. Concrètement, les axes de travail sont :

- ▶ **La Sobriété** : diminution de la consommation d'eau tout usage confondu
- ▶ **Les solutions fondées sur la nature** : préservation des zones humides, renaturation des cours d'eau ...
- ▶ **L'aménagement ou l'effacement des retenues** sur le bassin versant du Doux
- ▶ **L'augmentation de l'infiltration** sur l'ensemble du territoire pour recharger les nappes phréatiques
- ▶ **La substitution** : utiliser une ressource qui est plus abondante (eau du Rhône ou de l'Isère par exemple)

FOCUS 38 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Les programmes d'actions du plan climat, et TEPOS (Territoire à Energie Positive), ont été adoptés début 2021. Beaucoup d'actions ont été lancées, dont des « actions phares » identifiées dans la stratégie du plan climat. En 2024, les services partenaires ont été très impliqués pour la poursuite des accompagnements à destination des habitants : vélo, rénovation énergétique, alimentation...

Le travail initié sur le plan de solarisation des toitures et parkings publics s'est concrétisé avec Passerelle Énergie avec l'installation d'une première centrale sur l'école Vincent d'Indy à Tournon sur Rhône d'une puissance de 36 kWc et les engagements pour équiper en 2025 les toitures du bâtiment ARCHE Agglo de Champos (100 kWc) et celle de l'école des Luettes à Tournon sur Rhône (100 kWc).

Les actions de sensibilisation des scolaires ont porté sur la thématique énergie-climat dans 17 classes et 9 ALSH. 9 soirées « Les vrais du faux de l'énergie » ont été co-organisées avec les communes, à destination du grand public autour des bons choix sur les installations de chauffage, le photovoltaïques et le rafraîchissement des logements. 6 fresques du climat ont par ailleurs été réalisées auprès d'élus et agents communaux et communautaires.

LISTE EXHAUSTIVE DES ACTIONS 2024 :

- ▶ Poursuite de l'aide au renouvellement d'appareils de chauffage au bois non performants, en lien avec le service habitat : 22 subventions de 500 € engagées en 2024
- ▶ Versement d'une aide pour la rénovation énergétique très performante, en lien avec le guichet unique habitat, à destination des ménages aux revenus supérieurs au plafond ANAH : 4 aides de 5 000 € versées en 2024
- ▶ Versement d'une aide à l'acquisition de VAE (vélo à assistance électrique) : aide de 150 € maximum. Cette aide est gérée par le service transports mobilité, elle est complémentaire à la location longue durée de VAE. En 2024 : 231 aides versées
- ▶ 83 personnes reçues et renseignées en permanences d'information-conseil au particuliers sur le photovoltaïque
- ▶ Plan de solarisation des bâtiments et parkings publics : installation de la centrale photovoltaïque de l'école Vincent d'Indy (36 kWc) par Passerelle énergie. Finalisation des études et lancement du renforcement de la charpente de la toiture du bâtiment ARCHE Agglo de Champos
- ▶ Lancement des études pour les investissements photovoltaïques en autoconsommation collective patrimoniale sur des toitures communautaires
- ▶ Réalisation du bilan à mi-parcours 2021-2023 du Plan Climat Air Energie Territorial

ORIENTATIONS 2025 :

- ▶ Plan de solarisation des parkings et toitures publiques : signature de nouvelles promesses de convention d'occupation, réalisation des études sur les projets en cours, installation sur les toitures de Champos et de l'école des Luettes, engagement des études sur le parking du Train de l'Ardèche
- ▶ Réalisation des études structures et d'autoconsommation collective patrimoniale photovoltaïque sur des toitures communautaires
- ▶ Poursuite de la campagne pédagogique énergie climat
- ▶ Démultiplication des « vrais du faux de l'énergie » avec les communes volontaires, nouvelle thématique sur l'aménagement durable des espaces extérieurs des logements
- ▶ Poursuite des fresques du climat auprès des conseils municipaux et agents des communes
- ▶ Poursuite des aides mobilités, habitat et chauffage au bois
- ▶ Finalisation et diffusion du bilan à mi-parcours du Plan Climat, décisions sur les ajustements à intégrer pour la seconde période



FOCUS 39 AGRICULTURE

ARCHE Agglo est un territoire à dominante rurale : 40 % de superficie agricole et près de 750 exploitations avec une diversité de productions (arboriculture, viticulture, élevage, maraichage, grandes cultures) et un bassin de consommation important dans la vallée du Rhône.

Forte de ce contexte, l'Agglo met en œuvre des projets pour favoriser l'agriculture locale et l'alimentation de qualité.

LES ACTIONS 2024 :

Favoriser l'installation et la transmission :

Aides à l'installation : le règlement d'aide à l'installation agricole a été voté en juillet 2019. Depuis lors, c'est un total annuel de :

- ▶ 6 aides attribuées en 2020,
- ▶ 2 aides attribuées en 2021,
- ▶ 11 aides attribuées en 2022,
- ▶ 5 aides attribuées en 2023,
- ▶ **2 aides attribuées en 2024**

Sur ce total de 26 aides attribuées, 16 installations agricoles ont un atelier en agriculture biologique. Une grande diversité de productions agricoles ont été aidées : apiculture, arboriculture, élevage, petits fruits, plantes aromatiques, maraichages, viticulture...

2024 a été une année de révision du règlement d'aide à l'installation agricole. ARCHE Agglo a la volonté de proposer un règlement qui **permette d'accompagner les jeunes agriculteurs sur la thématique de la préservation de la ressource en eau.**

Grâce à un partenariat et un financement de WWF-France, cette évolution a été possible. Chaque jeune agriculteur qui souhaite bénéficier de l'aide forfaitaire à l'installation agricole, bénéficiera dorénavant d'un diagnostic « eau et sol » de la ferme réalisé par un agent d'ARCHE Agglo. Le montant forfaitaire de l'aide à l'installation a été rehaussée de 1 000 € pour valoriser le temps passé pour la réalisation du diagnostic « eau et sol ». Afin de passer à l'action, des jours d'accompagnement techniques sont également prévus, avec un prestataire expert sur la thématique choisie : (couverts végétaux, haies, agroforesterie, amélioration de l'irrigation, amélioration de la qualité du sol...). **Ce nouveau règlement d'aide à l'installation a été voté en juillet 2024.**

Valoriser les déchets verts pour un usage agricole :

6 plateformes de déchets verts sont réparties en Ardèche. En 2024, environ 44 000 m³ de déchets verts ont été broyés par ARCHE Agglo et ensuite donnés à 20 agriculteurs du territoire. Un échantillon de chaque campagne de broyage est ensuite analysé systématiquement par un laboratoire spécialisé.



Troisième année de fonctionnement pour le Plan Pastoral Territorial grâce aux financements de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe

ARCHE Agglo porte le Plan Pastoral pour le compte des collectivités du Val d'Ay, de Rhône Crussol, Annonay Rhône Agglo et Porte de DromArdèche. L'animation du Plan Pastoral est confiée à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

L'objectif est de valoriser le pastoralisme nord-ardéchois et encourager les conduites d'élevages extensives, le maintien de l'ouverture des milieux et la conciliation des différents usages, notamment la randonnée.

EN 2024, 7 EXPLOITATIONS AGRICOLES VONT POUVOIR BÉNÉFICIER DES AIDES DE LA RÉGION ET DE L'EUROPE POUR LE PASTORALISME, POUR UN MONTANT CUMULÉ DE 37 000 € DE SUBVENTION.

FOCUS 40

PROJET ALIMENTAIRE INTER TERRITORIAL - PAIT

Après une phase de Projet Alimentaire inter-Territorial de «niveau 1 - territoire émergent» de 2021 à 2024, ARCHE Agglo et Rhône Crussol ont obtenu la labélisation du Ministère de l'Agriculture pour le «niveau 2 - projet en action». Ce label est en vigueur jusqu'en 2029.

Pour rappel, les trois enjeux principaux du PAIT sont les suivants :

- ▶ Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous – volet social du PAiT
- ▶ Faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales – volet économique du PAiT
- ▶ Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux – volet environnement du PAiT

VOLET SOCIAL : LIEN AVEC ET ENTRE LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE

Après une réunion collective entre les associations d'aide alimentaire en 2023, l'un des axes de travail concernait le fait d'organiser des « rallyes saisonniers ». Il s'agit de visites de fermes à destination des familles qui bénéficient de l'aide alimentaire et aussi à l'attention des bénévoles de ces associations d'aide alimentaire. L'objectif est de découvrir des fermes à proximité du territoire et de comprendre la construction d'un prix d'un produit alimentaire et comment se rémunère un agriculteur. Ces visites ont été organisées par le CIVAM (Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural) de la Drôme, chez des agriculteurs qui ont l'habitude de recevoir du public, notamment dans le cadre de « De Ferme en Ferme ». Au total, 30 personnes (familles et bénévoles) ont pu bénéficier de ces trois temps de visite.

Visite du 20 mars 2024 :



Visite du 3 avril 2024



Bilan de l'action avec les associations d'aide alimentaire et les centres sociaux en décembre 2024



VOLET ÉCONOMIQUE : FACILITER LA TRANSMISSION DES FERMES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE :

Afin de créer la rencontre entre des agriculteurs qui pourraient bientôt transmettre leur ferme avec des porteurs de projet, ARCHE Agglo a organisé avec l'aide de la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'ADEAR de la Drôme (ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) un « **café installation-transmission** » en février 2024. Au total, une vingtaine de personnes étaient présentes. L'objectif de cette matinée était de retracer le parcours des porteurs de projet, que ce soit un projet de transmission de la ferme ou un projet d'installation. En fin de matinée, deux jeunes agriculteurs, installés à St Donat-sur-l'Herbasse et à Margès, ont témoigné de leur parcours d'installation, de la reprise de la ferme qu'ils ont réalisé hors cadre familial et des échanges de savoir-faire dont ils ont bénéficié grâce aux agriculteurs déjà installés à proximité.



En décembre 2024, une ferme ouverte est également réalisée à Sécheras pour apporter un témoignage d'un projet de transmission qui s'annonce réussie. Cette matinée était à destination des agriculteurs qui pourraient céder leur ferme dans les prochaines années et à destination des jeunes en BPREA de Vivarais Formation à Tournon : 25 personnes étaient présentes.



VOLET ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- ▶ Cf focus n°36 : modification du règlement d'aide à l'installation agricole en prenant en compte la préservation de la ressource en eau
- ▶ Cf « ARCHE Agglo en action sur l'hydrologie régénérative »

FOCUS 41
ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

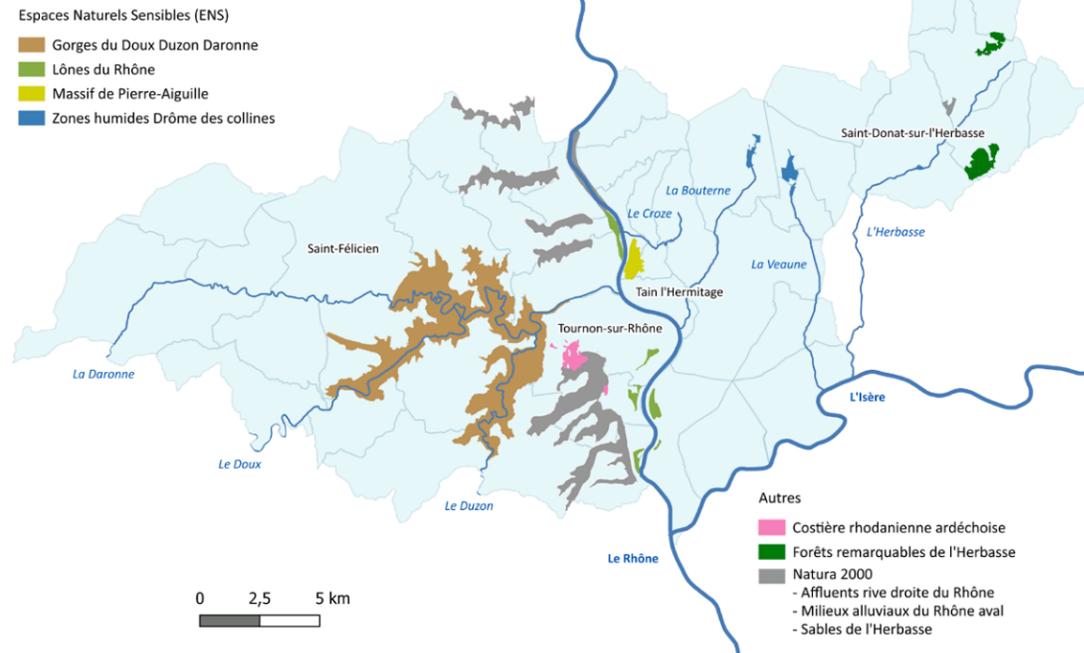
En assurant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de Plans de gestion pluriannuels, ARCHE Agglo contribue à préserver et à valoriser les milieux naturels en concertation avec de multiples partenaires : élus, propriétaires, conservatoires scientifiques, associations naturalistes, représentants du monde agricole, de la chasse et de la pêche, usagers de sports de pleine nature, acteurs du tourisme...

Le service « Milieux et espaces naturels » est également très engagé dans la sensibilisation des scolaires et du « grand public » via l'organisation ou la participation à des événements tout au long de l'année : Fête de la Nature, Semaine Verte, Fête de la Science, Mois des Familles etc...

Quelques chiffres :

- ▶ 27 communes sur 41 situées sur un espace naturel en gestion
- ▶ 17 sites naturels représentant une surface d'environ 6 000 ha
- ▶ 8 sites classés ENS pour leur caractère remarquable (géologie, faune, flore et paysages) auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche
- ▶ Plusieurs centaines d'habitants sensibilisés dans le cadre d'animations grand public
- ▶ Environ 2 000 élèves sensibilisés sur la biodiversité avec des sorties sur un ENS

Carte des espaces naturels sur ARCHE Agglo



QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS EN 2024 :

ENS GORGES DU DOUX DUZON DARONNE

10 communes ardéchoises de Boucieu-le-Roi à Tournon-sur-Rhône

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances scientifiques et la préservation du patrimoine naturel, en concertation avec les élus, les propriétaires, les exploitants agricoles et les naturalistes locaux, un document de gestion a été mis en place sur une prairie humide au bord du Duzon. L'une des espèces phares à protéger est le **papillon Damier de la Succise**. Son suivi a permis de recenser plusieurs populations sur un cortège de prairies humides où s'exprime, par ailleurs, une flore diversifiée et patrimoniale.

Comme la connaissance doit aussi être partagée, des sorties faune et flore y sont ponctuellement organisées pour sensibiliser et faire découvrir aux habitants les richesses naturelles locales.



ENS MASSIF DE PIERRE-AIGUILLE

Crozes-Hermitage

Le belvédère de Pierre-Aiguille attire de nombreux visiteurs chaque année qui en fait un des sites ENS de la Drôme les plus fréquentés. Plusieurs intérêts sont combinés : observation de la migration, balade familiale, animations pédagogiques, trail, VTT...

C'est aussi un site qui héberge une flore remarquable : la Gagée des rochers, l'Alysson du Rhône et la Pulsatille rouge.

Afin de conjuguer préservation et accueil des publics, ARCHE Agglo a missionné une classe d'étudiants en Gestion et Protection de la Nature de la MFR de Mondy pour un chantier de restauration : mise en place de haies sèches avec des coupes de Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante) et une signalétique invitant les usagers à emprunter un seul cheminement.



UN NOUVEL ENS EN CONSTRUCTION : LES SOURCES DE LA BOUTERNE

Chantemerle-les-Blés

Il s'agit d'une vaste zone humide de plus de 30 hectares qui abrite une mosaïque de milieux humides et aquatiques refuges pour la biodiversité.

L'enjeu de restauration et de maintien de sa fonctionnalité sur une surface aussi importante en **Drôme des Collines** (zone tampon en cas de crue, filtration des polluants, maillon de la continuité écologique) et la motivation des élus locaux ont permis d'enclencher la démarche d'intégration au réseau des ENS drômois. Dès lors, une concertation sera engagée pour la construction de son premier plan de gestion.



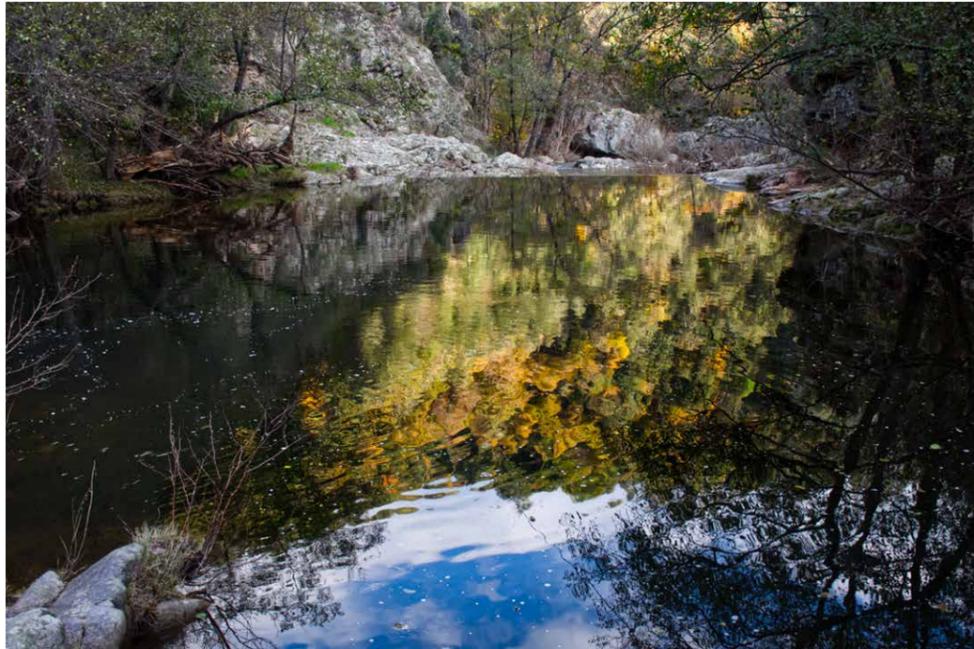
Concours photos

La 6^{ème} édition du Concours photos nature s'est déroulée autour du thème : « Eau ! Mon Paysage ! ». L'occasion de mettre en valeur cette ressource à préserver.

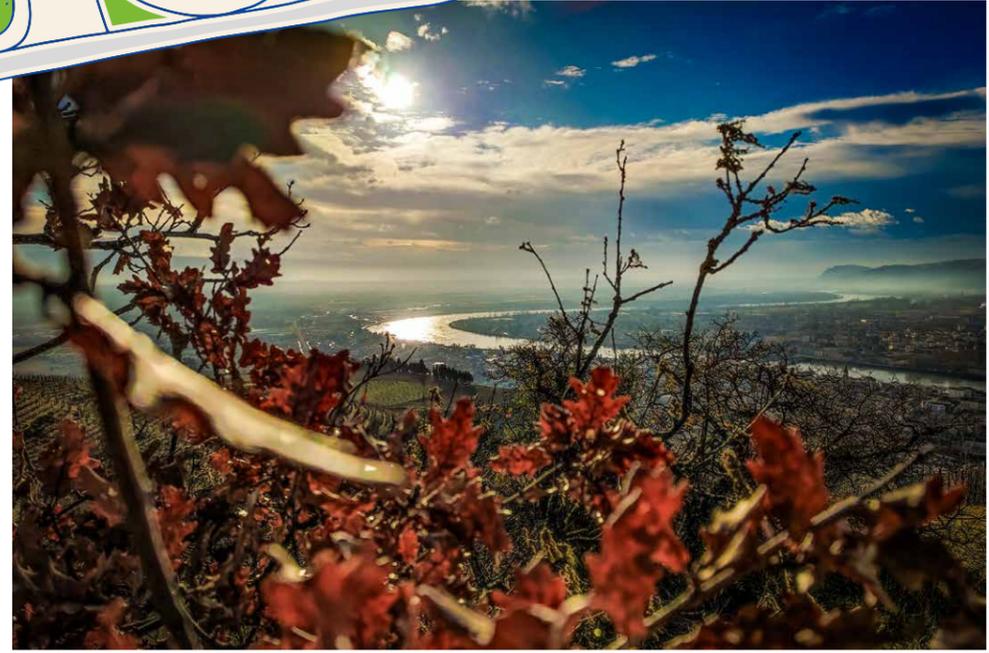
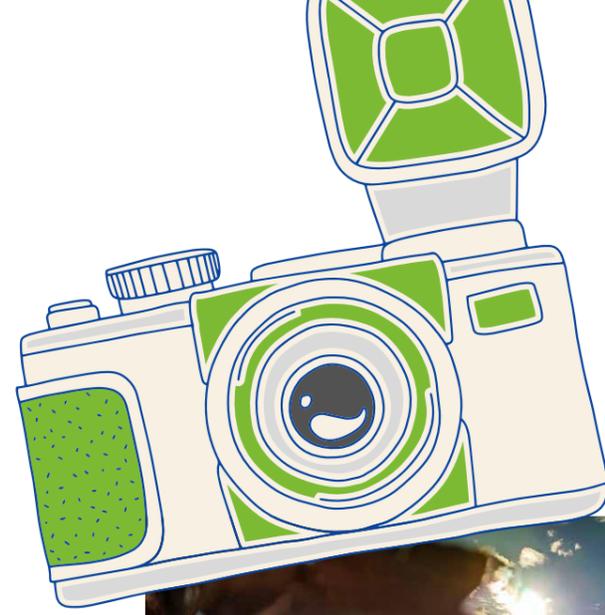
Les photos lauréates :



Concours photos Le Rhône Lauréat 2 ©Bernard VARIZAT



Concours photos La Daronne Laureat 1 ©Daniel SAUZET



Concours photos Coteaux de l'Hermitage Lauréat 3 ©Hugo MANDON



Concours photos Lauréat - de 15 ans ©Anais JUNG

FOCUS 42 PRÉVENTION ET GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères produites sur notre territoire sont constituées de 3 flux auxquels sont adaptés les moyens de collecte et de traitement.

Les ordures ménagères « résiduelles » collectées en apport volontaire et traitées dans les centre de valorisation du SYTRAD



365 POINTS D'APPORT VOLONTAIRES RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE TERRITOIRE, ÉQUIPÉS DE 1 588 CONTENEURS (SEMI-ENTERRÉS, ENTERRÉS OU AÉRIENS)

LES MATÉRIAUX RECYCLABLES SONT COMPOSÉS

- **des fibreux** (papiers, cartonnettes, magazines...) triés au centre de tri du SYTRAD à Portes-les-Valence (26),
- **du verre** (bouteilles, pots et bocaux, flacons...) traité dans la verrerie de OI manufacturing à Labegude (07)
- **des non-fibreux** (tous les emballages plastiques et métalliques et les briques alimentaires...) triés au centre de tri du SYTRAD de Porte-les-Valence (26)

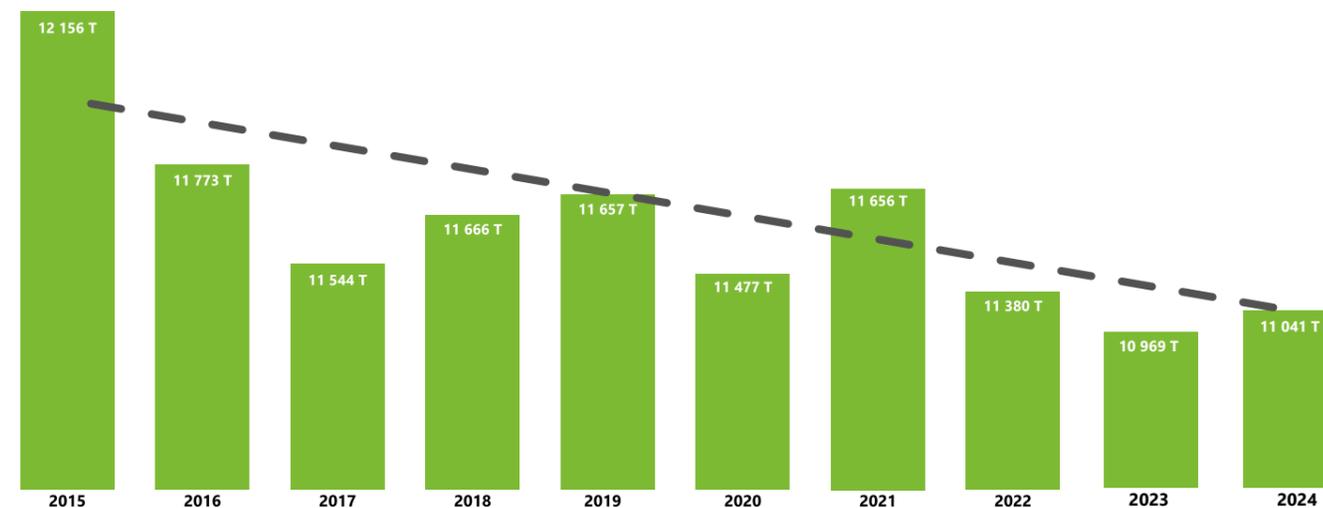
LES ORDURES MÉNAGÈRES

Un des principaux objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TPCV) est la baisse de production des ordures ménagères. Ainsi, ARCHE Agglo est engagé, aux côtés du SYTRAD, dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) se donnant comme objectif de réduire de 7 % la quantité de déchets que nous jetons quotidiennement aux ordures ménagères d'ici 2025. Cela représente environ 7 kg de déchets par habitant du territoire sur une année.

Globalement nous pouvons constater une baisse tendancielle de la production d'ordures ménagères et assimilés ces dernières années. En 2024, il y a eu une stabilisation des quantités globales collectées avec une production d'environ 182 kg/an/habitant. Cependant cela représente une diminution de 6 kg par habitant.



L'évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire (gestion ARCHE AGGLO et SIRCTOM)



ÉVOLUTION DU TONNAGE ANNUEL D'OMR COLLECTÉ

LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective est organisée à partir d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les fibreux (papiers, cartonnettes, magazines...), les non-fibreux (tous les emballages plastiques et métalliques et les briques alimentaires...), le verre (bouteilles, pots et bocaux, flacons...).



Depuis le 4 octobre 2021 les consignes de tri ont été simplifiées en acceptant dans les conteneurs avec une signalétique jaune tous les déchets d'emballages (sauf les cartonnettes qui continuent à être collectées dans les conteneurs avec une signalétique bleue).

En 2024, on peut constater globalement un recul des quantités de collecte sélective globale collectées. Cela cache des disparités, puisque les quantités de fibreux ont diminué de 3 %, celles du verre de 1% tandis que celles de non-fibreux ont augmenté de 3,6 %. Globalement cela représente 4 771 tonnes collectées (soit près de 80 kg/an/habitant).

DÉTAIL DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR FLUX SUR LE TERRITOIRE

- ▶ 2 366 TONNES DE VERRE SOIT 39 KG/AN/HABITANT
- ▶ 784 TONNES DE NON-FIBREUX SOIT 13 KG/AN/HABITANT
- ▶ 1 621 TONNES DE FIBREUX SOIT 27 KG/AN/HABITANT

LE TONNAGE DES COLLECTES SÉLECTIVES REPRÉSENTE 30 % DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES

L'évolution des quantités d'ordures ménagères recyclables collectées sur le territoire (gestion ARCHE AGGLO et SIRCTOM)



ÉVOLUTION DU TONNAGE TONNAGE D'ORDURES MÉNAGÈRE RECYCLABLES COLLECTÉES

RÉALISATIONS 2024

- ▶ Accélération de la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des biodéchets ménagers, notamment le compostage collectif
- ▶ Renforcement de la communication sur la simplification des consignes de tri
- ▶ Démarrage du renouvellement des conteneurs de collecte
- ▶ Actions de réduction des déchets et notamment dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2024

ORIENTATIONS 2025

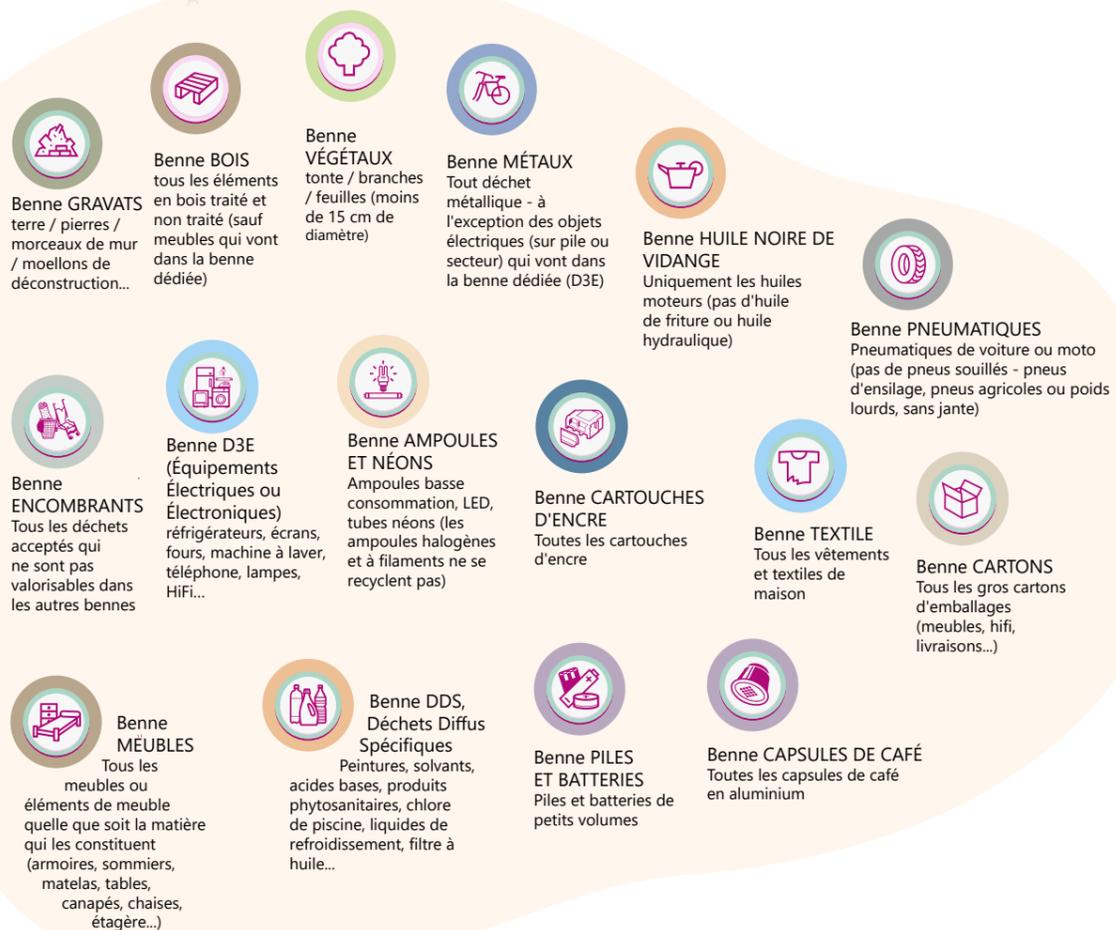
- ▶ Poursuivre le renouvellement des conteneurs de collecte
- ▶ Poursuivre le déploiement des actions de gestion des biodéchets
- ▶ Mise en place d'actions dans le cadre de la SERD 2025

FOCUS 43
DÉCHÈTERIES

Il existe quatre équipements sur le territoire :

- ▶ Colombier-le-Vieux
- ▶ Tournon-sur-Rhône
- ▶ Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- ▶ Mercuriol-Veaunes gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)

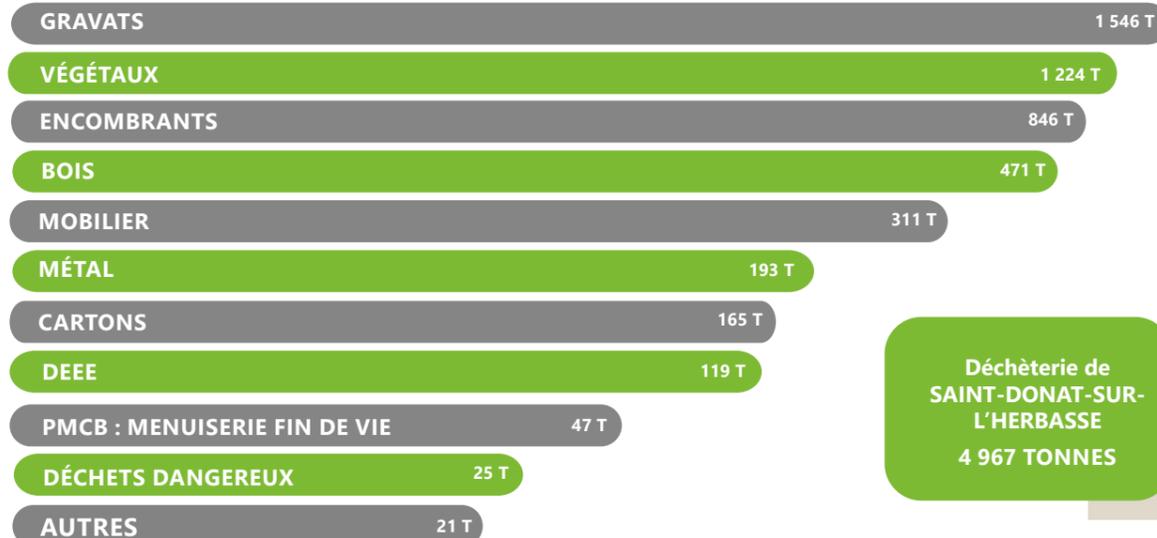
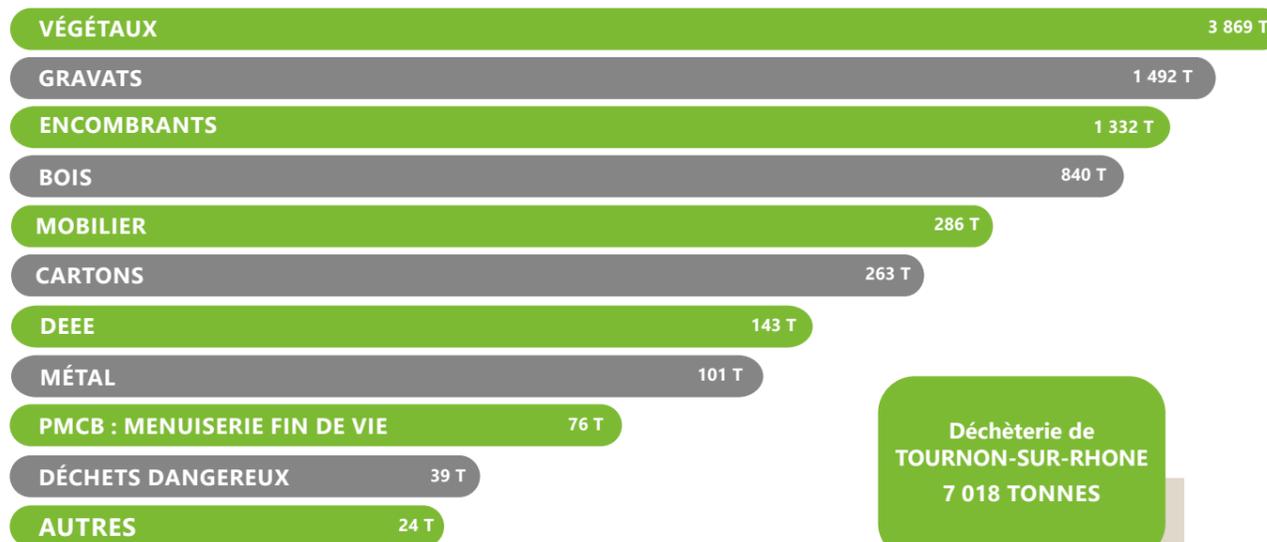
Sur les trois infrastructures dont la gestion est assurée par ARCHE Agglo il est proposé les filières suivantes :

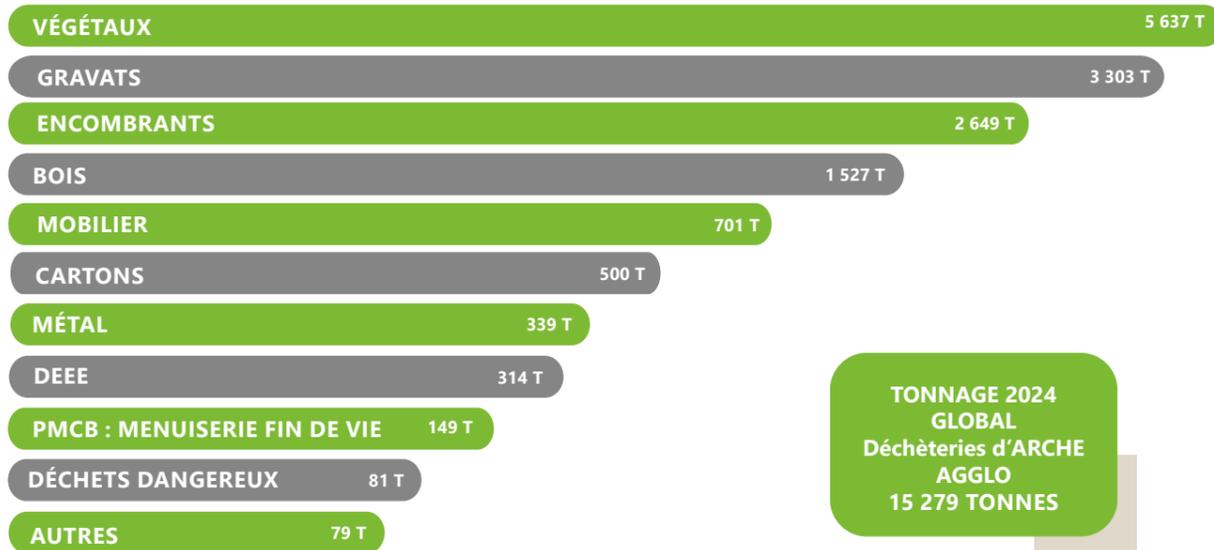
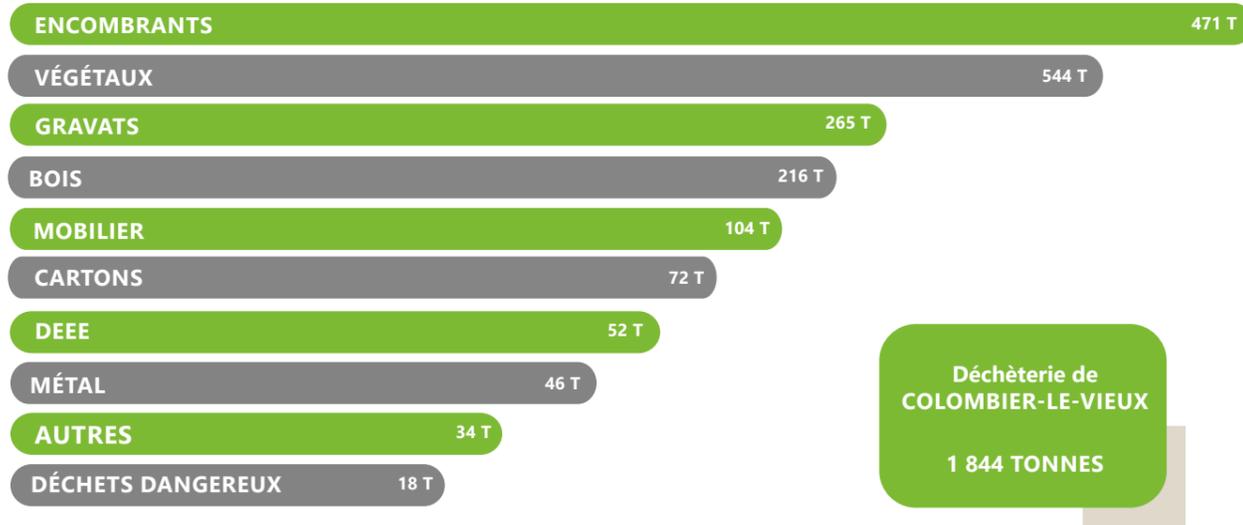


Sur certains sites, il est mis à la disposition du public des dispositifs de réemploi :

- ▶ conteneur de réemploi en partenariat Nouvelle'R (Saint-Donat-sur-l'Herbasse)
- ▶ conteneur de gratuité animé par Ecoloco (Colombier-le-Vieux)

BILAN ANNUEL DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES EN GESTION PAR ARCHE AGGLO





En complément, la déchèterie de Mercurol-Veunes a collecté 5 810 tonnes de déchets sur l'année 2024

RÉALISATIONS 2024

- Etude des projets de mise en conformité des déchèteries et choix du projet définitif pour le site de Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Suite des tests de broyeurs pour déchets verts dans le cadre du projet gestion des biodéchets ménagers

ORIENTATION 2025

- Dossiers administratifs et lancement des travaux de la déchèterie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Mise en place d'un service de broyeurs mutualisé pour les communes avec mise en place de journées de broyage pour les particuliers
- Mise en place d'un service ponctuel de broyage des déchets verts et de formation/sensibilisation au « jardiner autrement »





ARCHE AGGLO EN ACTION

ARCHE AGGLO EN ACTION : LES TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA VEAUNE

Notre territoire est régulièrement touché par des événements de pluie intense qui provoquent des inondations. En 30 ans, 5 événements ont provoqué des dégâts importants (1993, 1999, septembre 2008, octobre 2013 et septembre 2023). Ces phénomènes se produisent principalement en automne quand la mer méditerranéenne est chaude et des masses d'air froid descendent.



Route de Romans

Inondation à Chanos-Curson en septembre 2008

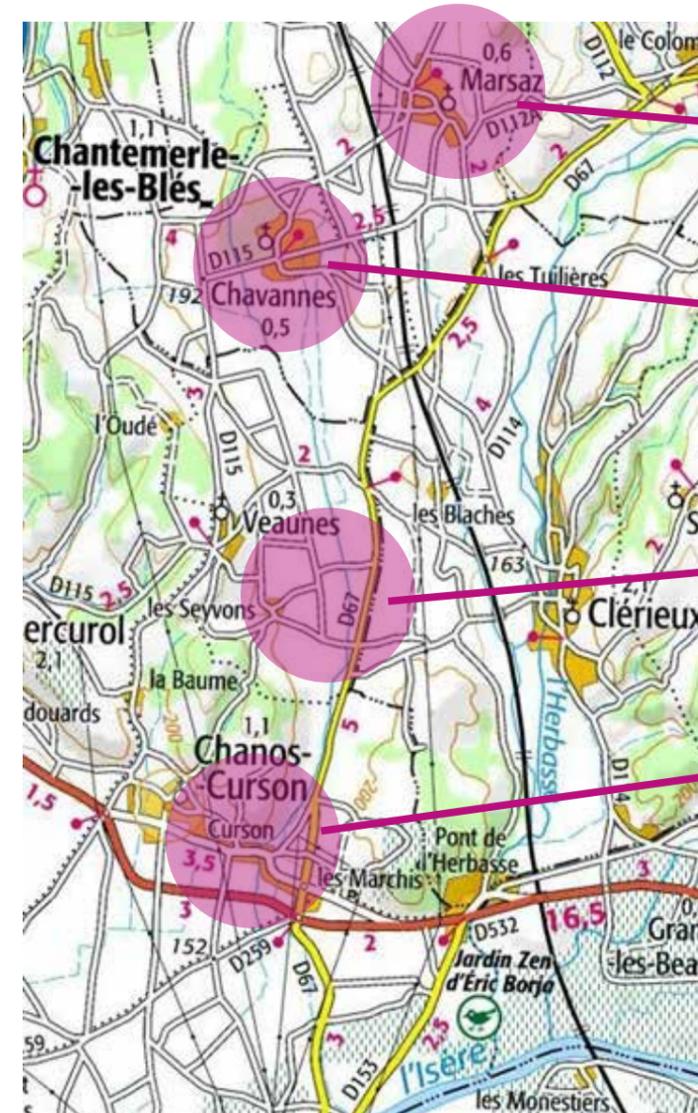
La Veune est un cours d'eau fortement artificialisé depuis les années 60/70, suite au remembrement agricole. Son linéaire a été redessiné, provoquant une accélération des vitesses, de l'érosion et de l'incision notamment dans Curson, sur un linéaire de l'ordre de 1,5km.

Dans le cadre d'un contrat de rivière, la communauté de communes du Pays de l'Hermitage a lancé, en 2002, une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant de la Veune. Ce travail a permis de définir les zones inondables de plusieurs crues et des préconisations d'aménagements afin de limiter les crues dans le centre de Curson. Le scénario envisagé intégrait un bassin de rétention important sur la commune de Veunes et un élargissement du lit dans Curson. Ce scénario a été longtemps remis en question.

La dernière crue de 2013 relance la réflexion mais cette fois à l'échelle du bassin versant. Les communautés de communes Hermitage-Tournonais

et Pays de l'Herbasse ont joint leurs efforts pour définir un scénario d'actions limitant les inondations dans les zones urbaines de Marsaz, Chavannes et Curson, avec pour objectif la protection d'une crue centennale (1 probabilité sur 100 de survenir chaque année).

Le programme est basé sur un ralentissement des écoulements sur la partie amont du bassin versant, l'élargissement et la renaturation entre l'amont et l'aval de Curson. Il répond à un ensemble de problématiques présentes sur le cours d'eau (inondation, érosion, incision...). Il se compose des aménagements suivants ci-dessous.



2 bassins de rétention dont un permettant également l'infiltration des eaux dans la nappe pour un volume total de 65 000 m³

1 bassin de rétention d'un volume de 25 000 m³ et 1 système d'endiguement au plus proche des habitations

2 bassins de rétention pour un volume total de 570 000 m³ permettant d'écarter le débit d'une crue centennale de 53 m³/s à 15 m³/s et une zone de renaturation

L'élargissement de 2 ponts, le recul de la digue et la restauration de près de 1 km de rivière permettent le transit d'un débit de 25 m³/s

Les 4 secteurs ont fait l'objet de 4 lots géographiques pour la réalisation des travaux d'avril 2023 à novembre 2024.

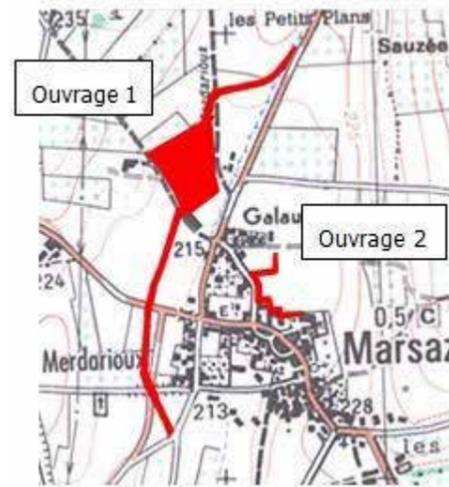
MARSAZ :

Sur Marsaz, les ouvrages créés sont les suivants :

Ouvrage n°1 (bassin des Sables) : Les eaux provenant du ravin du Merdarioux, du ravin des Baumes et du chemin des Sables sont déviées par un fossé et contrôlées dans un bassin de rétention surcreusé au nord de la commune, d'une capacité de 60 000 m³ avec une hauteur de barrage de 3 mètres maximum. La vidange de ce bassin se fait par un pertuis de fond et un canal de vidange qui contourne la commune par l'Ouest. Le débit de vidange est de 6 m³/s pour la crue centennale.

Ouvrage n°2 (bassin des Galaures) : les eaux provenant du ravin des vignes sont contrôlées dans un bassin de rétention au nord-est de la commune avec restitution des eaux de vidange dans le réseau d'eaux pluviales, dimensionné pour recevoir un débit de 0.8 m³/s et un parcours à moindre dommage dans le village en empruntant la rue des Galaures, la petite rue et la noue pluviale. Ce bassin a une capacité de 5 000 m³ avec une hauteur de 1.3 mètres maximum.

Durant la création du bassin des Sables, des investigations archéologiques ont été réalisées. Elles ont permis de mettre au jour une ferme de l'époque médiévale, divers squelettes et une sépulture. Des analyses plus précises sont en cours.



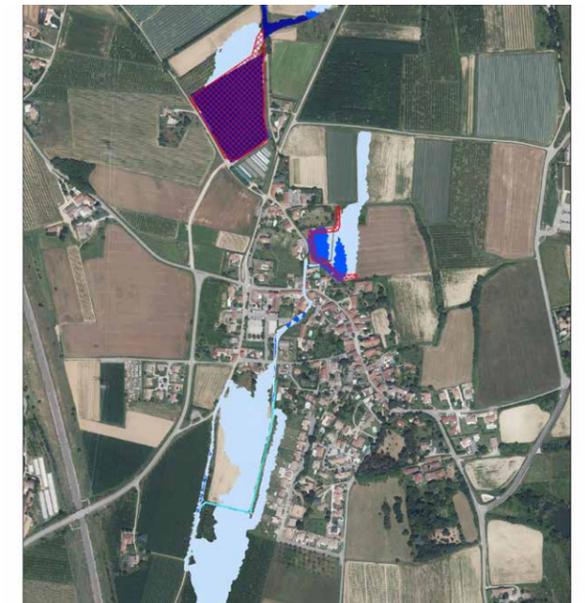
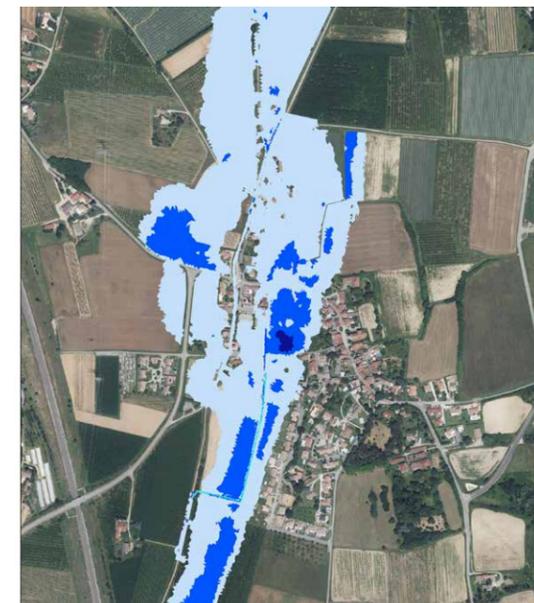
Les travaux ont été réalisés entre mai 2023 et novembre 2024, pour un montant de 1 960 000 € HT, y compris les fouilles archéologiques.



Terrassement du bassin des Sables et fouilles archéologiques



Le bassin infiltre les eaux suite à une pluie



Zones inondables avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

CHAVANNES :

En plus de l'écrêtement réalisé par les bassins de Marsaz, un 3^e bassin (25 000 m³) et un système d'endiguement ont été créés à proximité de Chavannes.

Les travaux ont été réalisés de mai à novembre 2024. Le montant des travaux est de 875 000 € HT.

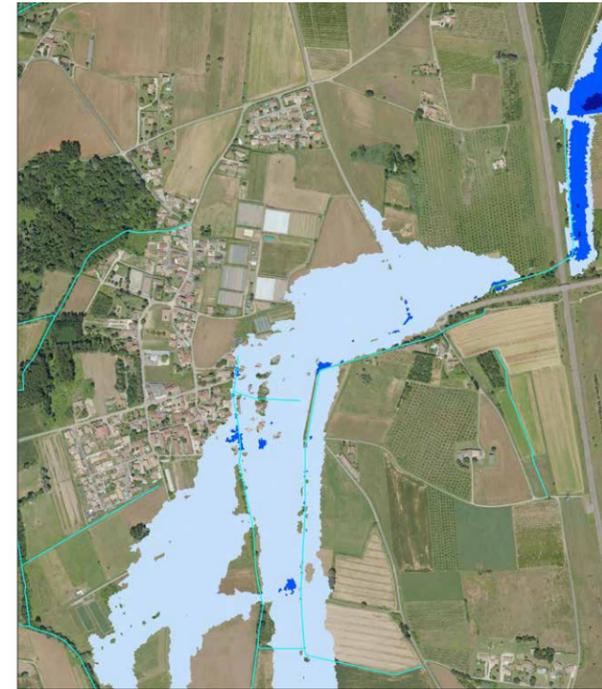


Digue en cours de création



Digue de Chavannes terminée

Suite aux travaux, le gain sur la zone inondable sur une crue centennale est le suivant :



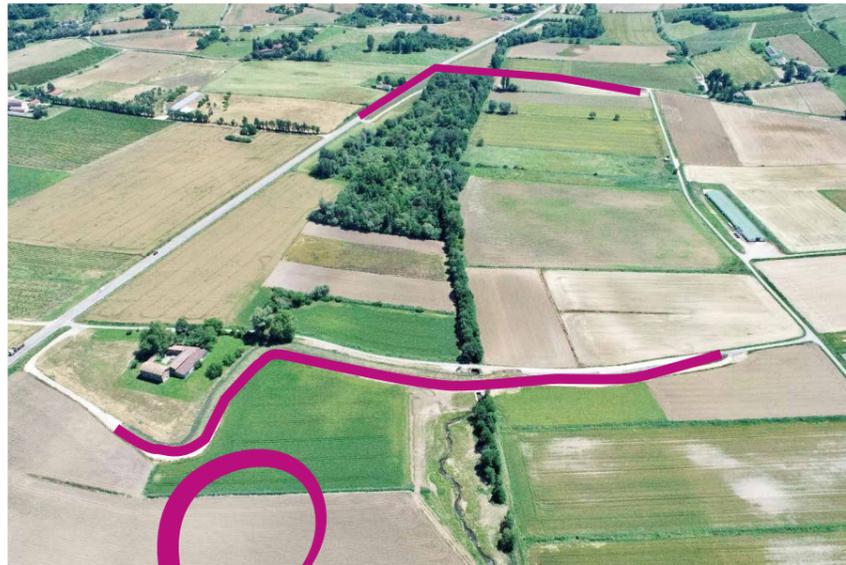
Zones inondables avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

MERCUROL-VEAUNES :

Le passage de la Veune dans Curson est limité par des ouvrages et des infrastructures. Afin d'améliorer cette situation, les eaux provenant de la Veune après la confluence avec le Merdarioux sont contrôlées dans 2 bassins de rétention en cascade dans la plaine de la commune de Mercurol-Veaunes. Ils permettent de limiter les crues jusqu'à une crue centennale sur les communes de Chanos-Curson et Beaumont Montoux. Les volumes de stockage sont de 220 000 m³ et 350 000 m³.

La vidange de ces bassins se fait par un pertuis de fond qui rejette directement les eaux dans la Veune suivant un débit calibré par un ouvrage limitant à 15 m³/s.

Les travaux ont eu lieu entre mai et novembre 2023 pour un montant de 1 405 000 € HT.



Barrages des Gaullies (en bas) et des Sources (en haut) dans leur environnement



Barrage des Gaullies légèrement en eau pendant la crue d'octobre 2023

CHANOS-CURSON :

La traversée de Chanos-Curson doit permettre le transit d'un débit de 25 m³/s (15 m³/s issus des bassins de rétention + 10 m³/s en apport intermédiaire) sans dommage pour les personnes et les biens. Pour cela, plusieurs verrous hydrauliques ont été ouverts pour éviter les débordements selon 4 aménagements.

Ces travaux ont été réalisés d'avril 2023 à juin 2024 pour un montant de 1 940 000 € HT.

1^{er} aménagement : élargissement par renaturation du lit de la Veune en entrée nord de la commune afin de maintenir les eaux de la rivière dans son lit mineur pour un débit de 25 m³/s pour éviter le contournement des aménagements situés en aval.



La Veune en amont de Chanos-Curson avant travaux



La Veune en amont de Chanos-Curson après travaux

2^e aménagement : élargissement des ponts de la route de Romans et de la route du pont afin de permettre le passage de 25 m³/s contre un débit de 10 m³/s avant travaux.



Pont de la route du pont avant travaux



Pont de la route du pont après travaux



3^e aménagement : recul du système d'endiguement situé entre les deux ponts. Il empêche les eaux de sortir du lit mineur et d'inonder Chanos-Curson et sa zone d'activité. Cet ouvrage a donc un rôle de protection contre les inondations. Il a été conservé avec une restauration du lit de la Veaine.



Le système d'endiguement avant travaux



Démolition et reconstruction du système d'endiguement



Le nouveau lit de la Veaine avec le système d'endiguement reconstitué



4^e aménagement : le lit de la rivière a été restauré par élargissement à 20 mètres de large sur 375 mètres de long, afin de redonner un espace de liberté plus important à la Veaine en aval de la commune de Chanos-Curson.

L'objectif visé est de permettre une diversification des écoulements et redonner une attractivité écologique plus importante à la Veaine. Dans ce secteur, le cours d'eau est contraint latéralement. Son lit mineur et son lit d'étiage n'ont aucune possibilité de méandrage.

Sur la dernière partie de la Veaine circulant sur la commune de Chanos-Curson, le lit mineur de la Veaine a été déplacé sur sa rive gauche pour, premièrement, redonner à l'écoulement la possibilité de méandrer légèrement et, deuxièmement, créer des zones de diversification des écoulements.



Le lit de la Veaine en aval de Chanos-Curson avant travaux



Le lit de la Veaine en aval de Chanos-Curson après travaux

L'ensemble de ces travaux, études de conception, acquisitions foncières ont représenté un investissement de 6 930 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

BUDGET GLOBAL	6 930 000 €	POURCENTAGE
ÉTAT - FOND BARNIER	3 465 000 €	50%
AGENCE DE L'EAU RMC	710 204 €	10,25%
ÉTAT - FOND VERTS	723 200 €	10,44%
TOTAL SUBVENTIONS	4 898 404 €	70,68%
AUTO-FINANCEMENT	2 031 596 €	29,32%

ARCHE AGGLO EN ACTION : UNE POLITIQUE JEUNESSE 12-25 ANS RENFORCÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI D'ORIENTATION ET DE LOGEMENT DES JEUNES

Suite à l'évaluation de sa politique jeunesse en 2021, ARCHE Agglo s'est engagée à aller plus loin sur son action publique à destination des jeunes. Dès 2022 sur l'emploi et l'orientation et en 2024 sur les besoins en logement des jeunes.

EMPLOI ET D'ORIENTATION

L'Agglomération a ainsi lancé en 2022 un programme d'actions co-porté par les Directions de l'Économie et des Solidarités Jeunesse. Il vise prioritairement à renforcer, aux côtés des politiques Etat et Région et dès le collège, **la connaissance par les jeunes des entreprises et métiers du territoire**, et ainsi faciliter leur mise en lien. Il est déployé en étroite collaboration avec les établissements scolaires (ARCHE Agglo compte en effet plus de 5 500 jeunes scolarisés dans le second degré de la 6^e au BTS, dans 6 collèges et 5 lycées), le service public de l'emploi, les acteurs de l'orientation et de la jeunesse, les représentants du monde économique (MEDEF, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAPEB, VILESTA, ...).

Après 3 années d'expérimentation, ARCHE Agglo a affirmé, par délibération du Conseil Communautaire du 12 septembre 2024, une politique emploi orientation territoriale, qui marque une étape importante de positionnement de la collectivité sur un enjeu au cœur des besoins des habitants, des acteurs éducatifs et des entreprises.

QUEL MODE D'ACTION EN LOCAL ?

Un positionnement de la collectivité comme « **facilitateur** » de la **rencontre et des relations entre le monde économique et éducatif**, créateur de passerelles en local, par un **rôle de coordination** voire d'animation quand cela est pertinent.

UNE POLITIQUE DE FACILITATION ET DE COORDINATION QUI REPOSE SUR 3 AXES PILIERS :

COORDONNER

FAIRE DECOUVRIR

FAIRE DU LIEN

4 actions emblématiques mises en œuvre par ARCHE Agglo à destination des jeunes sur le volet découverte des métiers et des entreprises

- **Forum des métiers et des formations ARCHE Agglo** : temps fort territorial qui accueille plus de **1 000 visiteurs** chaque année depuis 2022, réunit entre 80 et 100 exposants professionnels organisés en 3 Villages (Métiers / Formations / Orientation) et 7 Univers Métiers. (une première expérimentation de Mission Métiers a été réalisée dans le cadre du mois des familles Arche Agglo en novembre 2024, en partenariat avec l'espace jeunesse de la MJC des 2 Rives à La Roche de Glun).
- **Films métiers : 11 vidéos métiers de territoire** réalisées par des jeunes avec l'accompagnement d'un vidéaste professionnel, Bleu Chataigne Production, et du service jeunesse ARCHE Agglo (11 entreprises engagées et des films réalisés en partenariat avec la Mission Locale Nord Ardèche et pour un film métier avec le lycée Terre d'Horizon de Romans).
- **Le Rallye des entreprises Jeunes** : des visites d'entreprise pour **s'immerger en réel** dans le monde professionnel et économique, lancées à l'automne 2024 par la visite de Mecelec Altheora à Mauves par des élèves du collège Notre Dame et du Lycée Gabriel Faure de Tournon-sur-Rhône.
- **Jeu Mission Métiers (suite du projet parcours énigmes impulsé en 2022 avec le Club Arcade)** : **un jeu** pour partir de manière ludique en quête des métiers et des entreprises du territoire. Il est composé d'une mallette de jeu et d'une plateforme numérique de géolocalisation des entreprises



En complément, le service jeunesse d'ARCHE Agglo propose et anime des **ateliers de découverte des métiers dans les collèges**, notamment auprès des élèves de 5^e : au premier semestre 2024, **9 classes des collèges Joséphine Baker à Saint Donat et Hermitage à Mercurol-Veunes** ont bénéficié de ces interventions, soit près de 270 élèves concernés.

2 700 jeunes ont été touchés par ces actions sur l'année scolaire 2024 / 2025.

À ces actions de découverte des métiers, et par l'intermédiaire de la Direction de l'Économie, plusieurs actions emploi sont mises en œuvre sur le territoire ARCHE Agglo (cf focus n°14)

EN MATIÈRE DE LOGEMENT HABITAT

En 2024, les Directions Solidarités Jeunesse et Aménagement Habitat Logement, ont co-porté la réalisation d'un diagnostic territorial sur le logement des jeunes âgés de 15-29 ans (cette population représentait 8 600 habitants du territoire ARCHE Agglo en 2020 - Données INSEE).

Ce diagnostic avait pour intention, d'une part, de mieux identifier les besoins de cette population jeune concernant le logement et d'autre part de préfigurer de possibles réponses territoriales à y apporter dans le cadre du futur Plan Local de l'Habitat (PLH) dont le renouvellement est prévu en 2025.

Un diagnostic réalisé en 3 phases (avril -septembre 2024) :

- ▶ étude statistique
- ▶ enquête auprès des acteurs de l'offre et de la jeunesse
- ▶ enquête auprès des jeunes (en articulation avec l'enquête logement jeunes du Département de la Drôme)
- ▶ restitution dans le cadre des rencontres sociales de territoire du 10 décembre 2024

Ce diagnostic a permis :

- ▶ **de confirmer des besoins particuliers et évolutifs avec l'âge de ces 15-29 ans** : 3 grandes tranches d'âges repérées, les 15-19 ans, les 20-24 ans, les 25-29 ans)
- ▶ **de mettre en lumière une offre locative peu adaptée à la cible jeunes** : carence en petits logements, difficulté d'accès en raison des ressources, de la mobilité...
- ▶ **de relever des besoins plus spécifiques pour des jeunes s'installant sur le territoire pour une durée court / moyen terme** : alternance, premier emploi en entreprise... et pour lesquels des solutions appropriées manquent.

Les grandes catégories de besoins répertoriées sont :

BESOINS DES JEUNES

- Accéder rapidement au logement
- Petits logements de préférence meublés à proximité du lieu de formation/travail
- Recherche de petits logements meublés en centre-ville
- Simplification des démarches et accompagnement
- Trouver les informations

Pour répondre à ces besoins, 5 intentions de solutions ont été mises en perspective, sur une échelle de court à long terme, en prévision de la rédaction du futur PLH :

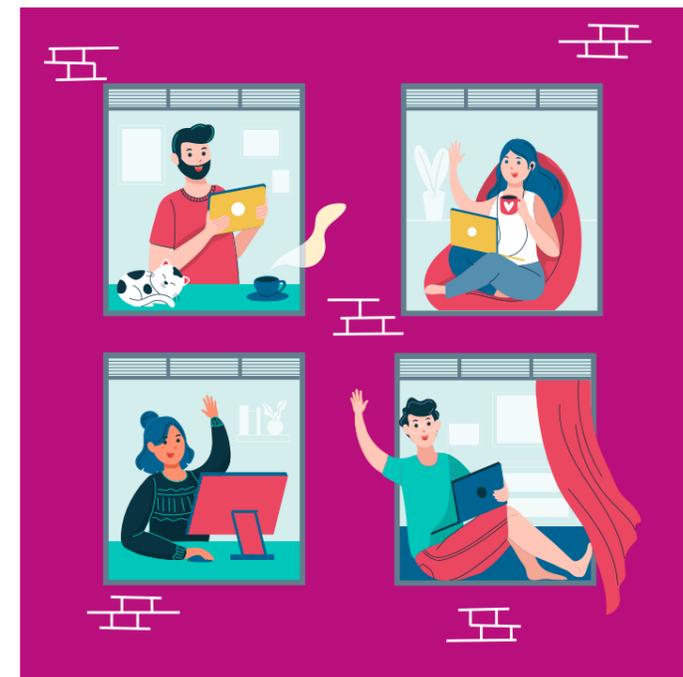


Parmi les pistes les plus rapidement activables sont notamment identifiées :

- ▶ **la centralisation de l'information** : cette solution pourra s'appuyer sur l'existence d'un réseau de partenaires jeunesse sur le territoire et une coordination par ARCHE Agglo
- ▶ **le développement de l'habitat intergénérationnel** : cette solution est déjà engagée par ARCHE Agglo sur le territoire à travers le dispositif Co-habitons et pourra être renforcée

D'autres solutions pointées requiert quant à elle un développement, notamment pour assurer un accompagnement des publics. C'est le cas de l'intermédiation locative. Les premiers leviers seront activés à l'issue de la rédaction du PLH.

Le développement de réponses ad hoc à ces besoins pourrait ainsi favoriser l'installation durable de ce public jeunes en baisse de 6 % depuis le recensement 2010.



ARCHE AGGLO EN ACTION : L'ACCOMPAGNEMENT DE 10 PROJETS AGRICOLES EN HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE

GENÈSE DU PROJET

ARCHE Agglo et la communauté de commune de Rhône Crussol se sont associées en

2021 pour construire un Projet Alimentaire inter-Territorial. Trois axes stratégiques sont ressortis à la suite de différents ateliers de co-construction :

1. Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
2. Faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales
3. Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux

Derrière ces 3 axes stratégiques, un total de 30 actions sont déclinées. Parmi elles, le Keyline design ou hydrologie générative, s'inscrit dans l'axe n°3.

En 2022, la Communauté de Communes de Rhône Crussol a expérimenté, la mise en place d'aménagements en hydrologie régénérative selon la méthode de Keyline Design, sur une parcelle de 11ha sur la commune de Champis, chez un éleveur. Devant le succès de cette pratique innovante, et suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et au soutien du CNR (Compagnie Nationale du Rhône) ; **ARCHE Agglo s'est associée à Rhône Crussol pour accompagner 17 projets en hydrologie régénérative : 10 sur ARCHE Agglo (après un appel à candidature envoyé à l'été 2023) et 7 sur Rhône Crussol.**

PRÉSENTATION DU PRINCIPE DE L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE ET DU KEYLINE DESIGN

ARCHE Agglo et Rhône Crussol sont des territoires particulièrement soumis au changement climatique et on peut s'attendre à un rapprochement progressif vers un climat de type méditerranéen avec :

- ▶ une augmentation des températures moyennes (+ 4°C d'ici 2100)
- ▶ une diminution du débit du Rhône
- ▶ une perturbation de la fréquence des précipitations

La préservation de la ressource en eau est au cœur de ces enjeux.

La méthode de Keyline Design est une technique d'aménagement de parcelles agricoles qui a été mise en oeuvre avec succès à grande échelle, notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Chine. Pour infiltrer davantage d'eau dans les sols et faire face aux sécheresses récurrentes des expérimentations d'agrohydrologie se déploient en France.

Plusieurs types de travaux peuvent être entrepris suivant les besoins et spécificités du terrain.

- ▶ La création de baissières (ou swale), c'est à dire des fossés peu profonds creusés le long des courbes de niveau de la parcelle pour ralentir l'eau et favoriser son infiltration dans le sol.
- ▶ Une haie est généralement plantée le long de ces sillons pour stabiliser la butte, limiter l'évapotranspiration et fixer davantage d'azote dans les sols.
- ▶ Des mares et des fossés à redents sont aussi des ouvrages réalisés dans le cadre de l'hydrologie régénérative, afin de ralentir l'eau (pour les fossés à redents), et afin de créer des réservoirs de biodiversité (pour les mares)



DÉROULÉ DES DESIGNS SUR ARCHE AGGLO :

Dans un premier temps, un « design » de la parcelle est réalisé par un prestataire spécialisé en hydrologie régénérative. Le principe est de visualiser « les chemins de l'eau » sur la parcelle, selon les courbes de niveau, identifier les zones séchantes, les zones qui s'érodent et identifier avec l'agriculteur les zones où il faudrait favoriser l'infiltration de l'eau pour que les cultures en bénéficient. Le design est co-construit avec l'agriculteur. L'association pour le Développement de l'Agroécologie et l'Agro- Foresterie (ADAF Arbre et Sol Vivant) complète ensuite le design hydrologique avec un plan d'implantation des haies et des arbres. Ensuite, à partir de l'hiver 2024, les travaux d'aménagements paysagers en hydrologie régénérative ont commencé pour le premier projet et se sont terminés début avril 2025 pour le septième projet. Les haies ont ensuite été plantées avec le soutien de l'ADAF et de l'équipe rivière d'ARCHE Agglo.



LES PROJETS EN QUELQUES CHIFFRES :

- **GAEC Les Vergers du Puits**, avec Anne et Yves Gelus, à Bren, en arboriculture : avec plantation de 320 arbres avec le soutien des voisins et amis du secteur,
- **Exploitation individuelle d'Emmanuel Marion**, sur une parcelle à Bren, en légumes de plein champ : avec plantation de 415 arbres avec le soutien d'une classe de 3^e de la MFR Mondy
- **EARL l'Alezan et la Tangente, avec Patricia et Rémy Bonneton**, à Etables, en viticulture : plantation de 515 arbres avec le soutien d'une classe de BTS du Lycée Le Valentin et 6 BPREA de Vivarais Formation
- **Les serres de Bargay, avec Clarisse Four**, sur une parcelle à Saint-Victor, en maraichage : plantation de 530 arbres avec le soutien de BPREA de Vivarais Formation et des voisins, amis et famille du secteur
- **EARL Gervy**, sur une parcelle à Colombier-le-Jeune, en arboriculture : plantation de 270 arbres, avec le soutien des BTS de Vivarais Formation
- **Le Domaine des Alexandrins**, sur une parcelle à Lempis, en viticulture
- **Exploitation individuelle de Sébastien Blachon**, sur une parcelle à Tournon-sur-Rhône, en viticulture

Au total, **2 050 arbres ont été plantés, soit un peu plus de 2km**. Ces linéaires de haies s'inscrivent dans le cadre du programme de plantation des haies d'ARCHE Agglo (Marathon de la biodiversité en lien avec l'agence de l'eau et les fonds verts de l'Etat). Les 3 projets restants seront réalisés avant le 31 décembre 2025.

Pour chaque projet, une enveloppe de 31 700 € TTC est dédiée à la réalisation du design, des travaux et du suivi de chantier.



NOS PARTENAIRES :

Les financeurs : pour la globalité du projet, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 70 % et la Compagnie Nationale du Rhône participe à hauteur de 25 %. L'enveloppe globale du projet représente 552 000 € dont 327 000 € pour ARCHE Agglo.

LES PRESTATAIRES ET EXPERTS TECHNIQUES :

Une équipe de plusieurs prestataires se sont répartis les designs et le suivi des travaux:

Eric Ydais et son équipe de Permaculture en Vivarais (Rémi NOYER, Perrine MARTZ et Axel Costerg Karsenty de Coléo Drone) ; Permalab avec Chan Sac Balam, Félix Gripon, Coline Cuirinier, Aurélia Diesnis et enfin PermaVinéa avec Alain Malard.

Pour la réalisation des travaux de terrassement c'est l'entreprise SN Lagut qui a été retenue pour la réalisation des projets. Enfin, pour la réalisation des chantiers de plantation de haies, l'ADAF et l'équipe rivière ont préparé et mené les chantiers de plantation. Les chantiers de plantation étaient ouverts aux habitants, et certains chantiers ont été réalisés en partenariat avec des élèves en formation agricole.

SUIVI SCIENTIFIQUE :

Afin de documenter la réalisation de ces 17 projets, et de continuer d'essaimer ces méthodes, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche va réaliser un suivi agronomique de parcelles en viticulture et en arboriculture et l'association « Pour un Hydrologie Régénérative » (PUHR) assure le suivi hydrologique de certaines parcelles aménagées.



ARCHE AGGLO EN ACTION : L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Lors de la signature de la première Convention Territoriale Globale (CTG) en 2017, notre intercommunalité s'est saisie de la thématique de la parentalité. Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance assuraient déjà un rôle important dans l'accompagnement des parents, mais une politique précise était à construire. Après des temps d'échanges, de rencontres des différents acteurs en parentalité de notre territoire et d'ailleurs, les élus ont défini ce qu'était pour eux la parentalité et les différents axes de travail.

En novembre 2019, une première expérimentation offrant des ateliers parents-enfants, des conférences, est réalisée sur un territoire restreint (Secteur de vie de St Félicien) pour un public également restreint : les familles d'enfants de 0 à 6 ans. Relayé par les élus, un travail partenarial avec les associations locales, l'éducation nationale et porté par la Petite Enfance a permis la réalisation de ce projet ; Le Mois de la Parentalité, ex Mois des Familles était né.

En 2021, le premier Mois des Familles avec la dimension actuelle a été organisé à l'échelle de notre territoire complet et à destination de toutes les familles quel que soit l'âge de leur enfant. Une première réunion d'échange, de bilan des acteurs de la parentalité et des partenaires organisateurs de cette manifestation s'est tenue fin novembre, le réseau était né.

La deuxième CTG signée pour la période 2022-2026 a confirmé la place qu'ARCHE Agglo devait prendre auprès des familles.

De nouvelles professionnelles ont été recrutées pour mener à bien ces actions : Mme Freydier à 0.5 ETP en 2022, rejointe par Mme Darnaud en septembre 2024, elle aussi à mi-temps.

Le Mois des Familles a évolué au fil des années et est devenu un événement phare pour ARCHE Agglo afin de toujours mieux répondre aux attentes des familles en développant le partenariat en interne (services Lecture Publique, Educations aux Arts et à la Culture, Environnement, Transport, École de musique et de danse...) mais aussi en externe.

En 2024, pour sa 4^e édition, 1 313 personnes (657 adultes et 656 enfants) se sont déplacées et ont bénéficié de 32 événements gratuits proposés sur 18 communes différentes. 92 % des familles ont attribué le niveau de satisfaction le plus élevé.

Le réseau Parentalité co-construit le Mois des Familles, mais il a lui aussi évolué, favorisant l'interconnaissance des professionnelles au profit des familles, la réalisation d'autres projets communs, une définition de valeurs communes en matière de Parentalité. Ce réseau en 2024 était constitué d'une quarantaine de personnes représentant les institutions et associations suivantes :

- ▶ Maison des Jeunes et de la Culture
- ▶ Espaces de vie sociale
- ▶ Centres sociaux
- ▶ Caisses d'Allocations Familiales
- ▶ Centres Médico-Sociaux
- ▶ Éducation Nationale
- ▶ Union Départementales des Associations Familiales
- ▶ Prévention spécialisée
- ▶ Radio locale
- ▶ Addictions France
- ▶ Association pour adultes et jeunes handicapés
- ▶ Pôles ressources handicap
- ▶ Maison périnatale
- ▶ Maison du jeu
- ▶ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ▶ Mutualité Française Auvergne Rhône Alpes



En 2024, les familles le désirant ont été sollicitées pour donner leur avis sur les thématiques à aborder, mais aussi sur des aspects pratiques comme les horaires par exemple. Cette démarche est une première étape de participation citoyenne qui sera développée dans les années futures.

LE GUIDE DE LA PARENTALITÉ :

Fin 2024, un « toilettage » du guide parentalité des acteurs du territoire réalisé en 2022, initialement à l'intention des professionnels, a démarré. Outre la remise à jour des données, l'objectif est de rendre ce guide plus accessible aux familles, plus attractif et fonctionnel. C'est aussi l'occasion d'échanger avec tous les partenaires au service des familles et de tisser du lien pour de nouveaux projets. Bien se connaître entre professionnelles, maîtriser l'organisation, les enjeux et les missions de chacun permet de mieux accompagner les familles.

ARCHE Agglo est novatrice et reconnue par nos pairs dans ce travail en réseau et partenarial.

ARCHE Agglo a été invité à faire part de son expérience lors de la journée REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) du département de la Drôme le 8 octobre à Montélimar.

Après avoir expliqué la genèse de cette dynamique, l'évolution de ce réseau a été présentée, ainsi que ses limites, ses impacts positifs attendus (interconnaissance, construction du Mois des Familles), et ses ajustements (nécessité de formations communes, de définir des valeurs communes) dans l'intérêt des familles. Les discussions et échanges ont été riches, créant de nouveaux liens entre notre intercommunalité et d'autres territoires.

AU NIVEAU NATIONAL, ARCHE AGGLO A ÉTÉ IDENTIFIÉE COMME UNE COLLECTIVITÉ INNOVANTE

À la demande du Gouvernement, une commission parentalité pluridisciplinaire, co-présidée par Mme Hélène Roques, fondatrice de "Notre Avenir pour tous", et M. Serge Hefez, psychiatre et thérapeute familial a rédigé et présenté un rapport en décembre 2024 proposant la mise en place d'actions innovantes aux parents, à proximité de leur lieu de vie, dans leur quartier, en entreprise ou encore à l'école.

Mr Garabiol, rapporteur général de la Commission Nationale « soutien à la parentalité », a motivé son souhait d'échanger avec les élus autour des modalités de la mise en place de cette compétence. Deux réalisations ont attiré particulièrement son attention : le guide de la parentalité qu'il a trouvé très intéressant et la fresque réalisée lors du Mois des Familles 2023 retraçant de façon imagée les échanges avec les familles, leurs questionnements et les différentes étapes qu'elles traversent au cours de leur vie de parents.

ARCHE Agglo est citée dans ce cadre dans le rapport.



Démonstration «Les gestes qui sauvent»



Représentation Babil et Mots



Spectacle Sous mes pieds



Atelier BMX à Mauves

